



Affaires autochtones et  
Développement du Nord Canada

Aboriginal Affairs and  
Northern Development Canada

# Rapport ministériel sur le rendement 2010-2011

Affaires autochtones et  
Développement du Nord Canada et  
Commission canadienne des  
affaires polaires

L'honorable John Duncan  
Ministre des Affaires autochtones et  
Développement du Nord

Canada 



# Table des matières

Message du ministre .....	1
Section I : Aperçu du Ministère .....	3
Raison d'être.....	3
Responsabilités.....	4
Résultat(s) stratégique(s) et Architecture des activités de programme (AAP).....	7
Priorités organisationnelles .....	8
Analyse des risques .....	14
Sommaire – Rendement .....	16
Profil des dépenses .....	30
Budget des dépenses par crédit voté.....	35
Section II : Analyse des activités de programme par résultat stratégique .....	37
Résultat stratégique : Le gouvernement .....	38
Activité de programme : La gouvernance et les institutions gouvernementales	38
Description du programme.....	38
Ressources humaines pour 2010-2011 (ETP).....	38
Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme .....	39
Leçons apprises.....	40
Activité de programme : Les relations de coopération.....	41
Description du programme.....	41
Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme .....	42
Leçons apprises.....	44
Activité de programme : Le règlement des revendications .....	46
Description du programme.....	46
Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme .....	46
Résultat stratégique : Les gens .....	47
Activité de programme : L'éducation.....	47
Description du programme.....	47
Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme .....	48
Leçons apprises.....	49
Activité de programme : Le développement social .....	51
Description du programme.....	51
Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme .....	52
Leçons apprises.....	53
Activité de programme : La gestion des affaires des particuliers.....	54

Description du programme.....	54
Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme .....	55
Leçons apprises.....	57
Résultat stratégique : Les terres.....	58
Activité de programme : La gestion des terres, des ressources et de l'environnement par les Premières nations.....	58
Description du programme.....	58
Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme .....	59
Leçons apprises.....	59
Activité de programme : Une administration fédérale responsable.....	60
Description du programme.....	60
Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme .....	61
Leçons apprises.....	62
Activité de programme : La certitude en matière de titres fonciers et d'accès aux ressources.....	63
Description du programme.....	63
Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme .....	63
Leçons apprises.....	64
Résultat stratégique : L'économie.....	65
Activité de programme : Le développement des entreprises individuelles et communautaires.....	65
Description du programme.....	65
Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme .....	66
Leçons apprises.....	67
Activité de programme : L'investissement communautaire.....	68
Description du programme.....	68
Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme .....	69
Leçons apprises.....	70
Activité de programme : L'infrastructure communautaire.....	71
Description du programme.....	71
Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme .....	72
Leçons apprises.....	74
Résultat stratégique : Le Nord.....	75
Activité de programme : La gouvernance dans le Nord.....	75
Description du programme.....	75
Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme .....	76
Leçons apprises.....	77

Activité de programme : Des collectivités nordiques en santé .....	78
Description du programme.....	78
Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme .....	79
Leçons apprises .....	80
Activité de programme : Les terres et les ressources du Nord .....	81
Description du programme.....	81
Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme .....	82
Leçons apprises .....	84
Résultat stratégique : Le Bureau de l'interlocuteur fédéral.....	86
Activité de programme : La Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain .....	86
Description du programme.....	86
Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme .....	87
Leçons apprises .....	88
Activité de programme : Le développement des capacités organisationnelles des Métis et des Indiens non inscrits .....	89
Description du programme.....	89
Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme .....	90
Leçons apprises .....	91
Activité de programme : La gestion des droits des Métis.....	92
Description du programme.....	92
Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme .....	93
Leçons apprises .....	93
Activité de programme : Les Services internes .....	94
Description du programme.....	94
Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme .....	95
Plan d'action économique du Canada (PAEC) .....	97
Commission canadienne des affaires polaires.....	105
Description du programme.....	105
Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme .....	106
Leçons apprises .....	108
Section III : Renseignements supplémentaires .....	109
Principales données financières.....	109
États financiers .....	112
Liste des tableaux supplémentaires .....	113

Section IV : Autres sujets d'intérêt.....	115
Variation des ETP par activité de programme – 2010-2011 .....	115
Coordonnées des personnes-ressources de l'organisation.....	117







## Message du ministre

Au nom des Affaires autochtones et du développement du Nord canadien (AADNC) et de la Commission canadienne des affaires polaires, je suis heureux de présenter le *Rapport ministériel sur le rendement de 2010-2011*. Le rapport fait état des progrès accomplis au cours de la dernière année pour faire du Canada un meilleur endroit pour les Autochtones et les collectivités du Nord. Ces progrès ne peuvent se faire sans les partenariats qui ont été établis avec les Premières Nations, les Métis, les Inuits et les résidents du Nord. Je suis très heureux de constater l'augmentation constante de la mobilisation des gouvernements provinciaux et territoriaux, du secteur privé, des organismes bénévoles et des établissements d'enseignement à l'égard des questions autochtones et du Nord.



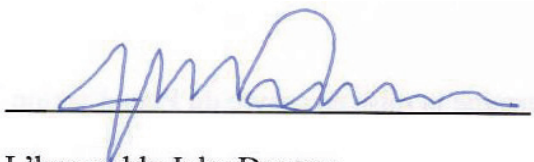
En 2010-2011, le gouvernement a poursuivi et terminé la mise en œuvre du Plan d'action économique du Canada. Le gouvernement a investi un total de 1,4 milliard de dollars sur deux ans dans des initiatives destinées aux Autochtones, et 500 millions de dollars ont été dédiés précisément au soutien de la Stratégie pour le Nord. Continuer à investir dans l'avenir des Autochtones et des collectivités du Nord favorisera la prospérité à long terme de tous les Canadiens.

Améliorer les résultats scolaires des étudiants des Premières Nations demeure une grande priorité. En 2010-2011, AADNC a signé deux nouvelles ententes tripartites sur l'éducation : une avec le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard et les Premières nations mi'kmaq de l'Île-du-Prince-Édouard, et une autre avec le gouvernement de la Saskatchewan et le Conseil tribal de Saskatoon. Ce ne sont là que quelques-uns des exemples concrets de l'engagement d'AADNC à collaborer avec les partenaires intéressés pour offrir aux apprenants des Premières Nations des programmes d'éducation de qualité et les aider ainsi à s'épanouir pleinement.

Nous avons également accompli des progrès dans le domaine des programmes de développement économique destinés aux Autochtones. En effet, nous avons tenu des séances de participation à l'échelle du pays avec des collectivités autochtones, y compris des femmes autochtones, et des intervenants pour améliorer la gamme existante de programmes de développement économique destinés aux Autochtones afin qu'ils répondent mieux aux besoins des Canadiens autochtones. En conséquence, nous avons prévu apporter des changements à la conception et à la prestation des programmes en 2011-2012.

AADNC a également continué de faire avancer la Stratégie pour le Nord. En décembre 2010, le gouvernement a annoncé le mandat de la Station de recherche dans l'Extrême-Arctique du Canada (SREAC). La SREAC mènera des activités en matière de sciences et de technologie motivées par la recherche de solutions, établira des partenariats et fera fond sur la base de recherche du Canada pour se pencher sur les défis économiques, environnementaux et sociaux qui existent dans le Nord.

S'appuyant sur les réalisations présentées dans le présent rapport, le gouvernement du Canada continuera de créer des partenariats et de les renforcer. Ensemble, nous garantirons un avenir brillant, salubre et prospère aux Autochtones et aux résidents du Nord, dans l'intérêt des générations actuelles et futures.



L'honorable John Duncan

Ministre des Affaires autochtones et du développement du Nord canadien

# Section I : Aperçu du Ministère

## Raison d'être

**Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC)** appuie les peuples autochtones (Premières nations, Inuits et Métis) et les résidents du Nord dans leurs efforts pour :

- améliorer leur bien-être social et leur prospérité économique;
- constituer des collectivités plus saines et plus durables;
- participer pleinement au développement politique, social et économique du Canada, au bénéfice de tous les Canadiens.

AADNC est l'un des ministères fédéraux chargés de s'acquitter des obligations et des engagements du gouvernement du Canada à l'égard des Premières nations, des Inuits et des Métis, et d'assumer les responsabilités constitutionnelles du gouvernement fédéral dans le Nord. La plupart des programmes d'AADNC, qui comptent pour la majorité de ses dépenses, sont exécutés dans le cadre de partenariats avec des collectivités autochtones ou d'accords fédéraux-provinciaux ou fédéraux-territoriaux. Le Ministère soutient également les Autochtones vivant en milieu urbain, les Métis et les Indiens non inscrits (dont bon nombre habitent dans des régions rurales) par l'entremise du Bureau de l'interlocuteur fédéral<sup>1</sup>.

Le mandat d'AADNC et son éventail de responsabilités sont marqués par plusieurs centaines d'années d'histoire et par des défis démographiques et géographiques uniques.

---

<sup>1</sup> Pour obtenir de l'information sur le Bureau de l'interlocuteur fédéral, prière de visiter <http://www.ainc-inac.gc.ca/ai/of/i/index-fra.asp>.

## Responsabilités

### Affaires indiennes et inuites

Dans le cadre de son mandat lié aux affaires indiennes et inuites, AADNC assume, entre autres, les responsabilités suivantes :

- promouvoir une meilleure éducation pour les Autochtones;
- négocier avec les collectivités autochtones des ententes sur le règlement des revendications et sur l'autonomie gouvernementale et en superviser la mise en œuvre, au nom du gouvernement fédéral;
- promouvoir la création de débouchés économiques pour les membres, les collectivités et les entreprises autochtones;
- financer la prestation des services destinés aux Indiens inscrits vivant dans les réserves et s'apparentant à ceux fournis par les provinces (p. ex., éducation, logement, infrastructure communautaire et aide sociale);
- examiner et résoudre les problèmes associées à l'époque des pensionnats indiens;
- servir d'intermédiaire entre le gouvernement du Canada et les gouvernements et organisations inuits pour l'application des politiques et la prestation des services;
- s'acquitter des obligations énoncées dans la *Loi sur les Indiens*, par exemple, administrer les terres de réserve et les ressources financières appartenant aux collectivités des Premières nations et approuver ou révoquer les règlements administratifs pris par les collectivités.

### Bureau de l'interlocuteur fédéral

Le mandat du Bureau de l'interlocuteur fédéral est établi par un décret qui confère au ministre le pouvoir d'agir à titre de premier interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, ainsi que de conclure des accords de contribution avec des organisations représentant les Métis et les peuples autochtones ne vivant pas sur des réserves.

Le Bureau de l'interlocuteur fédéral est chargé d'entretenir et de consolider les relations du gouvernement du Canada avec des organisations autochtones nationales qui représentent les Métis, les Indiens non inscrits et les Autochtones vivant en milieu urbain; de participer aux processus de négociation; de donner suite à la réponse du gouvernement du Canada aux décisions de la Cour suprême du Canada dans l'affaire Powley et de coordonner la Stratégie du gouvernement pour les Autochtones vivant en milieu urbain.

## Développement du Nord

Le mandat lié au Développement du Nord est basé sur la *Loi sur le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien* (1970); des lois qui donnent effet à des traités contemporains au nord du 60<sup>e</sup> parallèle, comme la *Loi concernant l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut* ou à des ententes sur l'autonomie gouvernementale, comme la *Loi sur l'autonomie des premières nations du Yukon*; et découle des lois liées à la gestion de l'environnement ou des ressources. Les lois qui régissent le transfert des responsabilités et des services ministériels aux mains des gouvernements territoriaux, notamment la *Loi de mise en œuvre de l'Accord Canada-Yukon sur le pétrole et le gaz*, encadrent également ce mandat.

Ansi, AADNC est le ministère fédéral, qui a l'autorité première sur les deux cinquièmes de la superficie continentale du Canada. Le Ministère contribue directement au développement politique et économique des territoires et il s'acquitte d'importantes responsabilités liées à la gestion des terres, des ressources et de l'environnement. Dans le Nord, ce sont généralement les gouvernements territoriaux qui fournissent la majorité des programmes et des services destinés aux résidents du Nord, y compris les Autochtones.

Le mandat d'AADNC s'accompagne des responsabilités suivantes :

- favoriser le développement politique et économique du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut;
- négocier le transfert, aux gouvernements territoriaux, des responsabilités fédérales liées à la gestion des terres et des ressources;
- administrer les terres, les ressources et l'environnement du Nord là où les responsabilités fédérales n'ont pas été transférées aux gouvernements territoriaux;
- assurer la coordination d'initiatives telles que la gestion des sites contaminés et l'octroi de subventions sur le prix des aliments nutritifs périssables;
- faire progresser les intérêts de la communauté circumpolaire, notamment en affirmant la souveraineté du Canada dans l'Arctique, en instaurant des mesures d'adaptation au changement climatique, en assurant la protection de l'environnement, en représentant le Canada à des forums circumpolaires et en participant à des travaux de recherche scientifique sur le Nord;
- s'acquitter de ses obligations légales découlant des traités et des ententes sur le règlement des revendications territoriales.

Le mandat d'AADNC comporte aussi une dimension internationale : de fait, le Ministère joue un rôle de premier plan dans les activités portant sur les questions autochtones et circumpolaires et mettant à partie des organismes internationaux, des nations ainsi que des organisations autochtones et nordiques.

La Commission canadienne des affaires polaires<sup>2</sup> est un organisme distinct, de taille relativement restreinte, qui appuie la recherche en sciences polaires. Conformément à son vaste mandat, la Commission s'emploie à acquérir de nouvelles connaissances sur les régions polaires et à en faire la promotion et la diffusion. Elle collabore pour ce faire avec des organisations, des institutions et des associations du Canada ou d'ailleurs afin d'entreprendre, de soutenir et de publier des travaux de recherche, de souligner les réussites, de faire connaître la recherche polaire et ses applications au Canada, de produire des rapports sur les questions polaires et l'état du savoir polaire et d'organiser ou de parrainer la tenue de congrès, de séminaires et de rencontres.

---

<sup>2</sup> Pour plus d'information sur la Commission canadienne des affaires polaires, prière de visiter [www.polarcom.gc.ca](http://www.polarcom.gc.ca).

# Architecture des activités de programme 2010-2011 d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada

## Résultats stratégiques

### Le gouvernement

*Bonne gouvernance et relations de coopération pour les Premières nations, les Inuits et les résidents du Nord*

### La gouvernance et les institutions gouvernementales

- Sous-activités**
- Soutien aux gouvernements
  - Institutions gouvernementales

### Les relations de coopération

- Sous-activités**
- Négociations des revendications et de l'autonomie gouvernementale
  - Commissions d'étude des traités
  - Tables de discussion sur les traités
  - Relations avec les Inuits
  - Consultation et engagement

### Le règlement des revendications

- Sous-activités**
- Revendications particulières
  - Revendications spéciales
  - Revendications générales

### Les gens

*Bien-être des personnes et des familles au sein des Premières nations et des collectivités inuites*

### L'éducation

- Sous-activités**
- Enseignement élémentaire et secondaire
  - Stratégie d'emploi pour les jeunes Inuits et les Premières nations
  - Accords en matière d'éducation
  - Enseignement spécial
  - Enseignement postsecondaire
  - Centres d'éducation culturels

### Le développement social

- Sous-activités**
- Aide au revenu
  - Services d'aide à l'enfance et à la famille des Premières nations
  - Aide à la vie autonome
  - Prévention de la violence familiale
  - Réinvestissement de la Prestation nationale pour les enfants
  - Initiatives en matière de capacités familiales

### La gestion des affaires des particuliers

- Sous-activités**
- Inscription et appartenance
  - Gestion des argents
  - Gestion fiduciaire
  - Annuités décaissant des traités
  - Convention relative aux pensionnats autochtones

### Les terres

*Les Premières nations et les Inuits tirent profit de leurs terres, de leurs ressources et de leur environnement de façon durable*

### La gestion des terres, des ressources et de l'environnement par les Premières nations

- Sous-activités**
- Gestion des terres des Premières nations
  - Gestion du pétrole et du gaz des Premières nations

### Une administration fédérale responsable

- Sous-activités**
- Gestion des terres et des ressources
  - Gestion du pétrole et du gaz
  - Gestion environnementale

### La certitude en matière de titres fonciers et d'accès aux ressources

- Sous-activités**
- Détermination des droits fonciers des réserves
  - Transferts des terres visés par les revendications globales
  - Ajouts aux réserves

### L'économie

*Bien-être et prospérité économiques des Premières nations, des Inuits et des Métis*

### Le développement des entreprises individuelles et communautaires

- Sous-activités**
- Entreprises viables
  - Institutions de financement des entreprises

### L'investissement communautaire

- Sous-activités**
- Stratégies économiques communautaires
  - Capacité institutionnelle économique communautaire

### L'infrastructure communautaire

- Sous-activités**
- Infrastructure pour l'eau et les eaux usées
  - Installations d'enseignement
  - Logement
  - Matériel et installations communautaires
  - Énergies renouvelables et efficacité énergétique

### Le Nord

*Les peuples du Nord sont autonomes, en bonne santé, qualifiés et vivent au sein de collectivités prospères*

### La gouvernance dans le Nord

- Sous-activités**
- Développement politique et relations gouvernementales
  - Liaison circumpolaire

### Des collectivités nordiques en santé

- Sous-activités**
- Services hospitaliers et médicaux
  - Aliments-poste
  - Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord

### Les terres et les ressources du Nord

- Sous-activités**
- Pétrole et gaz
  - Mines et minéraux
  - Gestion des terres, de l'eau et de l'environnement
  - Lois, politiques et planification relatives aux ressources du Nord
  - Sites contaminés
  - Sciences nordiques
  - Changement climatique

### L'économie du Nord\*

- Sous-activités**
- Développement économique régional
  - Innovation et partenariats

## Activités de programme

### Résultat stratégique

### Le Bureau de l'interlocuteur fédéral

### Bien-être socioéconomique des Métis, des Indiens non inscrits et des Autochtones vivant en milieu urbain

### Activités de programme

La Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain

Le développement des capacités organisationnelles des Métis et des Indiens non inscrits

La gestion des droits des Métis

**Services internes – Un ministère qui est géré et fonctionne de manière efficace et responsable, de façon à favoriser l'atteinte de ses résultats stratégiques**

- Soutien à la gouvernance et à la gestion

- Services de gestion des ressources

- Services de gestion des biens

(\*): Les ressources et les activités de l'activité de programme L'économie du Nord ont été transférées le 18 août 2009, à l'Agence canadienne de développement économique du Nord.

## Priorités organisationnelles

Dans son **Rapport sur les plans et priorités 2010-2011**<sup>3</sup>, AADNC a cerné cinq secteurs prioritaires, à savoir :

- Éducation : Poursuivre l'Initiative de réforme de l'éducation des Premières nations.
- Développement économique : Poursuivre la mise en œuvre du nouveau Cadre fédéral pour le développement économique des Autochtones.
- Autonomie des citoyens et protection des plus vulnérables : Poursuivre la réforme des programmes et des politiques afin de bâtir des collectivités plus viables et plus sécuritaires.
- Stratégie pour le Nord : Continuer de diriger la Stratégie pour le Nord, annoncée officiellement en juillet 2009.
- Priorités de gestion : Améliorer les pratiques de gestion du Ministère et assurer la mise en œuvre intégrale de la Politique sur les paiements de transfert.

### Légende – État des priorités

**Dépassée** : Plus de 100 % du niveau de rendement attendu pour la priorité précisée dans le RPP correspondant a été atteint au cours de l'exercice financier.

**Entièrement atteinte** : 100 % du niveau de rendement attendu pour la priorité précisée dans le RPP correspondant a été atteint au cours de l'exercice financier.

**Atteinte en grande partie** : De 80 à 99 % du niveau de rendement attendu pour la priorité précisée dans le RPP correspondant a été atteint au cours de l'exercice financier.

**Passablement atteinte** : De 60 à 79 % du niveau de rendement attendu pour la priorité précisée dans le RPP correspondant a été atteint au cours de l'exercice financier.

**Non atteinte** : Moins de 60 % du niveau de rendement attendu pour la priorité précisée dans le RPP correspondant a été atteint au cours de l'exercice financier.

<sup>3</sup> Pour consulter le Rapport sur les plans et priorités 2010-2011, prière de visiter [www.tbs-sct.gc.ca/rpp/2010-2011/inst/ian/ian00-fra.asp](http://www.tbs-sct.gc.ca/rpp/2010-2011/inst/ian/ian00-fra.asp).



Priorité - Éducation : Poursuivre l'Initiative de réforme de l'éducation des Premières nations	Type <sup>4</sup> : En cours	Résultats stratégiques et/ou activités de programme : Les gens – L'éducation
<p><b>État : Atteinte en grande partie</b></p> <p>Le Ministère a enregistré des progrès dans le cadre de l'Initiative de réforme de l'éducation des Premières nations. Pour ce qui est du Programme de réussite scolaire des étudiants des Premières nations et du Programme des partenariats en éducation, le Ministère a mis en œuvre des plans et des activités favorisant la persévérance scolaire et le développement des capacités de lecture, d'écriture et de calcul.</p> <p>En 2010-2011, deux appels de propositions ont été lancés dans le cadre du Programme de réussite scolaire des étudiants des Premières nations (PRSEPN), et le Comité national de sélection a choisi 17 projets pour du financement. Le taux de participation à ce programme, selon le pourcentage d'écoles de bande représentées dans les propositions reçues, était de 90 %, ce qui dépassait de 38 % l'objectif fixé. Les projets du PRSEPN visent à améliorer la réussite des élèves.</p> <p>En 2010-2011, les efforts d'AADNC pour établir des partenariats tripartites en éducation ont débouché sur la signature d'un protocole d'entente tripartite sur l'éducation avec l'Île-du-Prince-Édouard (août 2010), et avec le Conseil tribal de Saskatoon (octobre 2010). Ces protocoles d'entente sont des exemples concrets de la démarche adoptée par AADNC pour renforcer les partenariats avec les Premières nations et les provinces afin d'améliorer la réussite dans les écoles de bande et les écoles provinciales.</p> <p>Au nombre des efforts déployés par AADNC pour respecter son engagement de promouvoir la collaboration avec les Premières nations, les provinces et d'autres intervenants, signalons que 30 projets ont été sélectionnés pour recevoir du financement en vertu du Programme des partenariats en éducation (PPE). De ce nombre, 19 ont reçu du financement en 2010-2011, et 11 en recevront en 2011-2012. Les initiatives du PPE appuieront le travail des fonctionnaires et des éducateurs qui, dans les écoles et les organisations régionales des Premières nations, et dans les systèmes provinciaux, travaillent à améliorer la coordination des programmes d'éducation placés sous la responsabilité du fédéral, des provinces ou des Premières nations.</p> <p>Bien que l'accès à l'éducation postsecondaire des Premières nations et des Inuits se soit amélioré en 2009-2010, le taux d'obtention de diplômes a diminué. Le nombre d'étudiants des Premières nations et des Inuits inscrits à des programmes d'études postsecondaires s'élevait à 22 567 en 2009-2010, ce qui représente une augmentation de 3,2 % par rapport à 2008-2009. Pendant la même période, le nombre d'étudiants des Premières nations et des Inuits qui obtenaient un diplôme d'études postsecondaires s'élevait à 3 809, ce qui représente une diminution de 1,6 % par rapport à 2008-2009. Les fluctuations des taux d'obtention de diplômes dépendent de la durée des programmes d'études postsecondaires, mais sont aussi influencées par d'autres facteurs<sup>5</sup>.</p>		

<sup>4</sup> Les types sont définis comme suit : **en cours** – engagement pris au cours du premier ou du deuxième exercice précédant l'année visée par le rapport; **permanente** – engagement pris au moins trois exercices avant l'année visée par le rapport; **nouvelle** – nouvel engagement pris au cours de l'année visée par le RPP.

<sup>5</sup> Méthodologie : Tous les étudiants, quel que soit leur sexe et leur âge, qui ont reçu de l'aide financière dans le cadre de leurs études postsecondaires au cours du dernier exercice. Les étudiants financés représentent la somme de tous les étudiants ayant reçu une aide financière dans le cadre de leurs études postsecondaires. Ces données sont recueillies au début de l'année scolaire qui suit.

En décembre 2010, le gouvernement du Canada, de concert avec l'Assemblée des Premières nations, a annoncé la création du Panel national sur l'éducation primaire et secondaire des Premières nations, chargé d'étudier et de recommander des options, y compris des mesures législatives, en vue d'améliorer les résultats scolaires des élèves des Premières nations des niveaux primaire et secondaire vivant dans les réserves. Les travaux du Panel devraient se terminer à la fin de 2011.

<p>Priorité – Développement économique : Poursuivre la mise en œuvre du nouveau Cadre fédéral pour le développement économique des Autochtones</p>	<p>Type<sup>6</sup> : Nouvelle</p>	<p>Résultats stratégiques et/ou activités de programme : L'économie et Les terres</p>
<p><b>État : Atteinte en grande partie</b></p> <p>AADNC a poursuivi la mise en œuvre du Cadre fédéral pour le développement économique des Autochtones.</p> <p>De mai à décembre 2010, AADNC a tenu huit séances de participation partout au pays (y compris des séances ciblant les femmes, les jeunes, et les collectivités éloignées) avec des groupes d'intervenants clés pour recueillir leurs commentaires sur la manière d'harmoniser les programmes et les politiques afin de mieux répondre aux besoins des Autochtones, qu'il s'agisse des particuliers, des entreprises ou des collectivités. À la suite de ces consultations, en 2011-2012, le Ministère apportera des améliorations à l'administration et à l'exécution de ses programmes de développement économique. En outre, les progrès se poursuivent quant à la refonte intégrale des programmes.</p> <p>En 2010-2011, l'Initiative sur les partenariats stratégiques a été lancée et des initiatives stratégiques pangouvernementales ont reçu des fonds atteignant 7,4 millions de dollars dans cinq secteurs clés de l'économie (agriculture, énergie, pêches, forêts et exploitation minière).</p>		

<sup>6</sup> Idem., p. 8.

<p>Priorité – Autonomie des citoyens et protection des plus vulnérables : Poursuivre la réforme des programmes et des politiques afin de bâtir des collectivités plus viables et plus sécuritaires</p>	<p>Type<sup>7</sup> : En cours</p>	<p>Résultats stratégiques et/ou activités de programme : Les gens – Le développement social</p>
<p><b>État : Atteinte en grande partie</b></p> <p>AADNC a conclu des accords de partenariat avec des Premières nations et les provinces de Saskatchewan et de Québec pour renforcer l'application des Mesures actives<sup>8</sup> de programmes de promotion de l'emploi et pour améliorer la gestion et l'exécution de programmes. Ces partenariats officiels, tout comme ceux conclus avec l'Ontario et l'Alberta, ont contribué à améliorer l'adoption de projets de Mesures actives qui viennent en aide à des bénéficiaires de l'aide au revenu en vue d'entrer sur le marché du travail. Par exemple, les partenariats avec les Premières nations, les gouvernements provinciaux, Ressources humaines et Développement des compétences Canada, Santé Canada et d'autres intervenants de toutes les administrations ont débouché sur des initiatives de partage des coûts pour 43 % des 99 projets pilotes de Mesures actives. Les journées « Introduction to the trades » de la nation Piikani en Alberta ont permis à 19 jeunes bénéficiant de l'aide au revenu sur 20 de trouver un emploi. En 2010-2011, AADNC a investi 12,5 millions de dollars dans des projets de Mesures actives, un investissement auquel sont venus s'ajouter 9,5 millions de dollars versés par des partenaires.</p> <p>En juillet 2010, pour accroître la sécurité des enfants et des familles des Premières nations, un investissement supplémentaire de 177 millions de dollars sur cinq ans a été annoncé en faveur du Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières nations au Manitoba, ce qui porte le financement courant du fédéral à 100 millions de dollars annuellement dans six provinces.</p> <p>Des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre du Principe de Jordan<sup>9</sup> avec les provinces et les Premières nations. Au niveau national, un réseau constitué de représentants du fédéral et des provinces a été mis en place et ce dernier traite des cas qui sont portés à son attention; aucun de ces cas n'a donné lieu à des conflits de compétence.</p>		

<sup>7</sup> Idem., p. 10.

<sup>8</sup> Les Mesures actives sont conçues pour aider les gens à entrer sur le marché du travail en leur donnant un meilleur accès à des services de planification professionnelle, de développement des compétences et de consultation en matière d'emploi; un accès accru à de la formation en lecture et écriture, en éducation de base des adultes et en compétences essentielles en milieu de travail; ainsi qu'en leur offrant du soutien comme des prestations pour la formation, le transport et la garde d'enfants. En vertu des Mesures actives, les employeurs et l'industrie peuvent être mis à contribution pour assurer l'harmonisation des compétences des clients avec les besoins du marché du travail et de l'économie.

<sup>9</sup> Le Principe de Jordan est appliqué dans le cadre de programmes sociaux et de santé existants afin d'assurer la continuité des soins aux enfants des Premières nations vivant habituellement dans une réserve, souffrant de déficiences multiples et nécessitant les soins de nombreux intervenants, même en cas de conflit de responsabilité à l'égard des services et de leur règlement entre le gouvernement fédéral et les provinces.

Priorité – Stratégie pour le Nord : Continuer de diriger la Stratégie pour le Nord, annoncée officiellement en juillet 2009	Type <sup>10</sup> : En cours	Résultats stratégiques et/ou activités de programme : Le Nord
<p><b>État : Entièrement atteinte</b></p> <p>En 2010-2011, AADNC a continué à mener la Stratégie du Nord en coordonnant les efforts déployés par le gouvernement fédéral pour lancer des initiatives dans le Nord, notamment des comités supérieurs.</p> <p>AADNC a mis de l'avant un certain nombre d'initiatives clés en vue d'appuyer le développement de collectivités durables dans le Nord et d'améliorer le climat des affaires tout en prenant les mesures nécessaires pour protéger les fragiles écosystèmes et offrir aux résidents du Nord la possibilité de mieux contrôler leur destinée. Au nombre de ces principales initiatives, mentionnons :</p> <p><b>Promotion du développement économique et social</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Par l'entremise du lancement de Nutrition Nord Canada, s'assurer que les aliments sains sont plus accessibles pour les Canadiens vivant dans des collectivités isolées du Nord.</li> <li>• Appui financier à la recherche ciblée pour recueillir des données et de l'information manquante au niveau régional afin de prendre des décisions réglementaires éclairées à l'égard de l'exploration et de la mise en valeur des ressources pétrolières et gazières dans la mer de Beaufort.</li> <li>• Définir le mandat de la Station de recherche du Canada dans l'Extrême-Arctique et son emplacement, à Cambridge Bay, au Nunavut.</li> <li>• Amorcer la phase de conception de la station de recherche.</li> </ul> <p><b>Protéger notre patrimoine naturel</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Obtenir des autorisations de financement en faveur du Plan d'action pour l'amélioration des régimes de réglementation dans le Nord.</li> </ul> <p><b>Améliorer et décentraliser la gouvernance</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Négocier et conclure une entente de principe sur le transfert de responsabilités avec les Territoires du Nord-Ouest pour promouvoir la gestion efficace, efficiente et coordonnée des terres, eaux et ressources publiques dans les Territoires du Nord-Ouest.</li> </ul>		

<sup>10</sup> Idem., p. 8.

Priorité – Améliorer les pratiques de gestion du Ministère	Type <sup>11</sup> : En cours	Résultats stratégiques et/ou activités de programme : Les services internes (cette priorité est liée à l'ensemble des activités et des résultats stratégiques du Ministère)
<p><b>État : Passablement atteinte</b></p> <p>Le Secrétariat du Conseil du Trésor évalue les améliorations apportées aux processus de gestion du Ministère lors de l'évaluation du Cadre de responsabilisation de gestion (CRG). Les progrès réalisés au regard des engagements se trouvent dans la Section II, Activité de programme : Services internes.</p> <p>L'engagement relatif à la gestion des ressources humaines a été passablement atteint, ayant reçu une cote générale de « acceptable ». Les éléments liés au leadership, à l'apprentissage des employés et aux langues officielles ont été très bien cotés. Cependant, on estime qu'il y a lieu d'améliorer les domaines liés à la stabilité de la haute direction, à la gestion du rendement des employés, et à la représentativité de l'effectif.</p> <p>Remarque : Le Secrétariat du Conseil du Trésor n'a pas sélectionné la gouvernance et la planification comme des domaines devant être évalués en vertu du CRG VIII; par conséquent, cet élément cible ne peut être mesuré pour 2010-2011.</p>		

Priorité – Assurer la mise en œuvre intégrale de la Politique sur les paiements de transfert	Type <sup>12</sup> : Nouvelle	Résultats stratégiques et/ou activités de programme : Les services internes (cette priorité est liée à l'ensemble des activités et des résultats stratégiques du Ministère)
<p><b>État : Atteinte en grande partie</b></p> <p>La quasi-totalité de la Politique a été mise en œuvre, à savoir 90 %. On a adopté une approche de gestion du risque comprenant les outils et les processus appropriés. L'accent a surtout été mis sur la participation des bénéficiaires puisque 150 séances de participation ont été tenues à l'échelle régionale et nationale. De nouvelles procédures administratives appuient aussi des accords de financement type et de nouvelles approches de financement. On explore des possibilités de collaboration avec d'autres ministères fédéraux au moyen de deux projets pilotes.</p> <p>Les éléments de la Politique qu'il reste à mettre en œuvre (10 %) sont : les subventions et les modèles d'accords de financement provinciaux et territoriaux; le travail en cours du représentant spécial chargé de la réduction du nombre de rapports en vue d'équilibrer le fardeau administratif que représentent les rapports sur le risque, l'examen de la Politique d'intervention et l'inventaire des normes de services pour chaque programme.</p>		

<sup>11</sup> Idem., p. 10.

<sup>12</sup> Idem., p. 10.

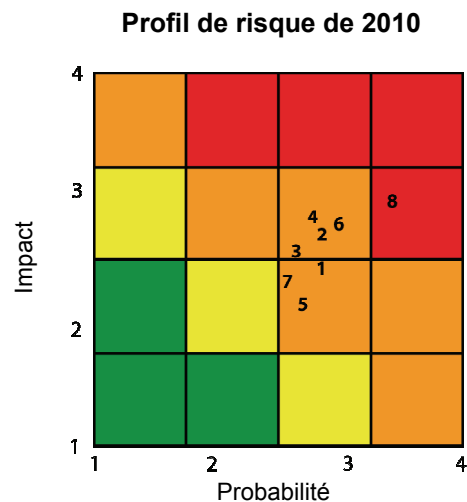
# Analyse des risques

## Gestion des risques ministériels

Chaque année, AADNC procède à un examen et à une mise à jour du Profil de risque de l'organisation. Il s'agit d'un portrait des risques les plus importants auxquels AADNC est exposé à un moment donné et qui menacent sa capacité d'assumer son mandat et d'atteindre ses objectifs. Le Profil a été élaboré en analysant des documents clés de planification, de vérification et d'évaluation, ainsi qu'au moyen d'une série d'entrevues approfondies auprès de cadres supérieurs de tous les secteurs et de toutes les régions d'AADNC. Cet exercice a permis de cerner et d'évaluer huit principaux risques, qui sont regroupés sous deux thèmes (voir ci-dessous).

Gestion et responsabilisation
1. Risque lié à la capacité et aux compétences des RH
2. Risque lié à l'information en vue de la prise de décisions
3. Risque lié à la mise en œuvre
4. Risque lié à l'alignement des ressources

Relations et partenariats
5. Risque lié aux partenariats avec le gouvernement
6. Risque lié aux relations avec les Autochtones
7. Risque lié aux partenariats externes
8. Risque juridique



Une fois terminé, le Profil a permis d'éclairer le cycle de planification des activités du Ministère et a largement contribué à son exercice d'établissement des priorités. Les activités mises de l'avant dans les plans du Ministère ne répondent pas seulement aux besoins opérationnels de chaque programme, mais contribuent également à la gestion globale des risques organisationnels du Ministère.

Voici quelques exemples des principales mesures d'atténuation ayant été prises :

- Le « risque lié à la capacité et aux compétences des ressources humaines » restait l'un des risques les plus élevés dans le Profil de 2010-2011. Le Ministère a mis à jour son Plan et sa Stratégie de gestion des ressources et, pour réduire ce risque, y a intégré des initiatives visant à améliorer le recrutement et à offrir de la formation.
- Le Système d'information sur l'éducation (SIE) a été mis en place pour permettre au Ministère d'améliorer la collecte de données fiables et cohérentes et

d'y avoir accès rapidement pour appuyer la prise de décisions liées aux programmes d'éducation, ce qui réduit en partie le risque lié à « l'information en vue de la prise de décisions ».

- Plusieurs initiatives émanant de la mise en œuvre de la Politique sur les paiements de transfert ont été lancées dans le but d'assurer l'intégration d'approches fondées sur les risques à l'élaboration, la mise en œuvre et la gestion des programmes. Ceci comprend un outil d'évaluation générale des risques associés aux bénéficiaires et un outil d'évaluation des risques associés aux programmes visant à s'assurer que les exigences administratives pour les bénéficiaires sont proportionnelles au niveau des risques et que des systèmes adaptés de suivi des programmes sont mis en place. Ces deux outils sont destinés à contribuer à réduire le « risque lié à la mise en œuvre ».
- Dans le but de faire face au « risque lié à l'alignement des ressources », le Ministère a établi des priorités pour l'année dans son plan d'activités et a assuré le suivi des progrès au moyen de rapports trimestriels et de rapports financiers mensuels.
- AADNC a participé à un certain nombre d'initiatives interministérielles pour favoriser des relations productives avec ses partenaires fédéraux. AADNC est également responsable du Cadre fédéral pour le développement économique des Autochtones et préside plusieurs comités interministériels sur des questions touchant le Nord. Toutes ces initiatives contribuent à atténuer le « risque lié aux partenariats avec le gouvernement ».
- Le « risque lié aux relations avec les Autochtones » a été affronté en partie par l'entremise des nombreuses négociations sur le règlement des revendications territoriales globales et particulières et sur l'autonomie gouvernementale qui ont eu lieu au courant de l'année, ainsi que par la mise en œuvre du Plan d'action du Canada Consultation et accommodement, comprenant des lignes directrices mises à jour à l'intention des fonctionnaires fédéraux.
- Le « risque ministériel lié aux partenariats externes » a été affronté au moyen d'un certain nombre de négociations et d'accords de décentralisation avec les provinces et les territoires.
- Le Ministère a lancé plusieurs initiatives pour faire face au « risque juridique », y compris : le règlement à l'amiable de 11 cas; et la participation active aux activités du Groupe de travail des SMA sur la gestion des risques juridiques et sur la Gestion intégrée du risque et le Comité directeur mixte sur le règlement des litiges. De plus, des progrès ont été enregistrés sur le front du Plan d'action sur les sites contaminés fédéraux.

## Sommaire – Rendement

### Affaires autochtones et Développement du Nord Canada

#### Ressources financières pour 2010-2011 (en millions de dollars)

	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
Affaires autochtones et Développement du Nord Canada	7 339,0	8 457,4	8 234,9

#### Ressources humaines pour 2010-2011 (ETP)

	Ressources prévues	Ressources réelles	Écart
Affaires autochtones et Développement du Nord Canada	5 202	5 294,2	92,2

On note une augmentation nette de 92,2 équivalents temps plein (ETP). Si le nombre prévu de 5 202,0 est passé à 5 294,2 ETP, c'est en partie grâce aux fonds supplémentaires reçus pour l'exécution de programmes additionnels. Ce financement visait, mais sans s'y limiter, les initiatives suivantes : 1) la décision *McIvor*, qui fait appel à la *Loi sur l'équité entre les sexes relativement à l'inscription au registre des Indiens* (projet de loi C-3); 2) les modifications législatives et réglementaires visant l'amélioration des régimes de réglementation dans le Nord et la mise en œuvre du Programme de surveillance des effets cumulatifs (PSEC) dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut; 3) l'appui à la mise en œuvre du Plan d'action pour l'approvisionnement en eau potable et le traitement des eaux usées des Premières nations.

En outre, à la suite d'un examen des ETP réalisé dans le cadre de l'activité de programme Services internes, un réalignement des ETP a été effectué des Services internes aux secteurs de programme pertinents. Les détails de ce réalignement sont présentés à la Section IV.

#### Explication des écarts

Les écarts observés entre le budget principal des dépenses, les dépenses prévues, les autorisations totales et les dépenses réelles sont en grande partie attribuables à la chronologie des éléments clés du cycle financier. Le budget principal des dépenses approuvé par le Parlement représente les crédits initiaux et constitue à ce titre la première étape du cycle financier.

Les dépenses prévues pour 2010-2011 comprennent le budget principal des dépenses de 7 301 millions de dollars, plus un montant supplémentaire de 38 millions de dollars pour financer les initiatives approuvées au moment de la préparation du Rapport sur les plans et priorités en janvier et février de l'exercice écoulé. La somme de 38 millions de dollars visait essentiellement des initiatives prévues dans le budget 2008 (éducation, services à l'enfance et à la famille, et développement économique), et le renouvellement des dispositions financières de l'Accord de financement budgétaire de la nation Nisga'a.



Les autorisations totales englobent le budget principal des dépenses, le budget supplémentaire, et les ajustements approuvés par le Conseil du Trésor, y compris le report du budget de fonctionnement. La différence de 1 118 millions de dollars entre les autorisations totales (8 457 millions de dollars) et les dépenses prévues (7 339 millions de dollars) s'explique principalement par ce qui suit :

- Les fonds ajoutés au budget supplémentaire des dépenses pour :
  - les négociations et le règlement de revendications;
  - les obligations liées à la mise en œuvre de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens;
  - la poursuite de la mise en œuvre du Plan d'action pour l'approvisionnement en eau potable et le traitement des eaux usées des Premières nations;
  - des activités d'aide à la gestion des urgences sur les réserves, notamment, mais sans s'y limiter, des incendies ou des inondations;
  - des règlements à l'amiable;
  - le Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières nations au Manitoba;
  - le renouvellement du Programme de gestion des droits Métis et le transfert du ministère de la Justice à AADNC de la gestion des litiges relatifs aux Métis et Indiens non inscrits;
  - la poursuite de l'aide des deux collectivités innues du Labrador, Natuashish et Sheshatsiu;
  - le subventionnement de l'expédition de nourriture à des collectivités isolées du Nord et la promotion de la nutrition.
- Le report d'exercices antérieurs des fonds prévus pour les prêts et les garanties de prêts.
- Le report du budget de fonctionnement.

Les dépenses réelles regroupent les dépenses qui ont été effectuées au cours de l'exercice financier conformément aux Comptes publics du Canada. L'écart de 223 millions de dollars entre les autorisations totales (8 457 millions de dollars) et les dépenses réelles (8 235 millions de dollars) s'explique par un certain nombre de facteurs, y compris :

- le report de certaines initiatives à l'exercice subséquent, où les fonds seront utilisés aux fins prévues (notamment les paiements liés à la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens; la mise en œuvre de l'Accord sur les revendications territoriales concernant la région marine d'Eeyou et les droits fonciers issus de traités au Manitoba et en Saskatchewan; les mesures reliées aux traités; la réforme des services à l'enfance et à la famille au Manitoba; le financement de services d'éducation pour les Premières nations Qalipu Mi'kmaq, ainsi que des projets en vertu du Fonds d'infrastructure pour les Premières nations et du Plan d'action sur les sites contaminés fédéraux);

- le report de ressources (p. ex. report du budget de fonctionnement) de l'exercice 2010-2011 à l'exercice 2011-2012, ainsi que des fonds prévus pour des prêts et garanties de prêts non utilisés en 2010-2011, mais qui seront disponibles au cours des prochains exercices;
- la diminution des besoins en crédit pour les Premières nations faisant partie des négociations sur les revendications.

## Commission canadienne des affaires polaires

### Ressources financières pour 2010-2011 (en millions de dollars)

	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
Commission canadienne des affaires polaires	1,0	1,1	1,0

### Ressources humaines pour 2010-2011 (ETP)

	Ressources prévues	Ressources réelles	Écart
Commission canadienne des affaires polaires	5	5	0

## Mesure des résultats stratégiques d'AADNC

Les résultats stratégiques d'AADNC, dans leur ensemble, reflètent les objectifs de niveau élevé liés au bien-être des particuliers et des collectivités des peuples autochtones et des résidents du Nord. Compte tenu des défis entourant l'évaluation du *bien-être*, y compris la collecte de données, AADNC a mis au point l'Indice du bien-être des collectivités (IBC)<sup>13</sup>. Cet indice, qui s'inspire de l'Indice de développement humain (IDH) et sur les recensements de Statistique Canada, est d'abord et avant tout un indicateur des résultats obtenus par AADNC au niveau des résultats stratégiques.

L'IBC est conçu pour mesurer la *qualité de vie* dans les collectivités des Premières nations et des Inuit par rapport à celle des autres collectivités canadiennes au fil du temps. Il est centré sur quatre aspects de la qualité de vie : l'éducation, le revenu, la participation à la vie active et le logement. À ce titre, l'IBC est considéré comme une mesure approximative et ne définit pas le bien-être comme un concept ou comme un objectif. Il contribue plutôt à avoir une meilleure compréhension du bien-être et, à un niveau fondamental, à saisir les résultats d'AADNC aux niveaux les plus élevés.

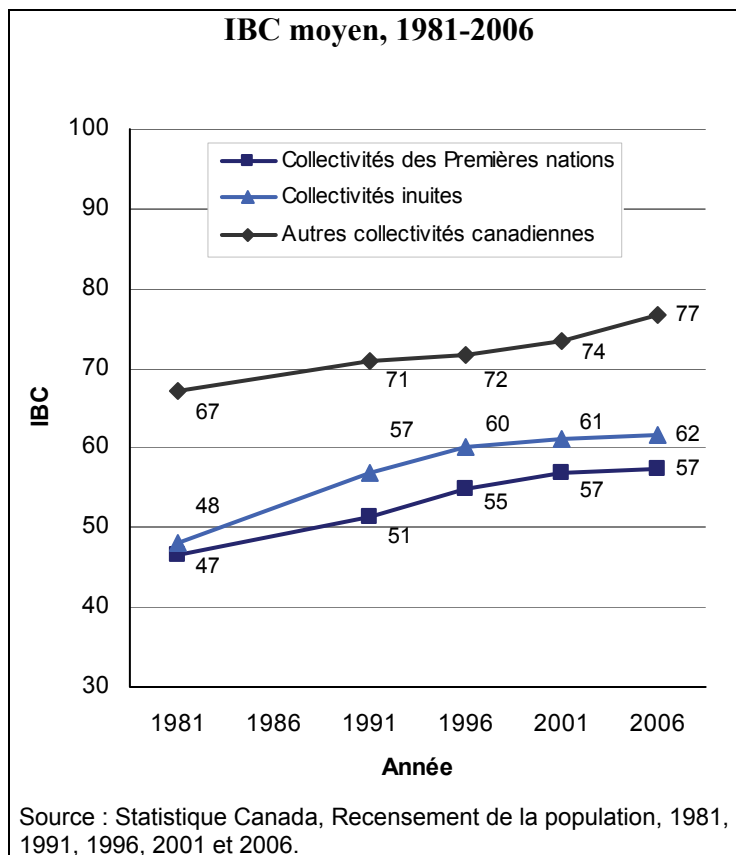
Le tableau ci-dessous présente un résumé du rapport entre l'Indice et ces résultats :

---

<sup>13</sup> Pour de plus amples renseignements sur l'IBC, consulter <http://www.ainc-inac.gc.ca/ai/rs/pubs/cwb/cwbdeck-fra.asp>.

Résultats stratégiques	Composantes de l'IBC
Le gouvernement	Population active et revenu
Les gens	IBC au complet et éducation
Les terres	Population active et revenu
L'économie	Population active, revenu et logement
Le Nord	Population active et revenu
Bureau de l'interlocuteur fédéral	s.o.

Le graphique ci-dessous met en évidence les grandes tendances de l'IBC au cours des 25 dernières années. De 1981 à 1996, l'IBC a enregistré d'importants progrès dans les collectivités inuites et des Premières nations, ce qui a réduit l'écart lié au bien-être dans ces collectivités par rapport aux autres collectivités canadiennes. Toutefois, depuis 2001, l'IBC a réalisé peu ou pas de progrès dans les collectivités inuites et des Premières nations.



Voici les faits saillants des composantes de l'IBC :

- Le revenu a augmenté depuis 1981 dans les collectivités des Premières nations à un rythme similaire à celui des autres collectivités canadiennes. Dans les collectivités inuites, le revenu a augmenté à un rythme plus rapide.
- L'activité de la population active s'est accrue à peu près au même rythme dans toutes les collectivités du Canada.
- Le taux d'obtention de diplômes continue de croître depuis 1981, mais depuis 2001, à un rythme plus lent que celui des autres collectivités du Canada.
- Si le logement enregistre un score stable dans les collectivités canadiennes depuis 1981, le score global du logement dans les collectivités inuites et des Premières nations a chuté entre 2001 et 2006, surtout en regard de la qualité du logement. Cette diminution est plus marquée dans les collectivités inuites. La quantité de logements (surpopulation) a cependant continué de s'améliorer considérablement.

## Résultat stratégique : Le Gouvernement – Bonne gouvernance et relations de coopération pour les Premières nations, les Inuits et les résidents du Nord

Indicateurs de rendement	Objectifs	Rendement de 2010-2011
Indice du bien-être des collectivités : population active et revenu		<p>Voir la description ci-dessus et l'analyse détaillée des tendances de l'IBC à <a href="http://www.ainc-inac.gc.ca/ai/rs/pubs/cwb/cwbdck-fra.asp">http://www.ainc-inac.gc.ca/ai/rs/pubs/cwb/cwbdck-fra.asp</a>.</p> <p>AADNC a appuyé des initiatives visant à renforcer la gouvernance des Premières nations en matière de processus électoral, de fabrication de règlement, d'appartenance et de citoyenneté, et de planification communautaire. Grâce à des relations de coopération, AADNC a favorisé la consultation et la participation des intervenants, la productivité des négociations entourant les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale, et leur règlement.</p>

(en millions de dollars) Activité de programme	Dépenses réelles 2009-2010	2010-2011 <sup>14</sup>				Concordance avec les résultats du gouvernement du Canada
		Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses Réelles	
La gouvernance et les institutions gouvernementales	654,8	652,3	660,5	698,9	698,2	Une société diversifiée qui favorise la dualité linguistique et l'inclusion sociale
Les relations de coopération	207,6	233,5	237,1	254,1	227,5	Une société diversifiée qui favorise la dualité linguistique et l'inclusion sociale
Le règlement des revendications	754,5	466,9	466,9	850,0	836,5	Une croissance économique forte
Total	1 617,0	1 352,7	1 364,5	1 803,0	1 762,2	

Les totaux peuvent accuser des écarts en raison de l'arrondissement.

<sup>14</sup> Depuis le cycle des budgets des dépenses 2009-2010, les ressources de l'activité de programme Services internes sont présentées de façon distincte des autres activités de programme. Elles ne sont plus réparties parmi les activités de programme restantes, comme c'était le cas dans les budgets principaux des dépenses précédents. Cette mesure a une incidence sur la comparabilité des dépenses et de l'information liée aux ETP par activité de programme entre les divers exercices financiers.

## Résultat stratégique : Les Gens – Bien-être des personnes et des familles au sein des Premières nations et des collectivités inuites

Indicateurs de rendement	Objectifs	Rendement de 2010-2011
Indice du bien-être des collectivités inuites et des Premières nations		<p>Voir la description ci-dessus et l'analyse détaillée des tendances de l'IBC à <a href="http://www.ainc-inac.gc.ca/ai/rs/pubs/cwb/cwbdck-fra.asp">http://www.ainc-inac.gc.ca/ai/rs/pubs/cwb/cwbdck-fra.asp</a>.</p> <p>AADNC a mis l'accent sur la réforme des programmes d'éducation et sociaux et sur la création de partenariats. De plus, d'importants efforts ont été déployés pour établir et effectuer un suivi des normes de services relativement à la gestion des affaires des particuliers et à la résolution des questions des pensionnats indiens.</p>

(en millions de dollars) Activité de programme	Dépenses réelles 2009-2010	2010-2011 <sup>15</sup>				Concordance avec les résultats du gouvernement du Canada
		Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses Réelles	
L'éducation	1 738,5	1 763,4	1 769,3	1 789,5	1 785,2	Une société diversifiée qui favorise la dualité linguistique et l'inclusion sociale
Le développement social	1 557,1	1 490,7	1 492,2	1 616,9	1 610,9	Une société diversifiée qui favorise la dualité linguistique et l'inclusion sociale
La gestion des affaires des particuliers	27,7 <sup>16</sup>	261,3	261,3	603,3	557,4 <sup>17</sup>	Une société diversifiée qui favorise la dualité linguistique et l'inclusion sociale
<b>Total</b>	<b>3 323,3</b>	<b>3 515,5</b>	<b>3 522,8</b>	<b>4 009,8</b>	<b>3 953,5</b>	

Les totaux peuvent accuser des écarts en raison de l'arrondissement.

<sup>15</sup> Idem., p. 22.

<sup>16</sup> Les dépenses réelles de 2009-2010 enregistrées dans les Comptes publics du Canada pour 2009-2010 reflètent seulement les dépenses de la Direction générale des affaires individuelles. Les dépenses réelles faites en 2009-2010 pour la Résolution des questions des pensionnats sont décrites dans la section réservée au résultat stratégique sur le Règlement des revendications.

<sup>17</sup> Comme indiqué dans le Rapport sur les plans et priorités 2010-2011, l'Architecture des activités de programme a été révisée et le résultat stratégique « Les gens » comprenait les autorisations totales et les dépenses réelles de la Direction générale des affaires individuelles et le résultat stratégique sur la Résolution des questions des pensionnats en vertu de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens.

**Résultat stratégique : Les Terres – Les Premières nations et les Inuit tirent profit de leurs terres, de leurs ressources et de leur environnement de façon durable**

Indicateurs de rendement	Objectifs	Rendement de 2010-2011
Indice du bien-être des collectivités : population active et revenu		<p>Voir la description ci-dessus et l'analyse détaillée des tendances de l'IBC à <a href="http://www.ainc-inac.gc.ca/ai/rs/pubs/cwb/cwbdck-fra.asp">http://www.ainc-inac.gc.ca/ai/rs/pubs/cwb/cwbdck-fra.asp</a>.</p> <p>Le Ministère a continué à mettre en œuvre le Cadre fédéral pour le développement économique des Autochtones, ce qui lui a permis de renforcer les liens entre la gestion des terres et le développement économique des Premières nations, et ainsi contribuer à améliorer le bien-être économique et la prospérité sur les réserves des Premières nations.</p>

(en millions de dollars) Activité de programme	Dépenses réelles 2009-2010	2010-2011 <sup>18</sup>				Concordance avec les résultats du gouvernement du Canada
		Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses Réelles	
La gestion des terres, des ressources et de l'environnement par les Premières nations	15,7	23,6	23,6	12,6	12,6	Une croissance économique forte
Une administration fédérale responsable	126,9	112,7	112,7	169,0	164,6	Un environnement propre et sain
La certitude en matière de titres fonciers et d'accès aux ressources	11,1	18,6	18,6	14,2	10,8	Une croissance économique forte
<b>Total</b>	<b>153,7</b>	<b>155,0</b>	<b>155,0</b>	<b>195,9</b>	<b>188,0</b>	

Les totaux peuvent accuser des écarts en raison de l'arrondissement.

<sup>18</sup> Idem., p. 22.



## Résultat stratégique : L'économie – Bien-être et prospérité économiques des Premières nations, des Inuit et des Métis

Indicateurs de rendement	Objectifs	Rendement de 2010-2011
Indice du bien-être des collectivités : population active, revenu et logement		<p>Voir la description ci-dessus et l'analyse détaillée des tendances de l'IBC à <a href="http://www.ainc-inac.gc.ca/ai/rs/pubs/cwb/cwbdck-fra.asp">http://www.ainc-inac.gc.ca/ai/rs/pubs/cwb/cwbdck-fra.asp</a>.</p> <p>Le Ministère a lancé un certain nombre d'initiatives en vertu du Cadre fédéral pour le développement économique des Autochtones pour aider les peuples autochtones dans leurs efforts à améliorer leur bien-être social et leur prospérité.</p> <p>Le Ministère a continué à appuyer des projets permettant aux collectivités des Premières nations de se doter d'une infrastructure de base protégeant la santé et la sécurité et favorisant leur participation à la vie économique.</p>

(en millions de dollars) Activité de programme	Dépenses réelles 2009-2010	2010-2011 <sup>19</sup>				Concordance avec les résultats du gouvernement du Canada
		Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses Réelles	
Le développement des entreprises individuelles et communautaires	58,4	56,1	56,1	55,3	55,3	Une croissance économique forte
L'investissement communautaire	88,9	117,5	133,5	189,7	109,5	Une croissance économique forte
L'infrastructure communautaire	1 294,7	1 298,0	1 298,0	1 307,8	1 300,4	Une croissance économique forte
<b>Total</b>	<b>1 442,0</b>	<b>1 471,6</b>	<b>1 487,6</b>	<b>1 552,8</b>	<b>1 465,2</b>	

Les totaux peuvent accuser des écarts en raison de l'arrondissement.

<sup>19</sup> Idem., p. 22.

**Résultat stratégique : Le Nord – Les peuples du Nord sont autonomes, en bonne santé, qualifiés et vivent au sein de collectivités prospères**

Indicateurs de rendement	Objectifs	Rendement de 2010-2011
Indice du bien-être des collectivités : population active et revenu		<p>Voir la description ci-dessus et l'analyse détaillée des tendances de l'IBC à <a href="http://www.ainc-inac.gc.ca/ai/rs/pubs/cwb/cwbdck-fra.asp">http://www.ainc-inac.gc.ca/ai/rs/pubs/cwb/cwbdck-fra.asp</a>.</p> <p>Dans le cadre de la Stratégie pour le Nord, AADNC a lancé plusieurs initiatives clés en vue d'appuyer le développement de collectivités durables dans le Nord et d'améliorer le climat des affaires, tout en prenant les mesures nécessaires pour protéger les écosystèmes fragiles du Nord et pour offrir à ses résidents les moyens de mieux contrôler leur destinée.</p>

(en millions de dollars) Activité de programme	Dépenses réelles 2009-2010	2010-2011 <sup>20</sup>				Concordance avec les résultats du gouvernement du Canada
		Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses Réelles	
La gouvernance dans le Nord	16,8	17,9	17,9	38,4	25,8	Une société diversifiée qui favorise la dualité linguistique et l'inclusion sociale
Des collectivités nordiques en santé	121,0	101,4	101,4	117,0	115,0	Des Canadiens en santé
Les terres et les ressources du Nord	222,0	293,5	293,5	281,4	278,4	Un environnement propre et sain
L'économie du Nord <sup>21</sup>	1,9	–	–	–	–	Une croissance économique forte
<b>Total</b>	<b>361,7</b>	<b>412,7</b>	<b>412,7</b>	<b>436,8</b>	<b>419,2</b>	

Les totaux peuvent accuser des écarts en raison de l'arrondissement.

<sup>20</sup> Idem., p. 22.

<sup>21</sup> Tient compte du transfert de fonds, en 2009, à l'Agence canadienne de développement économique du Nord.

**Résultat stratégique : Le Bureau de l'interlocuteur fédéral – Bien-être socioéconomique des Métis, des Indiens non inscrits et des Autochtones vivant en milieu urbain**

Indicateurs de rendement	Objectifs	Rendement de 2010-2011
Conditions socioéconomiques des Métis, des Indiens non inscrits et des Autochtones en milieu urbain <sup>22</sup>		<p>À partir de l'analyse des données des recensements du Canada effectués entre 2001 et 2006, les taux d'obtention de diplômes du secondaire, d'emploi et de revenu moyen total dans les villes désignées de la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain (SAMU) ont augmenté de 1 %.</p> <p>Le Bureau de l'interlocuteur fédéral pour les Métis et les Indiens non inscrits a continué de collaborer avec tous les ordres de gouvernement, ainsi qu'avec le secteur privé et des organisations de Métis et d'Indiens non inscrits, pour coordonner les efforts et les initiatives en vue de contribuer à améliorer les conditions socio-économiques. En 2010-2011, les initiatives ont surtout visé le développement économique et la participation à la vie économique.</p>

<sup>22</sup> Les collectivités sont définies, pour les besoins de l'IBC, selon les subdivisions de recensement, et ces dernières désignent les municipalités ou leurs équivalents (p. ex., réserves indiennes). À l'heure actuelle, l'IBC n'évalue pas le bien-être des autochtones en milieu urbain, quoique des indicateurs semblables sont utilisés.

(en millions de dollars) Activité de programme	Dépenses réelles 2009-2010	2010-2011 <sup>23</sup>				Concordance avec les résultats du gouvernement du Canada
		Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses Réelles	
La Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain	16,6	13,5	13,5	15,2	14,5	La sécurité du revenu et de l'emploi pour les Canadiens
Le développement des capacités organisationnelles des Métis et des Indiens non inscrits	16,2	14,7	14,7	16,5	15,9	Une société diversifiée qui favorise la dualité linguistique et l'inclusion sociale
La gestion des droits des Métis	8,0	–	–	8,8	8,8	Une société diversifiée qui favorise la dualité linguistique et l'inclusion sociale
<b>Total</b>	<b>40,8</b>	<b>28,2</b>	<b>28,2</b>	<b>40,5</b>	<b>39,2</b>	

Les totaux peuvent accuser des écarts en raison de l'arrondissement.

## Services internes d'AADNC

(en millions de dollars) Activité de programme	Dépenses réelles 2009-2010	2010-2011			
		Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses Réelles
Services internes	501,1	365,6	368,1	418,7	407,6

<sup>23</sup> Idem., p. 22.

## Commission canadienne des affaires polaires

### Résultat stratégique : Meilleure connaissance des régions polaires du Canada

Indicateurs de rendement	Objectifs	Rendement de 2010-2011
Indicateur de rendement à établir		Les indicateurs de rendement sont en cours d'élaboration.

(en millions de dollars) Activité de programme	Dépenses réelles 2009-2010	2010-2011 <sup>24</sup>				Concordance avec les résultats du gouvernement du Canada
		Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses Réelles	
La promotion de la recherche et la communication	0,7	0,8	0,8	0,8	0,8	Un environnement propre et sain
Total	0,7	0,8	0,8	0,8	0,8	

### Services internes de la Commission des affaires polaires

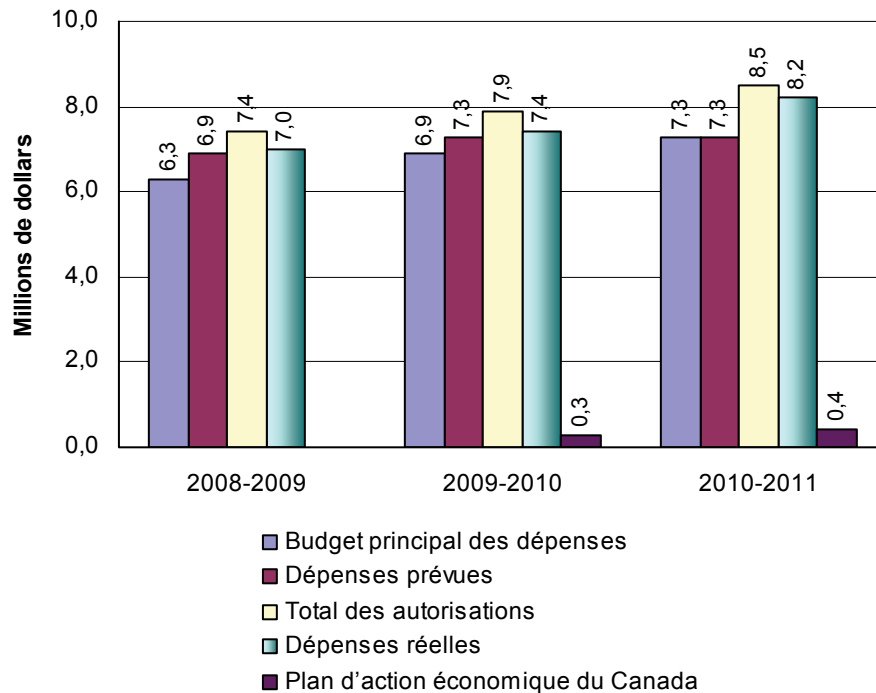
(en millions de dollars) Activité de programme	Dépenses réelles 2009-2010	2010-2011			
		Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses Réelles
Services internes	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2

<sup>24</sup> Idem., p. 22.

## Profil des dépenses

### Tendance ministérielle des dépenses

#### Tendance des dépenses



En 2010-2011, les dépenses réelles d'AADNC se sont élevées à 8,2 milliards de dollars. Dans l'ensemble, les dépenses ministérielles ont augmenté d'environ 1,2 milliard de dollars, soit 18 % depuis 2008-2009. Cette hausse nette s'explique principalement par les facteurs suivants :

- l'octroi de fonds additionnels pour le règlement de revendications particulières;
- une augmentation pour répondre aux obligations liées à la mise en œuvre de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens;
- l'octroi d'un financement additionnel par l'entremise du Plan d'action économique du Canada pour des projets de logement, de construction d'écoles, d'eau et de traitement des eaux usées, de services à l'enfance et à la famille, d'infrastructure de recherche dans l'Arctique et de restauration de sites contaminés sur les réserves et dans le Nord;
- l'octroi d'un financement additionnel pour répondre à la demande de programmes et services courants destinés aux Premières nations et aux Inuit (2 % d'indexation pour l'inflation et la croissance démographique);

- l'octroi d'un financement offert en vertu du Plan d'action sur les sites contaminés fédéraux pour l'évaluation, la gestion et la restauration de sites contaminés fédéraux;
- l'octroi d'un financement additionnel dont l'affectation était prévue dans le budget 2008 pour des services d'éducation, à l'enfance et à la famille et pour le développement économique.

Ces augmentations sont compensées en partie par une diminution des exigences liées aux règlements à l'amiable.

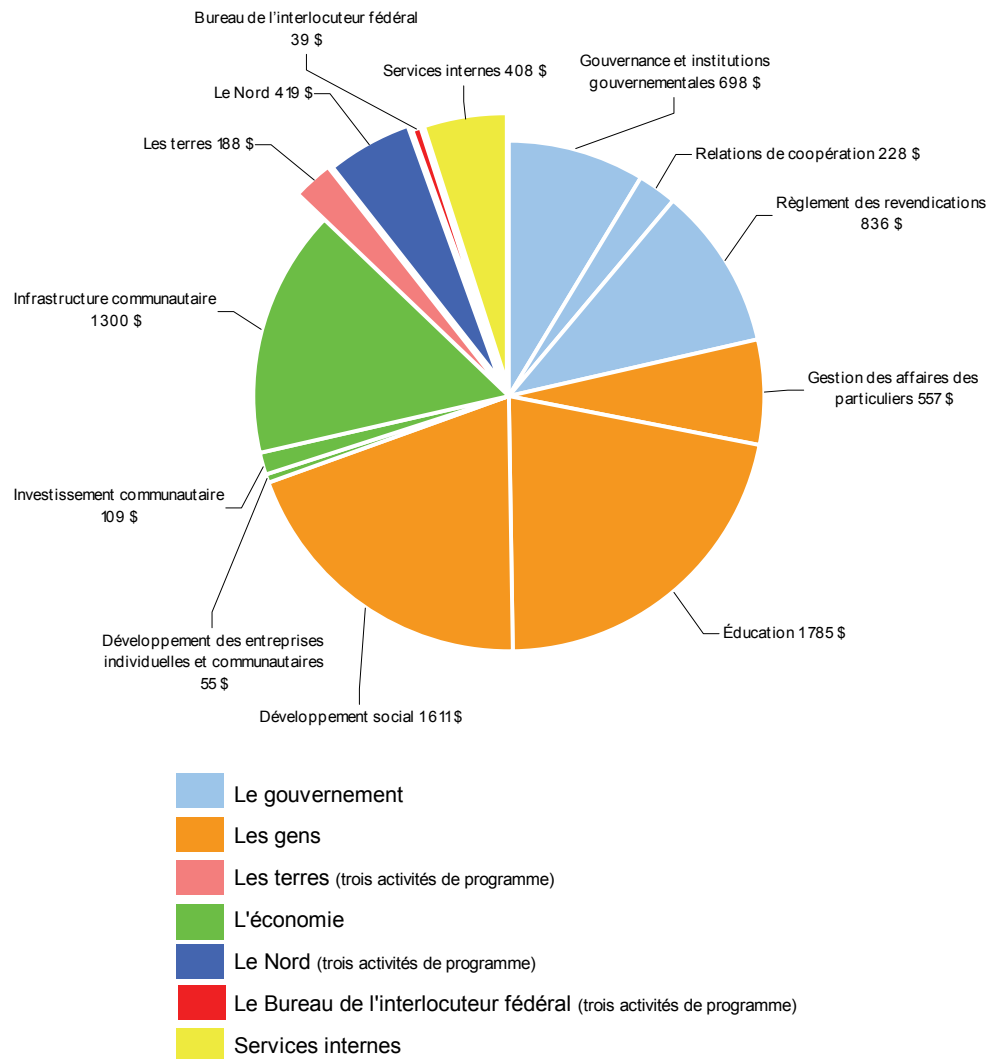
### **Dépenses réelles par résultat stratégique en 2010-2011**

En 2010-2011, les dépenses réelles du Ministère de l'ordre de 8,2 milliards de dollars sont enregistrées dans six résultats stratégiques (7,8 milliards de dollars pour 18 activités de programme). Le solde de 0,4 milliard de dollars s'applique à l'activité de programme « Services internes », qui appuie tous les résultats stratégiques. La portion la plus importante des fonds (4 milliards de dollars, ou 48 %) a été allouée au résultat stratégique « Les gens », qui comprend les deux activités de programme les plus importantes, soit L'éducation et Le développement social, auxquelles sont consacrées les sommes de 1,8 milliard de dollars et 1,6 milliard de dollars respectivement. De plus, 21 % des fonds (1,8 milliard de dollars) ont été consacrés au résultat stratégique « Le gouvernement », et 18 % (1,5 milliard de dollars) au résultat stratégique « L'économie ». Les fonds restants (0,6 milliard de dollars) sont affectés aux résultats stratégiques suivants : « Le Nord », « Les terres », et « Le Bureau de l'interlocuteur fédéral ».

# Explication des tendances – Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 2009-2010 à 2010-2011

## Dépenses réelles en 2010-2011

Total : 8 235 millions de dollars



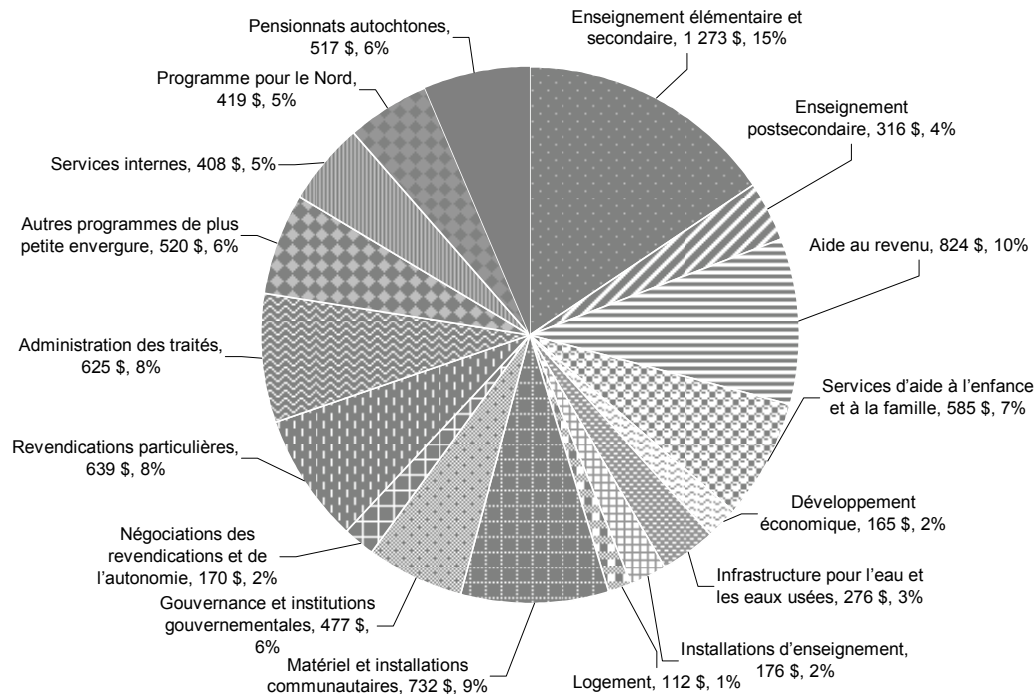
Les totaux peuvent accuser des écarts en raison de l'arrondissement.



Le graphique suivant illustre les dépenses réelles de 2010-2011 sous un autre angle de façon à traduire les principaux éléments d'intérêt des programmes.

### Dépenses réelles de 2010-2011 – Principaux éléments d'intérêt

Total : 8 235 millions de dollars



Les totaux peuvent accuser des écarts en raison de l'arrondissement.

Les dépenses réelles ont augmenté d'environ 795 millions de dollars de 2009-2010 à 2010-2011, principalement pour les raisons suivantes :

- l'octroi d'un financement additionnel pour le règlement de revendications particulières;
- l'octroi d'un financement additionnel pour répondre à la demande de programmes et services courants destinés aux Premières nations et aux Inuits (2 % d'indexation pour l'inflation et la croissance démographique);
- une augmentation pour répondre aux obligations liées à la mise en œuvre de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens;
- l'octroi d'un financement additionnel par l'entremise du Plan d'action économique du Canada pour des projets de logement, de construction d'écoles, d'eau et de traitement des eaux usées, de services à l'enfance et à la famille, et d'infrastructure de recherche dans l'Arctique;

- une diminution reflétant un paiement ponctuel fait en 2009-2010 à la nation Cri du Québec pour régler des questions liées à la mise en œuvre de la Convention de la Baie James et du Nord québécois.

## Plan d'action économique du Canada (PAEC) – Affaires autochtones et Développement du Nord Canada

(en millions de dollars)	Dépenses prévues en 2010-2011 <sup>25</sup>	Dépenses réelles en 2010-2011
Approvisionnement en eau et traitement des eaux usées	86,0	119,1
Logement	75,0	79,0
Écoles	128,2	91,5
Fonds pour l'infrastructure de recherche dans l'Arctique (note 1)	51,0	43,0
Étude de faisabilité de la station de recherche dans l'Extrême-Arctique (note 2)	0,8	0,7
Services à l'enfance et à la famille des Premières nations	15,5	14,0
Accélération des mesures prises à l'égard des sites contaminés (au sud du 60 <sup>e</sup> parallèle)	17,4	17,4
Accélération des mesures prises à l'égard des sites contaminés (au nord du 60 <sup>e</sup> parallèle)	11,1	11,1
Promotion du développement énergétique dans le Nord canadien	-	-
<b>Total</b>	<b>385,0</b>	<b>375,8</b>

Remarque : L'écart entre les dépenses prévues et les dépenses réelles s'explique de la manière suivante :

1. Fonds additionnels provenant de sources autres que le PAEC (sources internes) ont été ajoutés.
2. Le programme n'a pas été facturé pour le travail fait par P3 Canada.

Le Plan d'action économique du Canada a prévu des investissements de 62 milliards de dollars pour stimuler l'économie canadienne et favoriser la création et le maintien des emplois. La majorité de ces investissements étaient prévus pour 2009-2010 et 2010-2011, y compris 1,4 milliard de dollars investis dans des initiatives destinées aux communautés autochtones, et 500 millions de dollars consacrés au Nord. Les fonds destinés à l'infrastructure ont été administrés séparément pendant la durée du Programme, afin d'avoir la souplesse nécessaire pour réviser les prévisions et les échéanciers initiaux à l'égard de tous les projets d'infrastructure (systèmes d'aqueduc et de traitement des eaux usées, logement et écoles). Ces investissements ont appuyé l'engagement du premier ministre de promouvoir une plus grande participation économique des Autochtones et des résidents du Nord, et d'étudier les possibilités et les défis qui leur sont propres.

Un grand nombre d'initiatives annoncées dans le Plan d'action économique du Canada tombaient sous la responsabilité d'AADNC, notamment le financement des travaux de

<sup>25</sup> Traduit les dépenses prévues dans le Rapport sur les plans et priorités 2010-2011 du Ministère.

construction et de rénovation des écoles et des systèmes d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées dans les réserves; l'assainissement des lieux contaminés, dans les réserves et dans les régions du Nord; et la modernisation et la mise en valeur de l'infrastructure de recherche grâce au Fonds pour l'infrastructure de recherche dans l'Arctique et l'étude de faisabilité de la station de recherche dans l'Extrême-Arctique canadien. Le Ministère a travaillé (et continue de travailler) avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement à d'autres activités associées au logement, comme la création de complexes d'habitation à forte densité résidentielle, le raccordement aux services publics, la rénovation résidentielle et la conversion des logements appartenant à des bandes en logements du marché.

Depuis mars 2010, en collaboration avec plusieurs autres ministères, AADNC a produit trois rapports faisant état des progrès réalisés et des avantages communautaires découlant des initiatives destinées aux Autochtones et aux résidents du Nord dans le cadre du Plan d'action économique du Canada. Ces rapports sont disponibles sur le site Web du Ministère, à <http://www.ainc-inac.gc.ca/ai/arp/bg09/index-fra.asp>.

## **Budget des dépenses par crédit voté**

Pour obtenir plus de renseignements sur nos crédits organisationnels et/ou dépenses législatives, veuillez consulter les Comptes publics du Canada 2010-2011 (Volume II). Vous trouverez une version électronique des Comptes publics à <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/txt/72-fra.html>.



## Section II : Analyse des activités de programme par résultat stratégique

### Légende – État du rendement

**Dépassé** : Plus de 100 % du niveau de rendement attendu (prouvé par l'indicateur et l'objectif, ou par les activités prévues et les extrants) par rapport au résultat précisé dans le RPP correspondant a été atteint au cours de l'exercice.

**Entièrement atteint** : 100 % du niveau de rendement attendu (prouvé par l'indicateur et l'objectif, ou par les activités prévues et les extrants) par rapport au résultat précisé dans le RPP correspondant a été atteint au cours de l'exercice.

**Atteint en grande partie** : De 80 à 99 % du niveau de rendement attendu (prouvé par l'indicateur et l'objectif, ou par les activités prévues et les extrants) par rapport au résultat précisé dans le RPP correspondant a été atteint au cours de l'exercice.

**Passablement atteint** : De 60 à 79 % du niveau de rendement attendu (prouvé par l'indicateur et l'objectif, ou par les activités prévues et les extrants) par rapport au résultat précisé dans le RPP correspondant a été atteint au cours de l'exercice.

**Non atteint** : Moins de 60 % du niveau de rendement attendu (prouvé par l'indicateur et l'objectif, ou par les activités prévues et les extrants) par rapport au résultat précisé dans le RPP correspondant a été atteint au cours de l'exercice.

## Résultat stratégique : Le gouvernement

Bonne gouvernance et relations de coopération pour les Premières nations, les Inuit et les résidents du Nord.

### Activité de programme : La gouvernance et les institutions gouvernementales

#### Description du programme

Cette activité de programme réunit des politiques, des programmes, des mesures législatives et des modalités administratives qui favorisent la mise en place de gouvernements inuits et des Premières nations à la fois stables, légitimes, efficaces, redevables envers leurs citoyens et imprégnés de la culture autochtone.

#### Ressources financières pour 2010-2011 (en millions de dollars)

Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
660,5	698,9	698,2

L'écart entre les dépenses prévues et les autorisations totales s'explique principalement par l'ajout de nouveaux crédits au Budget supplémentaire des dépenses/Mandats spéciaux du gouverneur général pour l'Administration financière des Premières nations et pour la mise en œuvre de plusieurs ententes sur l'autonomie gouvernementale du Yukon, ainsi que pour le réalignement de fonds d'appui à des programmes particuliers provenant de l'activité de programme « Services internes ».

#### Ressources humaines pour 2010-2011 (ETP)

Ressources prévues	Ressources réelles	Écart
86	318,7	232,7

Pour une explication de la variation des ETP, se reporter à la Section IV : Variation des ETP par activité de programme.

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Objectifs	État du rendement
Les collectivités et les institutions des Premières nations ont la capacité de se gouverner	Pourcentage des Premières nations assujetties à la <i>Loi sur les Indiens</i> et ayant mis à exécution un plan destiné à améliorer leur capacité à se gouverner	30 % d'ici le 31 mars 2011	<b>Impossible à évaluer</b>
	Pourcentage des Premières nations non visées par une intervention financière, au sens que l'entend la Politique d'intervention ministérielle <sup>26</sup>	Plus de 70 % d'ici le 31 mars 2011	<b>Entièrement atteint</b>
Les gouvernements des Premières nations sont stables	Pourcentage des Premières nations assujetties à la <i>Loi sur les Indiens</i> qui ont fait l'objet d'une évaluation pour déterminer leur exposition au risque et leurs besoins en capacités de gestion	30 % d'ici le 31 mars 2011	<b>Passablement atteint</b>

### **Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme**

En 2010-2011, AADNC a continué d'enregistrer des progrès au chapitre de la gouvernance. Par exemple, AADNC a dépassé l'objectif suivant : plus de 70 % des Premières nations devraient être exemptes d'une intervention financière. L'évaluation a porté sur 586 Premières nations et en est arrivée à la conclusion que 76 % d'entre elles étaient exemptes d'une intervention financière, au sens où l'entend la politique d'intervention ministérielle.

L'Outil de planification de la capacité de gouvernance (OPCG) a été élaboré dans le but de promouvoir des gouvernements efficaces, compétents et responsables. Bien que la totalité des Premières nations aient été évaluées dans le cadre de l'évaluation générale, la mise en œuvre de l'OPCG a été retardée jusqu'au premier trimestre (T1) de 2011-2012, ce qui a empêché AADNC de mesurer le pourcentage de Premières nations dotées d'un plan pour renforcer la capacité de gouvernance.

De plus, on a exploré des options pour appréhender les capacités selon une approche ministérielle consolidée. Ces initiatives, conjuguées aux programmes consolidés de Soutien aux gouvernements indiens (SGI), favorisent la mise en place de gouvernements des Premières nations compétents, responsables et efficaces en aidant les collectivités à cerner leurs lacunes, en établissant les priorités en matière de gouvernance et en renforçant les capacités.

<sup>26</sup> « Non visées par une intervention financière, au sens où l'entend la Politique d'intervention ministérielle » s'entend des Premières nations qui ne sont pas assujetties à l'une ou l'autre des mesures définies dans la Politique de prévention et de gestion des manquements d'AADNC (auparavant connue sous le nom de Politique d'intervention).

En ce qui a trait à la législation et aux politiques, le Ministère a continué de s'employer à mettre à la disposition des citoyens des moyens leur permettant d'agir. On continue à étudier l'impact des réformes législatives (actuelles, en attente et sous forme de projet) sur les droits et les libertés des citoyens des Premières nations. Plusieurs activités ont été lancées au cours de l'année, notamment trouver des solutions aux faiblesses du système électoral prévu par la *Loi sur les Indiens*; produire un rapport sur l'état de préparation des Premières nations en vue de mettre en application le projet de loi C-21 (*Loi modifiant la Loi canadienne sur les droits de la personne*); et entamer un processus exploratoire sur l'inscription des Indiens, l'appartenance à une bande et la citoyenneté.

Enfin, le Ministère a continué de s'acquitter de ses obligations en matière d'élections et de règlements administratifs conformément à la *Loi sur les Indiens*.

### **Leçons apprises**

L'évaluation des programmes de soutien aux gouvernements indiens<sup>27</sup> réalisée en 2009 a révélé qu'AADNC devrait trouver des moyens de consolider la prestation du Soutien aux gouvernements indiens (SGI) pour créer des gains d'efficacité sur le plan administratif tant au niveau du Ministère que de la gestion des Premières nations. En 2009-2010, le Ministère a proposé de renouveler le programme SGI en se concentrant toujours sur l'appui aux gouvernements des Premières nations. Le Ministère a trouvé des solutions novatrices pour réaliser des progrès, notamment en concevant l'Outil de planification de la capacité de gouvernance à l'usage des collectivités, et en consolidant les nombreux formulaires de quatre des cinq programmes de façon à ne disposer que d'un seul formulaire de demande et d'un seul rapport.

Une évaluation de l'accord de subvention de la Première nation de Miawpukek<sup>28</sup> a été menée à bien en février 2011. Les résultats de cette évaluation ont montré que l'accord de subvention appuie la mission de la Première nation Miawpukek (PNM) ainsi que la Politique sur les paiements de transfert du Conseil du Trésor puisqu'il s'agit d'un accord de financement souple et sensible aux risques. C'est la Première nation Miawpukek qui administre l'accord de subvention avec un degré élevé de responsabilité envers le Canada et les membres de la bande. L'évaluation recommandait à AADNC d'explorer la possibilité d'offrir des ententes de financement comparables à l'accord de subvention de la PNM à d'autres Premières nations admissibles.

---

<sup>27</sup> Pour de plus amples renseignements, prière de consulter l'Évaluation du SGI de 2009, à : <http://www.ainc-inac.gc.ca/ai/arp/aev/pubs/ev/igsp/igsp-fra.asp>, et le Rapport de suivi de l'Évaluation du SGI de 2010, à : <http://www.ainc-inac.gc.ca/ai/arp/aev/pubs/ev/igsp/igspfm10-fra.asp>.

<sup>28</sup> Pour de plus amples renseignements, prière de consulter l'évaluation de l'accord de subvention de la Première nation de Miawpukek, à <http://www.ainc-inac.gc.ca/ai/arp/aev/pubs/ev/mwp/mwp-fra.asp>.



## Activité de programme : Les relations de coopération

### *Description du programme*

Les relations de coopération se fondent sur le respect mutuel et créent un climat favorisant la confiance, la responsabilité et la saine collaboration entre les gouvernements, les Inuit et les Premières nations. Cette activité de programme permet la négociation et la mise en œuvre d'ententes sur le règlement des revendications territoriales et sur l'autonomie gouvernementale. Elle aide également à clarifier les relations conventionnelles établies entre la Couronne et les Premières nations, à mieux définir les droits de propriété, de gestion et d'utilisation des terres et des ressources et à assurer la prise en compte des intérêts des Inuit dans les décisions stratégiques du gouvernement fédéral.

### *Ressources financières pour 2010-2011 (en millions de dollars)*

Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
237,1	254,1	227,5

L'écart entre les dépenses prévues et le total des autorisations s'explique par l'ajout de nouveaux crédits au Budget supplémentaire des dépenses en vue de poursuivre la mise en œuvre de mesures associées à des traités avec les Premières nations de la Colombie-Britannique et pour appuyer la nation Sivuniksavut du Nunavut dans ses efforts pour acheter et rénover un nouvel établissement scolaire. L'écart entre le total des autorisations et les dépenses réelles s'explique essentiellement par une diminution des besoins en matière de prêts des Premières nations qui participent à la négociation des revendications, ainsi qu'au report des activités des mesures associées à des traités; ces fonds inutilisés ont été reportés à l'exercice 2011-2012.

### *Ressources humaines pour 2010-2011 (ETP)*

Ressources prévues	Ressources réelles	Écart
423	588,6	165,6

Pour une explication de la variation des ETP, se reporter à la Section IV : Variation des ETP par activité de programme.

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Objectifs	État du rendement
Les relations sont basées sur la confiance, le respect, la compréhension, le partage des responsabilités, le dialogue, l'obligation de rendre des comptes et le respect des droits	Pourcentage des tables de négociation actives qui sont productives <sup>29</sup>	90 % de tables actives d'ici le 31 mars 2011	<b>Dépassé</b>
Les partenariats se resserrent à l'échelle régionale, et le Ministère améliore sa base d'information	Nombre de processus tripartites qui intègrent les priorités des Inuit	Production, en 2010, d'une base de données de référence sur les activités en cours <sup>30</sup>	<b>Entièrement atteint</b>
	Nombre d'activités de sensibilisation de divers auditoires aux questions inuites		<b>Entièrement atteint</b>

### *Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme*

Le Canada s'est employé à entretenir des relations productives avec les groupes de requérants autochtones, ce qui a débouché sur des négociations fructueuses. En 2010-2011, sur les 256 tables de négociations actives qui ont fait l'objet d'une évaluation, 96 % se sont révélées productives, ce qui dépasse l'objectif de 90 %, et montre que les relations entre les parties se sont améliorées, et qu'elles sont fondées sur la confiance, le respect, la compréhension, le partage des responsabilités, l'obligation de rendre des comptes, les droits et le dialogue.

<sup>29</sup> Cet indicateur a été reformulé par souci d'exactitude (auparavant, se lisait comme suit : « pourcentage de tables de négociation productives »). Des tables de négociation sont productives lorsque les parties se sont mises d'accord sur une composante importante, ont satisfait ou dépassé les objectifs de négociation ministériels et lorsque les négociations enregistrent régulièrement des progrès vers une entente fructueuse.

<sup>30</sup> Une base de référence a été fixée à 6 et 40 pour l'indicateur de rendement « Nombre de processus tripartites qui intègrent les priorités des Inuit » et pour l'indicateur de rendement « Nombre d'activités de sensibilisation de divers auditoires aux questions inuites », respectivement.

Points saillants des négociations en 2010-2011 :

- paragraphe d'un accord de principe avec la Nation Micmac de Gespeg (24 février 2011);
- paragraphe d'un accord définitif entre la Société Makivik et le gouvernement du Québec (17 mars 2011);
- renouvellement de la Commission sur les relations découlant des traités du Manitoba et du Bureau du commissaire aux traités de la Saskatchewan (mars 2011);
- ratification communautaire de l'accord définitif de la Première nation Yale (12 mars 2011);
- point final aux exigences en matière de mise en œuvre de l'accord définitif des Premières nations Maa-nulth, pour qu'il entre en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2011;
- négociation de 38 mesures liées à des traités avec les Premières nations de la Colombie-Britannique (dix fois plus que dans les années passées) pour le développement des capacités; les préparatifs en vue de l'entrée en vigueur du traité, et le développement social et économique;
- revitalisation des discussions sur le traité tripartite pour trouver des moyens de relancer le processus des traités en Colombie-Britannique (en cours).

Pour plus de renseignements sur les ententes et revendications territoriales, prière de consulter la page Lois, ententes et revendications territoriales, sur le site Web d'AADNC<sup>31</sup>.

De plus, en 2010-2011, le gouvernement fédéral a beaucoup progressé dans son engagement à améliorer et à accélérer le règlement de revendications particulières s'appuyant sur l'initiative La justice, enfin, annoncée en juin 2007<sup>32</sup>. AADNC a étudié au total 133 revendications. De ce nombre, 18 ont été réglées par l'entremise de négociations et totalisent 665 millions de dollars. En outre, 31 revendications ont été acceptées et feront l'objet de négociations.

En s'appuyant sur le Plan d'action Consultation et accommodement 2007 et sur d'autres directives, AADNC a poursuivi le développement d'outils pour aider les fonctionnaires fédéraux à respecter l'obligation de consulter de la Couronne. Parmi ceux-ci, signalons la publication de lignes directrices actualisées en matière de consultation, le lancement du Système d'information sur les droits ancestraux et les droits issus des traités au sein du Ministère et la mise en place du Service d'information sur la consultation pour répondre aux demandes d'information provenant d'intervenants sur le lieu et la nature des droits ancestraux ou issus de traités. AADNC a également déployé des efforts pour consolider ses partenariats; des discussions ont été amorcées pour conclure un protocole d'entente avec les provinces relativement aux consultations et pour mettre au point des protocoles de consultation avec les provinces et territoires, ainsi qu'avec des groupes autochtones.

Enfin, dans le cadre des relations du Ministère avec les collectivités, organisations et gouvernements inuits :

---

<sup>31</sup> Prière de consulter <http://www.ainc-inac.gc.ca/al/index-fra.asp>.

<sup>32</sup> Pour de plus amples renseignements, prière de consulter <http://www.pm.gc.ca/fra/media.asp?category=1&id=1695>.

- La subvention du Nunavut Sivuniksavut a été versée en janvier 2011 pour soutenir l'achat d'un nouvel édifice qui permettra à l'école de doubler le nombre d'inscriptions. L'établissement a officiellement ouvert ses portes le 14 mai 2011. D'importants progrès ont été réalisés relativement à l'élaboration d'un nouveau modèle de financement de programmes s'adressant aux jeunes dans la collectivité de Pangnirtung, ce qui permettra de réduire considérablement le fardeau administratif et d'améliorer la base de données sur la collectivité.
- AADNC a travaillé avec les partenaires provinciaux et territoriaux Inuit Tapiriit Kanatami, qui ont compétence en matière d'éducation primaire et secondaire, pour proposer une approche holistique à l'égard de l'éducation s'appuyant sur l'élaboration d'une stratégie d'éducation des Inuit.
- Le Ministère a participé à la création d'un partenariat tripartite avec le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador et le gouvernement Nunatsiavut, la Torngat Regional Housing Association et Statistique Canada pour évaluer les besoins en logement du Nunatsiavut.

En 2010-2011, AADNC a également élaboré un certain nombre d'initiatives fructueuses pour aider le Canada à honorer les obligations que lui confèrent les ententes négociées. En avril 2010, le Système amélioré de surveillance des obligations découlant des traités a été lancé pour servir d'outil de surveillance des obligations du Canada dans le cadre d'ententes sur les revendications territoriales et sur l'autonomie gouvernementale. De plus, le Guide pour les responsables fédéraux de la mise en œuvre des ententes sur les revendications territoriales globales et l'autonomie gouvernementale a été approuvé par le caucus fédéral et diffusé par le Ministère<sup>33</sup>. Ce guide rassemble les leçons et l'information les plus

#### LE SAVIEZ-VOUS?

Le gouvernement du Canada a obtenu l'autorisation de créer un groupe spécial de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en vue de contester l'interdiction d'importation de produits du phoque décrétée par l'Union européenne. La demande en vue d'établir un groupe spécial et les préparatifs pour se présenter devant l'OMC ont été orchestrés par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, en étroite collaboration avec Pêches et Océans et le Secrétariat des relations avec les Inuit.

récentes sur les principes, politiques et processus clés qui éclairent la mise en œuvre des ententes. Enfin, conformément aux modalités des ententes conclues, le Ministère a présenté 11 rapports annuels sur des ententes sur les revendications territoriales globales.

### *Leçons apprises*

L'expérience en vue de mener à bien les négociations sur plusieurs ententes définitives et ententes de principe a montré à toutes les parties l'importance de renforcer les capacités des Premières nations à mettre en œuvre les traités et à exercer leur autonomie. De plus, le Canada a acquis des connaissances inestimables sur le rôle que peuvent jouer les

<sup>33</sup> Pour de plus amples renseignements, prière de <http://www.ainc-inac.gc.ca/fra/1100100031843/1100100031844>.

nouveaux médias pour améliorer la participation des électeurs, une fois ces ententes ratifiées par les collectivités signataires.

Une évaluation de la mise en œuvre de l'autonomie gouvernementale et des accords sur l'autonomie gouvernementale par le gouvernement fédéral a pris fin en février 2011. Les conclusions de l'évaluation montrent que la Politique sur les droits inhérents a fourni un cadre souple à partir duquel ont pu s'appuyer, et s'appuient, les négociations sur l'autonomie gouvernementale. En vertu de cette politique, l'autonomie gouvernementale est demeurée pertinente et a manifestement des répercussions favorables au sein des collectivités autonomes. Cependant, la transition vers l'autonomie gouvernementale s'est avérée un processus complexe et progressif, et la prestation de services et de programmes efficaces demeure un défi de taille pour tous les ordres de gouvernement au Canada. Plusieurs pratiques non efficaces dans les processus de négociation et de mise en œuvre ont été cernées, et AADNC se penche actuellement sur plusieurs d'entre elles<sup>34</sup>.

Jusqu'à présent, l'approche du Canada à l'égard des accords fiscaux avec des groupes autochtones autonomes a consisté à négocier le renouvellement du financement avec les groupes individuels, généralement tous les cinq ans. Si ces pratiques se poursuivent, les ressources nécessaires pour renouveler les accords fiscaux vont augmenter de façon exponentielle à mesure que seront conclus des traités et des ententes sur l'autonomie gouvernementale. Si le financement pose des défis à toutes les parties, les négociations sont également complexes et les accords fiscaux doivent souvent faire l'objet d'un prolongement avant que des ententes ne soient conclues. Au cours des cinq dernières années, il a fallu prolonger d'une façon ou d'une autre les 18 ententes de financement budgétaire qui devaient être renouvelées. Un prolongement est un accord fiscal annuel laissant les groupes autochtones autonomes dans une incertitude financière. Nous sommes à élaborer une nouvelle approche fondée sur une formule à l'égard des relations fiscales avec les groupes autochtones autonomes. Cette approche sera plus transparente, prévisible et efficace que l'approche actuelle, qui s'appuie sur la négociation d'accords fiscaux d'une durée limitée. AADNC a lancé une vaste campagne de participation nationale auprès des groupes autochtones pour mettre au point cette nouvelle approche.

---

<sup>34</sup> Pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la mise en œuvre de l'autonomie gouvernementale et des accords sur l'autonomie gouvernementale par le gouvernement fédéral, prière de consulter <http://www.ainc-inac.gc.ca/ai/arp/aev/pubs/ev/sga/sga-fra.asp>.

## Activité de programme : Le règlement des revendications

### Description du programme

Cette activité de programme garantit aux groupes autochtones le versement de paiements autorisés à l'issue des négociations sur les revendications spéciales, particulières ou globales.

### Ressources financières pour 2010-2011 (en millions de dollars)

Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
466,9	850,0	836,5

L'écart entre les dépenses prévues et les autorisations totales est en grande partie attribuable à l'ajout de nouveaux crédits au Budget supplémentaire des dépenses pour le règlement de revendications particulières, le règlement de revendications relatives aux droits fonciers issus de traités soumis par la nation Bigstone Cree, et pour la mise en œuvre de l'Accord sur les revendications territoriales concernant la région marine d'Eeyou. L'écart entre les autorisations totales et les dépenses réelles s'explique principalement par le report de fonds pour la mise en œuvre de l'Accord sur les revendications territoriales concernant la région marine d'Eeyou; les fonds inutilisés ont été reportés à 2011-2012.

### Ressources humaines pour 2010-2011 (ETP)

Ressources prévues	Ressources réelles	Écart
-	-	-

L'Activité de programme Règlement des revendications ne sert qu'à déterminer les paiements de règlements. Aucune activité n'y est rattachée; par conséquent, aucun ETP n'est déclaré.

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Objectifs	État du rendement
Le Canada respecte les obligations que lui confèrent les ententes négociées	Pourcentage des dépenses allouées au règlement des revendications qui ont été transférées en cours d'exercice, à l'issue des négociations sur les revendications spéciales, particulières ou globales	100 %	<b>Entièrement atteint</b>

### Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme

En 2010-2011, AADNC a réglé 18 revendications particulières et transféré 616 millions de dollars aux Premières nations conformément aux modalités de ces ententes de règlement. Des revendications réglées en 2010-2011, 50 millions de dollars seront versés en 2011-2012 à la nation Bigstone Cree, conformément à l'entente conclue. Le Canada a démontré son engagement à honorer les obligations que lui confèrent les ententes négociées en transférant les sommes prévues au titre du règlement des revendications conformément aux négociations de revendications particulières.

## Résultat stratégique : Les gens

Bien-être des personnes, des familles et des collectivités des Premières nations et des Inuit.

### Activité de programme : L'éducation

#### Description du programme

Cette activité de programme procure aux Inuits et aux membres des Premières nations les outils dont ils ont besoin pour atteindre des niveaux de réussite scolaire comparables à ceux des autres Canadiens. Les services d'enseignement primaire et secondaire dispensés dans le cadre des programmes d'éducation se poursuivront. Ces services comprennent la réforme de l'éducation des Premières nations au moyen d'un programme de réussite scolaire des étudiants des Premières nations et d'un programme de partenariat. Le programme d'éducation offrira également des services spéciaux dans le domaine de l'éducation, de l'appui financier aux Indiens inscrits et aux Inuits afin qu'ils puissent poursuivre des études postsecondaires, ainsi qu'un appui aux centres culturels et éducatifs.

#### Ressources financières pour 2010-2011 (en millions de dollars)

Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
1 769,3	1 789,5	1 785,2

L'écart entre les dépenses prévues et les autorisations totales s'explique principalement par la réaffectation des ressources provenant surtout de l'infrastructure communautaire en vue de répondre à la demande accrue de programmes et services d'éducation. De plus, des fonds additionnels ont été prévus au Budget supplémentaire des dépenses pour continuer d'appuyer les deux collectivités innues du Labrador, Natuashish et Sheshatsiu; la Stratégie emploi jeunesse, et les initiatives jeunesse des Premières nations sur Rescol. L'écart entre le total des autorisations et les dépenses réelles est principalement attribuable au report des fonds destinés à la bande de la Première nation Qalipu Mi'kmaq; les fonds inutilisés ont été reportés à 2011-2012.

#### Ressources humaines pour 2010-2011 (ETP)

Ressources prévues	Ressources réelles	Écart
222	238,1	16,1

Pour une explication de la variation des ETP, se reporter à la Section IV : Variation des ETP par Activité de programme.

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Objectifs	État du rendement
Les élèves des Premières nations obtiennent des résultats scolaires comparables à ceux des autres élèves du système d'éducation de leur province	Taux d'obtention de diplôme d'études secondaires	Augmentation, d'ici 2013, du taux de diplômés chez les membres des Premières nations de sorte qu'il atteigne un niveau comparable à celui des autres élèves du système d'éducation de la province	<b>Impossible à évaluer</b> <sup>35</sup>
	Pourcentage des collectivités des Premières nations ayant établi un partenariat tripartite dans le domaine de l'éducation	D'ici 2013, 75 % des collectivités des Premières nations représentées dans les propositions soumises dans le cadre du Programme des partenariats en éducation	<b>Dépassé</b>
Les Inuits et les membres des Premières nations présentent un taux de scolarité postsecondaire plus élevé qu'auparavant.	Nombre d'élèves des Premières nations et inuits inscrits à un établissement postsecondaire	Hausse du nombre d'élèves inscrits dans des établissements postsecondaires	<b>Entièrement atteint</b>

### ***Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme***

Selon les dernières données disponibles, le taux d'obtention de diplômes des élèves de 12e année (11e au Québec) vivant sur une réserve a diminué pour passer de 35,6 % en 2008-2009 à 33,3 % en 2009-2010, avec des variations marginales entre les deux sexes.

En 2010-2011, en vertu du Programme de réussite scolaire des étudiants des Premières nations (PRSEPN), AADNC a procédé à la mise en œuvre de plans et d'activités d'amélioration scolaire. Le PRSEPN, en privilégiant la maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul ainsi que la persévérance scolaire, a obtenu un taux de participation de 90 %, selon le pourcentage d'écoles de bande représentées dans les propositions. AADNC a également travaillé en collaboration avec l'Assemblée des Premières nations pour mettre au point un système d'information sur l'éducation (SIE). Le SIE permettra aux Premières

<sup>35</sup> La méthodologie utilisée par les provinces pour mesurer le taux d'obtention de diplômes n'est pas comparable à celle utilisée par les Premières nations. Un indicateur de rendement révisé est en cours d'élaboration et sera mis en place en 2012-2013.



nations d'avoir accès à des données sur l'éducation, et à AADNC de mieux suivre le rendement et d'appuyer l'amélioration continue du programme.

Au départ, les changements d'approche en vue de mettre en œuvre le PRSEPN et le PPE se sont avérés difficiles. Cependant, les Premières nations ont adopté cette nouvelle approche, comme en font foi le taux élevé de participation et le nombre de propositions reçues dans le cadre de ces programmes; propositions qui ont dépassé de beaucoup les ressources disponibles. De plus, les premiers commentaires ont été positifs quant aux améliorations observées dans les écoles, surtout en ce qui a trait à l'écriture et à la lecture.

En 2010-2011, de nouveaux partenariats tripartites ont été établis. À l'Île-du-Prince-Édouard, le protocole d'entente signé en août 2010 offre un cadre de collaboration pour un plan d'action conjoint dans: le secteur de l'éducation (petite enfance, maternelle à la 12e année, et transition vers le postsecondaire); la transition des étudiants; l'élaboration de nouvelles ententes sur les frais de scolarité (y compris le réinvestissement dans des programmes provinciaux d'éducation pour les Premières nations); et, les critères de rendement. En Saskatchewan, un protocole d'entente avec le Conseil tribal de Saskatoon et le gouvernement de la Saskatchewan, signé en octobre 2010, porte essentiellement sur des domaines prioritaires tels que la transition des étudiants et la persévérance scolaire, la participation de la famille et de la collectivité, le perfectionnement professionnel et la mise en valeur des ressources. Les efforts en vue d'établir d'autres partenariats devraient se poursuivre au Québec, en Ontario et en Saskatchewan.

Dans le domaine de l'éducation postsecondaire, AADNC a continué d'offrir du financement aux Premières nations pour appuyer l'éducation postsecondaire. Les données les plus récentes sur les programmes d'éducation postsecondaire montrent une hausse de 3,2 % par rapport à 2008-2009.

Le travail visant à améliorer l'éducation des élèves des Premières nations vivant sur des réserves se poursuit sur une variété de fronts. En décembre 2010, en collaboration avec l'Assemblée des Premières nations, AADNC a annoncé la création d'un groupe national chargé de diriger un processus de participation sur l'élaboration d'options, y compris des mesures législatives, pour améliorer les résultats scolaires des élèves des Premières nations vivant sur des réserves.

### ***Leçons apprises***

AADNC a appris qu'il est essentiel de procéder à la collecte et à l'analyse systématiques des éléments probants sur les résultats des programmes pour prendre des décisions plus éclairées sur la pertinence et le rendement des programmes, et pour explorer d'autres méthodes d'exécution des programmes. Il est donc nécessaire de pouvoir compter sur une base fiable et complète d'évaluation des éléments probants pour appuyer l'amélioration des politiques et programmes, la gestion des dépenses, la prise de décisions et la présentation des rapports publics. Fort de ces leçons, AADNC a élaboré une Stratégie de mesure du rendement pour l'éducation, qui sera mise en œuvre au cours de l'exercice 2011-2012. Le Ministère est également à mettre au point un système d'information sur l'éducation en vue de favoriser la mesure et l'amélioration du rendement. Dans le cadre

de ce travail, de nouvelles cibles pour les taux d'obtention de diplômes et de persévérance des élèves seront fixées et tiendront compte des recommandations stratégiques du groupe national et du travail continu réalisé avec les partenaires des provinces et des Premières nations.

## Activité de programme : Le développement social

### *Description du programme*

Cette activité de programme s'intéresse à la sécurité et au mieux-être des membres et des familles des Premières nations. Elle vise, en particulier, la prestation de services familiaux et communautaires et de services sociaux afin de satisfaire à la multitude des besoins essentiels ou spécialisés des personnes vivant dans les réserves.

### *Ressources financières pour 2010-2011 (en millions de dollars)*

Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
1 492,2	1 616,9	1 610,9

L'écart entre les dépenses prévues et les autorisations totales s'explique principalement par la réaffectation des ressources provenant surtout de l'infrastructure communautaire afin de répondre à la demande accrue de programmes et services de développement social. De plus, dans le Budget supplémentaire des dépenses, des fonds ont été ajoutés pour le Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières nations afin de mettre en œuvre une approche préventive au Manitoba et de continuer d'appuyer les deux collectivités innues du Labrador, Natuashish et Sheshatsiu. L'écart entre le total des autorisations et les dépenses réelles s'explique principalement par le report des fonds destinés à l'approche préventive des services à l'enfance et à la famille au Manitoba; les fonds inutilisés ont été reportés à l'exercice 2011-2012.

### *Ressources humaines pour 2010-2011 (ETP)*

Ressources prévues	Ressources réelles	Écart
66	116,3	50,3

Pour une explication de la variation des ETP, se reporter à la Section IV : Variation des ETP par activité de programme.

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Objectifs	État du rendement
Le taux de dépendance à l'aide au revenu diminue	Taux de dépendance à l'aide au revenu dans les collectivités	Réduction annuelle de 1 % du taux de dépendance à l'aide au revenu enregistré en moyenne dans l'ensemble des collectivités des Premières nations du pays  Réduction du taux de dépendance à l'aide au revenu dans certaines collectivités	<b>Non atteint</b>
Les familles et les enfants des Premières nations vivent dans un milieu sécuritaire	Nombre d'administrations qui appliquent la nouvelle approche préventive aux Services à l'enfance et à la famille des Premières nations	Mise en œuvre de l'approche préventive dans toutes les provinces et au Yukon	<b>Passablement atteint</b>

### ***Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme***

En 2010-2011, AADNC a poursuivi son travail dans des secteurs prioritaires clés, notamment : renouveler les autorisations stratégiques et l'orientation future du Programme d'aide au revenu; aider les collectivités des Premières nations à mettre en œuvre des mesures actives; continuer à offrir une aide par l'entremise de l'Initiative de réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants et du Programme d'aide à la vie autonome; élargir l'approche améliorée axée sur la prévention pour le programme des Services à l'enfance et à la famille des Premières nations; et élaborer une Stratégie de mesure du rendement pour le développement social.

La somme totale de 12,5 millions de dollars a été affectée en vue d'appuyer 99 projets de Mesures actives à l'intention de Premières nations sur des réserves de partout au Canada. Ces projets ont donné aux bénéficiaires admissibles des occasions de suivre une formation et d'obtenir un emploi, d'améliorer leurs compétences en lecture et en écriture et leurs compétences de base, ainsi que de renforcer la capacité de gestion de cas et de prestation de services de travailleurs en développement social des Premières nations.

Au cours du présent exercice financier, AADNC a mis en œuvre deux ententes tripartites sur les Mesures actives avec le Québec et la Saskatchewan. Ces ententes sont axées sur des approches volontaires et sur la collaboration afin d'aider les bénéficiaires à intégrer le marché de l'emploi dans les collectivités sélectionnées.

Le taux de dépendance à l'aide au revenu dans les collectivités autochtones a augmenté à l'échelle nationale, passant de 34 % en 2009 à 35 % en 2010. Cette hausse peut être attribuable à la récente récession, conjuguée à l'augmentation de la population autochtone sur les réserves. L'augmentation du taux de dépendance sur les réserves reflète la hausse observée dans l'ensemble des provinces et territoires au cours des deux dernières années.

En tout, six administrations ont adopté l'approche améliorée axée sur la prévention pour le programme des Services à l'enfance et à la famille, ce qui couvre 68 % de tous les enfants des Premières nations vivant sur des réserves. Des efforts sont actuellement déployés pour que la plupart des administrations qui restent adoptent également cette approche d'ici 2014-2015.

Les efforts se poursuivent pour mettre en œuvre le principe de Jordan<sup>36</sup>. Un projet de déclaration tripartite commune a été conclu avec le Nouveau-Brunswick. La Colombie-Britannique et le gouvernement fédéral ont produit un projet de document conjoint sur le processus et mis à contribution des représentants des Premières nations. La Saskatchewan a poursuivi la mise en place d'engagements dans son plan tripartite de mise en œuvre. Le Manitoba et le gouvernement fédéral ont continué de travailler de concert à un processus visant à régler les cas et à obtenir l'adhésion des Premières nations. À l'échelle nationale, un réseau de centres de liaison s'est penché sur le règlement de cas portés à son attention et aucun de ces cas n'a donné lieu à un conflit de compétence.

### ***Leçons apprises***

AADNC a terminé l'Évaluation de la mise en œuvre de l'approche améliorée axée sur la prévention (AAAP) en Alberta pour le programme des Services à l'enfance et à la famille des Premières nations<sup>37</sup>. Les conclusions de l'évaluation montrent que, par rapport aux approches classiques en matière d'aide à l'enfance, l'approche préventive est plus adaptée sur le plan culturel, répond mieux aux besoins de la collectivité et permet de traiter plus efficacement les raisons du nombre élevé d'enfants pris en charge, notamment le niveau de revenu et les problèmes de dépendance des parents. Toutes les recommandations sont actuellement à l'étude. AADNC a appris — tant par l'entremise de l'évaluation de l'Alberta que par la prestation directe de services sur le terrain en vertu de l'AAAP — que la mise en œuvre de cette nouvelle approche exige davantage de temps, et qu'il faut d'abord renforcer les capacités au cours de la première année avant de poursuivre en injectant des fonds supplémentaires et en procédant à la mise en œuvre intégrale au cours de la deuxième année. AADNC examinera la possibilité de revoir l'approche en conséquence.

---

<sup>36</sup> Idem, p 13.

<sup>37</sup> L'Évaluation de la mise en œuvre de l'approche améliorée axée sur la prévention (AAAP) en Alberta pour le programme des Services à l'enfance et à la famille des Premières nations faisait partie de l'évaluation stratégique pluriannuelle de la mise en œuvre de cette approche, dans le cadre de laquelle chaque administration fait l'objet d'une évaluation deux à trois ans après la mise en œuvre de l'approche. Pour obtenir plus d'information, se reporter à <http://www.ainc-inac.gc.ca/ai/arp/aev/pubs/ev/fcf/fcf-fra.asp>.

## Activité de programme : La gestion des affaires des particuliers

### *Description du programme*

Cette activité de programme met à la portée des membres, des collectivités et des gouvernements des Premières nations une série de programmes et de services liés à la gestion des affaires internes, soit l'inscription, l'effectif des bandes, les certificats de statut d'Indien et le versement des paiements prévus par les traités. C'est aussi dans le cadre de cette activité de programme que le Ministère supervise la création de nouvelles bandes, administre les successions des Premières nations et gère l'argent des particuliers et des bandes placé en fiducie dans le Trésor public. AADNC s'acquitte également des responsabilités du gouvernement du Canada prévues à la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens et veille au respect des obligations fédérales découlant de la Convention et d'autres initiatives fédérales prises en lien avec les pensionnats indiens.

### *Ressources financières pour 2010-2011 (en millions de dollars)*

Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
261,3	603,3	557,4

L'écart entre les dépenses prévues et le total des autorisations est principalement attribuable à l'ajout de nouveaux crédits au Budget supplémentaire des dépenses en vue de satisfaire les obligations liées à la mise en œuvre de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens. L'écart entre les autorisations totales et les dépenses réelles sont attribuables au report de paiements liés à la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens; les fonds non utilisés ont été reportés à l'exercice 2011-2012.

### *Ressources humaines pour 2010-2011 (ETP)*

Ressources prévues	Ressources réelles	Écart
646	604,1	-41,9

Pour une explication de la variation des ETP, se reporter à la Section IV : Variation des ETP par activité de programme.

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Objectifs	État du rendement
Les affaires internes des membres et des familles des Premières nations (inscription, adhésion, argent, successions, et annuités de traités) sont gérées de façon adéquate	Normes de service associées à chaque activité Inscription et adhésion  Gestion de l'argent  Gestion des successions Annuités de traités	Respect des normes <sup>38</sup>	<b>Entièrement atteint/ Dépassé</b> <b>Atteint en grande partie</b> <b>Dépassé</b> <b>Entièrement atteint</b>
Les dispositions de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens sont bien respectées	Respect des obligations et des normes de service stipulées dans la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens Paiement d'expérience commune (PEC) Processus d'évaluation indépendant (PEI)	Respect des obligations et des normes de service <sup>39</sup>	<b>Atteint en grande partie</b> <b>Atteint en grande partie</b>

### **Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme**

AADNC a réalisé des progrès importants dans l'élaboration et la mise en œuvre de normes de services, et dans l'atteinte des objectifs de rendement axés sur ces normes.

Pour bien remplir ses responsabilités découlant de la décision rendue dans l'affaire *McIvor*, le gouvernement du Canada a procédé à l'entrée en vigueur la *Loi sur l'équité entre les sexes relativement à l'inscription au registre des Indiens* le 31 janvier 2011. Pour ce faire, il a modifié la *Loi sur les Indiens* pour que les petits-enfants de femmes ayant perdu leur statut d'Indien après avoir épousé un homme non indien soient admissibles à l'inscription (statut d'Indien). Ainsi, après l'adoption de cette loi, environ 45 000 personnes étaient admissibles à l'inscription. On a mis en place une unité se consacrant au traitement des demandes et des normes de service ont été établies en vue de s'assurer qu'une décision serait rendue dans les six mois de la présentation d'une demande et ainsi améliorer les services offerts. En mars 2011, plusieurs autres normes de services ont été mises en place pour l'inscription en vertu de la *Loi sur les Indiens*. Le rendement sera évalué par rapport à ces normes de services en 2011-2012.

AADNC a continué de remplir ses obligations en vertu de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens (CRRPI) de promouvoir la réconciliation avec les peuples autochtones, et entre les peuples autochtones et non autochtones. La date limite

<sup>38</sup> Pour connaître les normes de services détaillées et le rendement de chaque activité, prière de consulter <http://www.ainc-inac.gc.ca/fra/1315594360990>.

<sup>39</sup> Idem.

pour soumettre des demandes de Paiement d'expérience commune (PEC) a été fixée au 19 septembre 2011. En date du 31 mars 2011, sur environ 80 000 anciens élèves admissibles au PEC, 96 % avaient reçu un dédommagement. Chaque personne reçoit en moyenne 19 445 \$ et la somme totale de 1,578 milliard de dollars a déjà été versée.

En 2010-2011, les efforts ont porté surtout sur le réexamen des demandes, la préparation d'appels soumis à l'attention du Comité d'administration national et sur le traitement des dossiers devant faire l'objet d'une orientation stratégique de la part de la haute direction et du surveillant du tribunal. En janvier 2011, 95 % de ces dossiers avaient été traités et réglés. De plus, un total de 73 % (558 sur 765) des demandes de PEC ne devant pas faire l'objet de recherches poussées ont été réglées en respectant la norme de service de 28 jours, tandis que 98 % (985 sur 1 000) des demandes simples de réexamen ont été traitées selon la norme de service 150 jours. AADNC a également traité l'arriéré de demandes d'ajout d'écoles à la CRRPI et a établi une norme de 60 jours pour traiter toutes les nouvelles demandes.

En date du 31 mars 2011, le volume des réclamations aux termes du Processus d'évaluation indépendant avait déjà dépassé de 50 % les prévisions de 2006 établies alors à 12 500 réclamations, pour se porter à 18 744 admises<sup>40</sup>. Pour composer avec ce volume plus élevé, au cours du dernier trimestre de 2010-2011, le Secrétariat d'adjudication des pensionnats indiens a augmenté sa capacité annuelle de traitement des réclamations à 3 500 par année, soit 1 000 de plus que ce qui est exigé aux termes de la CRRPI. Si le Secrétariat d'adjudication des pensionnats indiens a pu traiter 3 500 réclamations en 2010-2011 tout en conservant la même qualité de service et en restant juste à l'égard des demandeurs, c'est grâce à d'importants changements organisationnels internes, et à la capacité d'adaptation d'AADNC et des parties à la Convention de règlement.

Sur les 18 744 réclamations admises, 8 955 (47,8 %) ont été réglées. En 2010-2011, AADNC a versé 434,1 millions de dollars (y compris 54,6 millions de dollars en paiements à la fin de l'exercice). Cette somme représente 112,9 millions de dollars de plus qu'en 2009-2010, pour un total cumulatif s'élevant à 1,038 milliard de dollars versés en guise de dédommagement. Dans 80 % des cas, les paiements sont versés dans un délai de 20 jours. AADNC a également traité l'arriéré du travail de recherche de 765 dossiers en novembre 2010 et diminué le nombre moyen de jours consacrés à la recherche au titre du PEI, passant de 157 jours à 54 jours entre le 1<sup>er</sup> avril 2010 et septembre 2010.

Grâce à ces améliorations, le délai de divulgation des documents au Secrétariat d'adjudication a été réduit pour passer de 55 % des documents divulgués dans un délai de 165 jours au cours du premier trimestre (T1) à 84 % au cours du quatrième (T4). Le rendement pour l'exercice financier s'établit à 72 % (4 270 sur 5 895) des ensembles de documents divulgués à l'intérieur de la norme de service de 165 jours. De plus, le

---

<sup>40</sup> Comme aucun précédent n'existait pour ce type de prévisions, nous avons utilisé les projections de 1997 pour établir nos prévisions initiales, lesquelles projections s'appuyaient sur l'évaluation de 13 pensionnats d'enfants où il y a eu des sévices sexuels; 15 % des pensionnaires auraient probablement été victimes d'abus. Depuis la création du PEI en septembre 2007, les projections ont été mises à jour en s'appuyant sur l'analyse de données et de tendances récentes.



gouvernement fédéral a assisté à 100 % (3 503 sur 3 503) des audiences prévues en 2010-2011. Enfin, AADNC a lancé un projet d'amélioration du processus opérationnel afin d'accroître son rendement. Bien que cette amélioration n'ait pas été marquée au cours du présent exercice (73 %, soit 2 075 des 2 842 demandeurs représentés au PEI ont été payés selon la norme de service de 20 jours suivant la période d'examen de la décision), le rendement s'est néanmoins amélioré, passant de 39 % au cours du T1 à 94 % au cours du T4.

En 2010-2011, AADNC a continué de remplir ses obligations dans le cadre de la CRRPI en ce qui touche à la Commission de vérité et réconciliation (CVR) en assurant la participation de hauts fonctionnaires aux événements nationaux de la CVR et en veillant à ce que tous les documents intéressant la Commission lui soient systématiquement transmis. AADNC a été désigné pour coordonner l'obligation du gouvernement fédéral de transmettre à la CVR tous les documents pertinents sur les pensionnats indiens<sup>41</sup>.

### ***Leçons apprises***

Le 11 juin 2008, le Premier ministre a présenté des excuses aux anciens élèves des pensionnats indiens, à la Chambre des communes, au nom du gouvernement du Canada et de tous les Canadiens<sup>42</sup>, ce qui a permis de poser les fondations d'un cadre de réconciliation solide. Pour bâtir sur ces fondations, AADNC continuera de s'associer avec d'autres ministères fédéraux pour mettre en œuvre les obligations du gouvernement du Canada, aux termes de la Convention de règlement, de contribuer à laisser derrière lui un passé divisé pour aller vers un avenir plus uni.

Les diverses initiatives de modernisation ont débouché sur d'importants gains et accomplissements, notamment l'inscription des Indiens, la succession et le patrimoine, les fonds des Indiens et l'amélioration du processus opérationnel d'indemnisation du PEI. L'établissement et la mise en application continus de normes de service se sont révélés un excellent outil pour améliorer l'exécution de programmes et les services aux clients. Les normes de service, inspirées des pratiques exemplaires de l'industrie, ont largement contribué à améliorer notre capacité de mesurer le rendement.

---

<sup>41</sup> Pour de plus amples renseignements sur le rendement de la CVR, prière de consulter le Rapport ministériel sur le rendement du Secrétariat de la Commission de vérité et de réconciliation relative aux pensionnats indiens à <http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/index-fra.asp>.

<sup>42</sup> Pour voir l'intégralité de la Présentation d'excuses aux anciens élèves des pensionnats indiens, prière de consulter <http://www.ainc-inac.gc.ca/ai/rqpi/apo/index-fra.asp>.

## Résultat stratégique : Les terres

Les Premières nations et les Inuits tirent profit de leurs terres, de leurs ressources et de leur environnement de façon durable.

### Activité de programme : La gestion des terres, des ressources et de l'environnement par les Premières nations

#### Description du programme

Cette activité de programme permet la mise en œuvre du régime de gestion des terres des Premières nations (RGTPN) et de la *Loi sur la gestion du pétrole et du gaz et des fonds des Premières Nations* (LGPGFPN).

#### Ressources financières pour 2010-2011 (en millions de dollars)

Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
23,6	12,6	12,6

#### Ressources humaines pour 2010-2011 (ETP)

Ressources prévues	Ressources réelles	Écart
21	27,2	6,2

Pour une explication de la variation des ETP, se reporter à la Section IV : Variation des ETP par activité de programme.

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Objectifs	État du rendement
Les Premières nations sont plus nombreuses à exercer un plein pouvoir sur les terres, les ressources et l'environnement dans les réserves grâce au régime de gestion des terres des Premières nations ou à gérer leurs ressources pétrolières et gazières en vertu de la LGPGFPN	Nombre de Premières nations opérationnelles ayant nouvellement adhéré au régime de gestion des terres des Premières nations	Quatre Premières nations sont d'ici le 31 mars 2011	<b>Atteint en grande partie</b>
	Nombre de Premières nations opérationnelles ayant nouvellement adhéré aux dispositions de la LGPGFPN	Une Première nation d'ici le 31 mars 2001	<b>Non atteint</b>

## ***Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme***

Les Premières nations qui souscrivent au régime de gestion des terres (RGTPN) accèdent au plein pouvoir sur leurs terres de réserve et sont en droit d'instaurer leurs propres codes de gestion des terres, des ressources et de l'environnement de façon à stimuler le développement économique dans les réserves. Au cours du dernier exercice, quatre Premières nations en phase de développement<sup>43</sup> ont voté en faveur du régime. Trois d'entre elles sont devenues opérationnelles et l'autre devait l'être au courant de l'été 2011.

Pour relever le défi de donner à plus de Premières nations l'occasion d'adhérer au RGTPN, le Ministère a entrepris d'étudier les coûts et les avantages – pour le gouvernement du Canada aussi que pour les Premières nations – de la gestion des terres en vertu de la *Loi sur les Indiens* et du RGTPN. En s'appuyant sur les résultats de cette étude, et de concert avec le Conseil consultatif des terres des Premières nations, le Centre de gestion des ressources des terres des Premières nations et les Premières nations participantes, le Ministère a mis au point de nouvelles méthodologies pour rouvrir le régime, en mettant l'accent sur le développement et les capacités économiques.

L'objectif d'avoir une nouvelle Première nation opérationnelle en vertu de la LGPGFPN n'a pas été atteint, car le programme était en suspens depuis juin 2010 afin de se pencher sur un certain nombre de problèmes liés à l'exécution du programme qui ont été mis en lumière dans le cadre d'une évaluation sommative.

### ***Leçons apprises***

L'évaluation sommative de la LGPGFPN a révélé que les Premières nations font face à un certain nombre d'obstacles lorsqu'elles choisissent d'être assujetties à la *LGPGFPN*, notamment à la complexité du régime réglementaire relatif au pétrole et au gaz, aux capacités communautaires restreintes et aux inquiétudes à l'égard de l'impact sur le lien fiduciaire avec la Couronne. D'autres obstacles ont également été cernés en ce qui a trait aux mécanismes d'exécution, aux exigences provinciales liées aux indemnités et à certaines des dispositions de l'option d'adhésion. Au nombre des principales leçons apprises, on retient qu'il est nécessaire d'intégrer au processus d'évaluation les besoins particuliers de chaque Première nation relativement aux capacités ainsi que les facteurs de risque qui pourraient influencer sur l'aboutissement du processus au titre de la *LGPGFPN*. On s'assurerait ainsi de cerner et de préparer les mesures d'atténuation nécessaires avant qu'une collectivité des Premières nations n'adhère au programme. On est à revoir le programme en vue de simplifier davantage le mécanisme de gouvernance du pétrole et du gaz des Premières nations.

---

<sup>43</sup> Une Première nation en phase de développement est une Première nation qui a adhéré au régime de gestion des terres et qui est à élaborer son code de gestion des terres avant de procéder à un vote de ratification pour devenir opérationnelle aux termes du régime.

## Activité de programme : Une administration fédérale responsable

### Description du programme

Par cette activité de programme, le Ministère s'acquitte des obligations réglementaires et fiduciaires de la Couronne fédérale en ce qui a trait à la gestion des terres, des ressources et de l'environnement. Cette activité permet en outre aux Premières nations de parfaire leur capacité à exercer une meilleure gouvernance dans ces domaines.

### Ressources financières pour 2010-2011 (en millions de dollars)

Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
112,7	169,0	164,6

L'écart entre les dépenses prévues et les autorisations totales est principalement attribuable aux fonds additionnels destinés aux sites contaminés et à des activités de gestion des urgences sur les réserves. L'écart entre le total des autorisations et les dépenses réelles s'explique principalement par la présence de fonds pour des activités de gestion des urgences qui n'ont pas été nécessaires.

### Ressources humaines pour 2010-2011 (ETP)

Ressources prévues	Ressources réelles	Écart
285	344,2	59,2

Pour une explication de la variation des ETP, se reporter à la Section IV : Variation des ETP par activité de programme.

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Objectifs	État du rendement
Le gouvernement fédéral contribue à une gestion responsable des terres, des ressources et de l'environnement dans les réserves	Nombre de Premières nations ayant nouvellement adhéré au Programme de gestion des terres et de l'environnement dans les réserves	20 d'ici le 31 mars 2011	<b>Atteint en grande partie</b>
	Sommes tirées de l'exploitation pétrolière et gazière dans les réserves qui sont perçues chaque année par Pétrole et gaz des Indiens du Canada au nom des collectivités des Premières nations	100 millions de dollars d'ici le 31 mars 2011	<b>Dépassé</b>
	Taux de réduction du passif financier attribuable aux sites contaminés à risque moyen ou élevé découverts dans les réserves entre le 1 <sup>er</sup> avril 2010 et le 31 mars 2011	15 % d'ici le 31 mars 2011	<b>Dépassé</b>

## **Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme**

Le Programme de gestion des terres et de l'environnement dans les réserves (PGTER) permet aux collectivités des Premières nations de mieux se préparer aux possibilités économiques qu'offrent les terres de réserve. Seize nouvelles Premières nations étaient opérationnelles dans le cadre du PGTER en 2010-2011. L'objectif n'a été atteint qu'en partie, car il a été difficile de recruter des Premières nations pour participer au Programme en raison des frais de déplacement et des périodes d'absence prolongées en vue de suivre la formation requise. Au nombre des stratégies visant à régler les difficultés entourant le recrutement et la participation des Premières nations au Programme, signalons l'apprentissage en ligne et la possibilité d'acquérir des compétences de base par l'entremise d'établissements postsecondaires locaux. Depuis 2009, 50 Premières nations ont participé à la formation au Programme. De ces 50 Premières nations, 27 ont été agréées chefs des terres et 14 autres devraient terminer leur formation en avril 2012.

La *Loi sur la certitude des titres fonciers des premières nations* a été adoptée en juin 2010. Elle permet aux Premières nations qui le désirent d'exploiter le secteur de l'immobilier commercial dans les terres de réserve. La *Loi* donne une plus grande certitude des titres fonciers, y compris de l'assurance des titres, ce qui donne aux propriétés une valeur comparable à celle de projets semblables à l'extérieur des réserves.

Pétrole et gaz des Indiens du Canada a dépassé son objectif de 100 millions de dollars en recueillant 256,5 millions de dollars au nom des Premières nations à la suite d'opérations pétrolières menées sur des réserves. Ce montant comprend 42 millions de dollars perçus en vertu de l'article 5.08 de la *Loi sur les droits fonciers issus de traités en Saskatchewan* et des primes de plus de 51,4 millions de dollars provenant de deux ententes importantes. Les prix du pétrole, qui ont été supérieurs aux prévisions, et la vigueur croissante de l'économie ont contribué à ces résultats.

On a également enregistré des progrès dans l'élaboration d'un certain nombre de modules qui serviront à modifier et à moderniser le *Règlement sur le pétrole et le gaz des terres indiennes* en vue d'assurer une bonne intendance des ressources en pétrole et en gaz naturel et un régime apte à bénéficier d'investissements. Ces éléments ont été passés en revue et ont fait l'objet de discussions avec le Conseil des ressources indiennes du Canada par l'entremise d'un comité technique conjoint créé à cet effet. Le processus visant à modifier le règlement a été divisé en modules, qui sont élaborés parallèlement pour en accélérer l'achèvement.

La restauration des sites contaminés est une composante clé d'une administration fédérale responsable et de la réponse d'AADNC au Chapitre 6 du rapport de l'automne 2009 du vérificateur général du Canada<sup>44</sup> sur la gestion des terres et la protection de l'environnement sur les réserves. En date du 1<sup>er</sup> avril 2010, le passif connu du Ministère à l'égard des sites contaminés s'élevait à 312 385 096 \$ et la valeur du passif de clôture au 31 mars 2011 était de 236 675 521 \$, ce qui représente une réduction globale de 24 % au

---

<sup>44</sup> Pour de plus amples renseignements, prière de consulter [http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/English/parl\\_oag\\_200911\\_06\\_f\\_33207.html](http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/English/parl_oag_200911_06_f_33207.html).

31 mars 2011. L'exercice d'évaluation se poursuit et ce chiffre sera révisé au cours de l'exercice 2011-2012, mais il dépasse pour l'instant les projections de 15 %.

Le Système national de classement des priorités pour les sites contaminés a été élaboré pour s'assurer que les fonds restreints étaient distribués aux sites les plus prioritaires du pays. Ce système a également été mis au point pour que la gestion de sites contaminés sur les réserves soit planifiée selon une approche neutre, nationalement cohérente et axée sur des éléments probants. Le Système a été mis en œuvre en février 2011, et appliqué à la sélection de sites qui seront financés au cours des trois prochains exercices (2011-2014). Parallèlement, le travail visant à combler la lacune en matière de réglementation environnementale se poursuit et a tiré profit de la création du système. Le travail complémentaire sur la gestion des terres et sur les obstacles réglementaires à l'aménagement des terres, auquel le gouvernement s'est engagé dans le Cadre fédéral pour le développement économique des Autochtones, a débouché sur des synergies avantageuses entre les activités de gestion des terres et les activités de gestion de l'environnement pilotées par AADNC sur les réserves, ce qui a donné lieu à une stratégie plus globale qui sera perfectionnée en 2011-2012.

### ***Leçons apprises***

Le Système national de classement des priorités pour les sites contaminés, conjugué aux activités renouvelées d'assainissement, a permis de traiter les sites prioritaires de manière mieux contrôlée et plus efficace. On continuera à déployer des efforts pour dégager de telles possibilités au courant de l'exercice 2011-2012. Les activités de développement des terres et celles de protection et de réglementation environnement ne s'excluent pas l'une l'autre, mais sont plutôt complémentaires. Il est possible de combler la lacune liée à la réglementation environnementale en renforçant les activités de gestion des terres et en aidant les Premières nations à maîtriser les activités d'aménagement sur les réserves par l'adoption d'une approche exhaustive au développement de collectivités saines et sécuritaires.

## Activité de programme : La certitude en matière de titres fonciers et d'accès aux ressources

### Description du programme

Cette activité de programme porte sur l'ajout de terres aux réserves ainsi que sur la certification et le transfert des terres conformément aux ententes sur le règlement des revendications territoriales particulières et globales.

### Ressources financières pour 2010-2011 (en millions de dollars)

Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
18,6	14,2	10,8

L'écart entre les dépenses prévues et les autorisations totales s'explique principalement par la diminution des exigences de financement pour mettre en œuvre les droits fonciers issus de traités en Saskatchewan. L'écart entre les autorisations totales et les dépenses réelles est également attribuable au report d'activités associées à la mise en œuvre des droits fonciers issus de traités en Saskatchewan. Plus précisément, les paiements devant être versés à la Saskatchewan Association of Rural Municipalities et à la province de la Saskatchewan pour les dédommager des pertes de leur assiette de taxes à la suite du règlement relatif aux droits fonciers issus d'un traité n'ont pas été exigés en 2010-2011 en raison de retards dans la conversion des terres en réserves; le financement reporté non requis en 2010-2011 a été reporté en 2011-2012.

### Ressources humaines pour 2010-2011 (ETP)

Ressources prévues	Ressources réelles	Écart
52	49,4	-2,6

Pour une explication de la variation des ETP, se reporter à la Section IV : Variation des ETP par activité de programme.

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Objectifs	État du rendement
De nouvelles terres sont converties en réserves conformément aux obligations juridiques	Pourcentage des arrêtés ministériels et des décrets portant sur l'ajout de terres aux réserves qui respectent les normes de service établies	90 % d'ici au 31 mars 2011	<b>Non atteint</b>

### Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme

Le processus d'approbation ayant accusé des retards, de nouvelles terres n'ont pu être converties en réserves et les normes de service n'ont pas été satisfaites pour l'exercice 2010-2011. En dépit de ces retards, 145 654 acres de terrains ont été convertis en réserves. À la fin de l'exercice, 42 % des décrets du conseil et 48 % des décrets ministériels ont répondu aux normes de service établies. Le Ministère a obtenu

l'autorisation dans le cas de 16 soumissions qui allaient dans le sens des droits fonciers issus de traités.

En collaboration avec l'Association des gestionnaires des terres autochtones, on a créé une trousse d'ajouts aux réserves et des modules de formation en vue d'améliorer les résultats et l'appui aux Premières nations pendant la première phase du processus d'ajout aux réserves (sélection des terres). La trousse et les modules de formation sont adaptés aux besoins des Premières nations qui s'appêtent à acheter des terres pour les ajouter aux réserves. Ces outils offrent notamment des renseignements sur le rôle et les responsabilités d'AADNC et des Premières nations, sur les enjeux et les pratiques exemplaires entourant les intérêts détenus par de tierces parties, sur les questions environnementales et sur d'autres composantes importantes dont il faut tenir compte à cette étape du processus.

### ***Leçons apprises***

L'Évaluation de l'incidence des contributions aux bandes indiennes pour la gestion des terres dans les réserves 2010-2011<sup>45</sup> a montré que même si l'administration des terres sur les réserves est de plus en plus complexe, les activités d'AADNC sont couronnées de succès dans certains domaines. Toutefois, il a été recommandé d'apporter des améliorations à la conception et à l'exécution de toutes les activités qui ont fait l'objet d'une analyse. Par conséquent, le Ministère procèdera à une étude approfondie des ajouts aux réserves et des processus d'approbation en 2011-2012, afin d'atteindre l'objectif d'améliorer les résultats sans nuire aux engagements en matière de diligence raisonnable.

---

<sup>45</sup> Pour de plus amples renseignements, prière de consulter <http://www.ainc-inac.gc.ca/ai/arp/aev/pubs/ev/iblmo/iblmo-fra.asp>.



## Résultat stratégique : L'économie

Bien-être et prospérité économiques des Premières nations, des Inuit et des Métis.

### Activité de programme : Le développement des entreprises individuelles et communautaires

#### Description du programme

Par cette activité de programme, le Ministère aide les futurs entrepreneurs autochtones à surmonter les obstacles qui les empêchent de participer à l'économie canadienne et de profiter de la prospérité du pays. En particulier, le Programme de développement des entreprises autochtones favorise la création d'entreprises viables et ouvre le milieu des affaires à la modernité. Grâce à ses activités et à son appui financier, il permet aux entrepreneurs et aux collectivités d'obtenir des renseignements, des conseils et du financement privé à tarif concurrentiel. Ce programme favorise également la réalisation de projets d'envergure en partenariat avec le secteur privé. C'est aussi par son entremise que les institutions financières qui appartiennent aux Autochtones ou qui sont contrôlées par eux consentent des prêts au développement et offrent des services-conseils aux entreprises autochtones.

#### Ressources financières pour 2010-2011 (en millions de dollars)

Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
56,1	55,3	55,3

#### Ressources humaines pour 2010-2011 (ETP)

Ressources prévues	Ressources réelles	Écart
70	90,7	20,7

Pour une explication de la variation des ETP, se reporter à la Section IV : Variation des ETP par activité de programme.

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Objectifs	État du rendement
De plus en plus d'entreprises appartiennent à des Inuit, des Métis, des membres des Premières nations ou à leurs collectivités	Pourcentage de travailleurs autonomes autochtones	8 % au 31 mars 2011	s.o. (note)
Les entreprises sont viables	Taux de survie des entreprises après qu'elles ont reçu pendant un an des contributions financières dans le cadre du Programme de développement des entreprises autochtones	90 % au 31 mars 2011	Dépassé

Note : Le pourcentage de travailleurs autonomes autochtones est recueilli dans le recensement de 2011. Il sera intégré au rapport de 2013-2014.

### ***Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme***

Le Ministère a atteint ses objectifs en versant avec succès 99 % de ses fonds initiaux. Il a consacré 16,4 millions de dollars à la création, l'acquisition et l'essor de 266 petites entreprises. Ainsi, l'objectif annuel relatif au taux de survie des entreprises ayant reçu de l'aide dans le cadre du Programme de développement des entreprises autochtones a atteint 96 %.

Un examen de la santé globale des institutions financières autochtones a été réalisé et a donné lieu à la mise en œuvre de plans d'amélioration des opérations dans plus de 75 % des institutions financières autochtones faisant partie du Réseau, les autres 25 % devant les mettre en œuvre au début de 2011-2012. De plus, les procédures de recapitalisation des institutions financières autochtones ont été améliorées à partir de nouveaux critères de gestion financière comprenant la diligence raisonnable et la bonne gouvernance. Un montant de 2,9 millions de dollars a ainsi été consacré à la recapitalisation de deux institutions financières autochtones.

Pour compenser le financement limité fourni aux entreprises autochtones par les prêteurs commerciaux et le marché du crédit, l'Initiative de réserve pour pertes sur prêts a poursuivi son travail avec sept de ses partenaires (ayant prêté la somme totale de 3,7 millions de dollars en 2010-2011) en vue d'améliorer le rendement. Aucune nouvelle entente n'a été conclue en 2010-2011, tandis que le programme faisait l'objet d'un examen et que ses résultats étaient évalués. Les conclusions de cet examen offriront des données utiles au processus de refonte des programmes devant se terminer en 2011-2012.

Les initiatives d'investissements dans les grands projets d'exploitation des ressources et de développement énergétique financent la participation d'Autochtones à d'importants projets dans le secteur de l'exploitation des ressources et de l'énergie en améliorant l'accès au capital. En 2010-2011, la somme de 4,5 millions de dollars a été consacrée à 17 projets d'entreprises dans le secteur de l'exploitation des ressources et de l'énergie. De

plus, deux fonds d'investissement — le bureau de négociation Kwilmu'kw Maw-Kusuaqn et l'Organisation métisse de développement économique — ont été créés et sont dotés de 6 millions de dollars (3 millions de dollars par organisme).

### ***Leçons apprises***

Les données actuelles, de même que l'expérience acquise, montrent qu'un nombre accru de collectivités et d'associations de gens d'affaires autochtones sont associés ou vont s'associer à de grands projets. Les données du Programme révèlent qu'une forte proportion des fonds — 2,38 millions de dollars ont été autorisés — visait des projets d'énergie renouvelable (hydroélectrique, éolienne et solaire), alors que les demandes d'aide financière (2,49 millions de dollars) pour des projets dans le secteur de l'exploitation minière, de la foresterie et d'autres domaines liés aux ressources naturelles sont demeurées élevées. Étant donné que les demandes de financement de grands projets dépassent largement les affectations budgétaires actuelles, l'Initiative d'investissements dans les grands projets d'exploitation des ressources et de développement énergétique va davantage cibler les coûts préalables à la réalisation des projets. En s'inspirant des leçons tirées au cours des deux dernières années, il a été décidé que les futurs programmes cibleront davantage les activités préalables à la réalisation, par exemple les études de pré faisabilité et de faisabilité, et les plans d'affaires. Cette approche permettra d'attirer davantage de financement public ou privé, d'établir des partenariats stratégiques, et d'améliorer la crédibilité des projets, tout en permettant à ces derniers d'évoluer plus rapidement et d'être en meilleure position pour connaître du succès.

## Activité de programme : L'investissement communautaire

### *Description du programme*

Cette activité de programme permet aux collectivités d'améliorer leur capacité à tirer parti des débouchés économiques, notamment grâce à cinq programmes : le Programme d'opportunités économiques pour les communautés, l'Initiative sur la participation des Autochtones au marché du travail, la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones, le Programme de développement économique des communautés et le Programme de services de soutien aux communautés. Les activités et le financement prévus dans le cadre de ces programmes aident les collectivités à reconnaître et à exploiter leur potentiel économique, ce qui leur permet en retour de faire une utilisation plus judicieuse de leurs terres et de leurs ressources, de stimuler l'emploi à l'échelle communautaire, d'améliorer leur infrastructure économique, de promouvoir la création et l'expansion des entreprises locales, de multiplier les occasions d'affaires et de créer un environnement plus propice au développement économique communautaire.

### *Ressources financières pour 2010-2011 (en millions de dollars)*

Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
133,5	189,7	109,5

L'écart entre les dépenses prévues et les autorisations totales est principalement attribuable à un report successif du financement mis de côté pour les prêts et les garanties de prêt émis du Compte d'expansion économique des Indiens, partiellement compensé par une diminution des besoins liés à l'Initiative de partenariats stratégiques. L'écart entre les autorisations totales et les dépenses réelles s'explique essentiellement par le report prévu pour les prêts et les garanties de prêts émis du Compte d'expansion économique des Indiens.

### *Ressources humaines pour 2010-2011 (ETP)*

Ressources prévues	Ressources réelles	Écart
91	112,9	21,9

Pour une explication de la variation des ETP, se reporter à la Section IV : Variation des ETP par activité de programme.

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Objectifs	État du rendement
Les Inuit, les Métis et les membres des Premières nations ont davantage recours à la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones	Nombre d'entreprises autochtones nouvellement inscrites à la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones	1 000	<b>Passablement atteint</b>
Les collectivités inuites et des Premières nations sont plus aptes à reconnaître et à évaluer leur potentiel économique	Nombre de collectivités inuites et des Premières nations ayant présenté un plan de développement économique assorti d'objectifs et de projets d'investissement clairement énoncés	30	<b>Entièrement atteint</b>

### ***Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme***

La Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones est une initiative peu coûteuse et à forte incidence qui est renforcée par l'investissement du Cadre fédéral pour le développement économique des Autochtones. En 2010-2011, 37 séances de formation sur la préparation aux approvisionnements ont été données dans des collectivités autochtones au Canada, ce qui a permis de les renseigner sur les procédures du gouvernement en matière d'approvisionnement et sur les occasions qu'il offre en matière de contrats. Au sein du gouvernement, AADNC a examiné 360 projets et fait 36 demandes auprès d'autres ministères pour qu'ils examinent la possibilité de s'approvisionner auprès d'entreprises autochtones. Ainsi, 12 projets ont été choisis pour faire l'objet de soumissions par des entreprises autochtones.

L'objectif de 1 000 entreprises participant à la Stratégie d'approvisionnement a été en partie atteint puisque 599 entreprises autochtones se sont inscrites en 2010-2011. L'objectif n'a pas complètement été atteint, car il a été nécessaire de modifier le processus et le formulaire d'inscription pour répondre aux nouveaux critères de la Stratégie. Afin de combler cet écart, le Ministère a commencé à avoir recours à des outils d'exécution du Programme lui permettant de créer des liens plus étroits entre le gouvernement et le secteur privé et aidant les entreprises autochtones à avoir accès à des possibilités d'approvisionnement à l'extérieur du gouvernement fédéral. Enfin, des outils de négociation, de développement des affaires et d'apprentissage de notions financières de base permettront aux entreprises autochtones de renforcer leurs capacités et leur expertise en matière d'approvisionnement, et d'améliorer leurs chances d'obtenir des contrats d'approvisionnement.

Le Programme de développement économique des communautés a offert une aide financière de base d'environ 49 millions de dollars à plus de 500 collectivités inuites et des Premières nations pour la prestation de services publics de développement économique. Cette aide a débouché sur des projets de planification du développement

économique et de développement des capacités des communautés, la mobilisation de ressources financières, la création de partenariats et la prestation efficace de services.

De plus, en vertu du Programme de services de soutien aux communautés, quelque 5 millions de dollars ont été versés à 30 projets ponctuels et à des initiatives permanentes qui appuient le renforcement des capacités d'agents de développement économique travaillant dans des organismes de développement économique au sein de collectivités inuites et des Premières nations. Enfin, le Programme d'opportunités économiques pour les communautés a permis de verser plus de 25 millions de dollars en soutien axé sur les propositions, pour environ 150 projets, à 122 collectivités inuites et des Premières nations ayant recensé des possibilités de développement économique présentant d'importantes retombées pour leurs collectivités.

### ***Leçons apprises***

Les résultats de vérifications<sup>46</sup>, évaluations, et d'observations d'intervenants ont clairement démontré que les programmes actuels devaient être révisés pour être mieux adaptés à la situation particulière de chaque communauté, aux défis et besoins qui lui sont propres, ainsi qu'aux possibilités uniques qui s'offrent à elle. Par exemple, on a constaté que plusieurs collectivités s'étaient livrées à l'exercice de planification du développement économique communautaire pour répondre aux exigences du programme d'AADNC plutôt que pour faire une planification stratégique. Par conséquent, la majorité des plans de développement économique ont été élaborés sans tenir compte des autres processus de planification de la collectivité et sans établir de priorités à long terme. Ces plans ont donc rarement été mis en œuvre dans leur intégralité.

La refonte des programmes est perçue comme une occasion d'apporter des améliorations sur la base des leçons apprises. Dans le cadre de l'exercice de révision, on tiendra compte de la prévisibilité et de la stabilité des fonds appuyant la prestation locale de services de développement économique et de gestion des terres et de l'environnement. De plus, on tiendra compte de la nécessité d'appuyer l'élaboration de plans stratégiques, de développer les compétences et d'offrir de la formation et une assistance technique pour que les collectivités puissent mettre efficacement en œuvre leurs plans de développement économique.

---

<sup>46</sup> Pour de plus amples renseignements, prière de consulter <http://www.ainc-inac.gc.ca/ai/arp/aev/pubs/au/cedf/cedf-fra.asp>.

## Activité de programme : L'infrastructure communautaire

### *Description du programme*

Cette activité de programme s'appuie entre autres sur le Programme d'immobilisations et d'entretien, qui procure aux Premières nations des fonds pour la construction et l'entretien des édifices et des infrastructures communautaires, y compris les systèmes d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées. D'autres formes d'aide peuvent être obtenues en présentant une demande au Fonds d'infrastructure pour les Premières nations.

### *Ressources financières pour 2010-2011 (en millions de dollars)*

Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
1 298,0	1 307,8	1 300,4

L'écart entre les dépenses prévues et les autorisations totales est principalement attribuable à la réaffectation de fonds pour répondre aux pressions exercées par d'autres activités de programme (notamment les programmes et services en Éducation et Développement social), partiellement compensé par l'ajout de nouveaux crédits au Budget supplémentaire des dépenses pour continuer d'appuyer la mise en œuvre du Plan d'action pour l'approvisionnement en eau potable et le traitement des eaux usées des Premières nations. L'écart entre les autorisations totales et les dépenses réelles s'explique essentiellement par le report de projets prévus en vertu du Fonds d'infrastructure des Premières nations; les fonds inutilisés qui n'ont pas été requis en 2010-2011 ont été reportés à 2011-2012.

### *Ressources humaines pour 2010-2011 (ETP)*

Ressources prévues	Ressources réelles	Écart
225	261,5	36,5

Pour une explication de la variation des ETP, se reporter à la Section IV : Variation des ETP par activité de programme.

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Objectifs	État du rendement
Le nombre de systèmes d'approvisionnement en eau présentant un risque élevé diminue	Pourcentage des collectivités dont les systèmes d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées présentent un faible risque ou un risque modéré	85 % au 31 mars 2011	<b>Non atteint</b>
Les infrastructures scolaires sont en bonne condition et satisfont aux exigences en matière de santé et de sécurité	Pourcentage des infrastructures scolaires des Premières nations dont les conditions (matérielles et structurelles) sont bonnes ou supérieures à ce qu'elles étaient	80 % au 31 mars 2011	<b>Non atteint</b>
Les logements sont en bon état	Pourcentage des logements considérés comme adéquats par chacune des collectivités des Premières nations prises isolément (conditions matérielles en général)	Augmentation annuelle de 5 %	<b>Non atteint</b>

### ***Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme***

En collaboration avec des représentants des Premières nations, AADNC s'est lancé dans un examen exhaustif de l'approche actuelle pour financer les infrastructures des Premières nations. Des séances régionales de participation sur le financement des infrastructures ont été tenues dans le cadre de l'engagement sur le renouvellement des programmes appuyant le développement économique et l'aménagement des terres, et des échanges ciblés ont eu lieu avec des organismes clés, notamment l'Office national de développement économique des Autochtones. Les résultats de l'examen ont montré que les collectivités n'avaient pas toutes la même capacité d'avoir recours à des modes de financement diversifié et qu'il faudrait renforcer les capacités au regard du financement et de la gestion des infrastructures. Ces conclusions vont dans le sens des recommandations de l'Évaluation sommative du programme d'immobilisations et d'entretien réalisée en 2010<sup>47</sup>. Selon cette évaluation, il est nécessaire d'améliorer la formation dans le domaine technique et de la gestion de projet afin d'accroître la base de compétences dans les administrations des Premières nations et de leur offrir un financement pluriannuel. On poursuit les activités d'examen du financement consacré aux infrastructures sur les réserves et de mise au point de différentes options. Des mesures législatives en vue d'élaborer un régime réglementaire sur l'approvisionnement en eau et le traitement des eaux usées dans les réserves ont été présentées au Sénat, mais les travaux ont été interrompus par les élections fédérales. Le Ministère, en collaboration avec les Premières nations, continue d'explorer des options pour combler les lacunes de

<sup>47</sup> Pour de plus amples renseignements, prière de consulter <http://www.ainc-inac.gc.ca/ai/arp/aev/pubs/ev/cfm/cfm-fra.asp>.



la réglementation en ce qui a trait aux systèmes d'aqueduc et d'égout dans les collectivités des Premières nations.

L'Évaluation nationale des systèmes d'aqueduc et d'égout dans les collectivités des Premières nations a pris fin au printemps 2011. Selon cette évaluation, 61 % des réseaux inspectés présentaient un risque global modéré (34 %) ou faible (27 %). Les critères d'évaluation de l'ensemble du Programme d'immobilisations et d'entretien ont également été revus. À l'issue de cet exercice, on a relevé des écarts entre les données de référence et les résultats attendus dans le cadre des programmes. Dans ce contexte, les objectifs n'ont pas été atteints.

L'analyse des données de programme sur les infrastructures scolaires a révélé que la base de référence antérieure de 70 % (et, partant, l'objectif de 80 %) des infrastructures en assez bon état ou en bon état était inexacte. Les données ont été corrigées et la nouvelle base de référence a été fixée à 50 %. Les objectifs ont été modifiés en conséquence.

En 2010, les collectivités bénéficiaires des Premières nations ont déclaré que 72 % des logements communautaires étaient « adéquats » pour ce qui est de leur état physique général, soit les mêmes résultats qu'en 2009. L'Évaluation du Programme de logement dans les réserves d'AADNC faite en 2010<sup>48</sup> a montré que même s'il y a une augmentation absolue du nombre de logements mis en chantier sur les réserves, la croissance démographique et la détérioration rapide des logements font qu'il n'y a pas assez de nouveaux logements pour répondre aux besoins. Il apparaît donc nécessaire pour assurer des améliorations futures de renforcer les capacités, de préciser les politiques et de travailler davantage en collaboration.

On procède actuellement à des examens internes pour déterminer comment améliorer le rendement des programmes de logement, et les objectifs en matière de logement font présentement l'objet d'un examen et de modifications. Pour améliorer le rendement du programme et la mesure du rendement, le Ministère s'est employé à moderniser les protocoles de communication et de gestion de l'information, ce qui a permis d'améliorer nettement l'intégrité et la gestion des données.

Entre 2007-2008 et 2010-2011, le Programme écoÉNERGIE pour les collectivités autochtones et nordiques a atteint son objectif d'appuyer 124 projets d'énergie propre, ce qui devrait permettre de réduire les émissions de gaz à effet de serre d'environ 1,3 mégatonnes au cours des vingt prochaines années. Une évaluation a confirmé la pertinence du Programme écoÉNERGIE, qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre et les émissions des principaux contaminants atmosphériques. Le Programme a poursuivi ses travaux de concert avec les Opérations régionales et le Secteur des terres et du développement économique pour mettre au point une approche ministérielle concertée et stratégique en vue de régler les questions de l'énergie propre dans les collectivités autochtones et du Nord, y compris dans les collectivités hors réseau.

---

<sup>48</sup> Pour de plus amples renseignements, prière de consulter <http://www.ainc-inac.gc.ca/ai/arp/aev/pubs/ev/orhs/orhs-fra.asp>.

## Leçons apprises

L'Évaluation nationale des systèmes d'aqueduc et d'égout dans les collectivités des Premières nations<sup>49</sup> est l'évaluation la plus exhaustive et rigoureuse des systèmes d'aqueduc et d'égout sur les réserves jamais entreprise par le gouvernement fédéral. L'évaluation a permis de dresser un tableau beaucoup plus complet que ce dont on disposait, et les résultats ont clairement confirmé la nécessité de mettre en place une réglementation et des normes exécutoires. Elle a en outre mis en lumière l'importance de renforcer les capacités des collectivités en vue de préserver l'eau potable sur les réserves. Ces résultats appuieront les efforts continus déployés de concert avec les Premières nations et d'autres partenaires pour assurer aux collectivités des Premières nations un accès à l'eau potable. En collaboration avec les Premières nations, le Ministère continue d'explorer les options pour combler les lacunes à la réglementation en ce qui a trait aux systèmes d'aqueduc et d'égout dans les collectivités des Premières nations. On poursuit l'examen du financement des infrastructures sur les réserves et la recherche d'options.

### **Histoire d'une réussite en 2010-2011 : Plan d'action concerté sur la qualité de l'eau potable dans la région de l'Alberta**

En novembre 2010, le bureau régional de l'Alberta d'AADNC s'est associé à Santé Canada et au Groupe de consultation sur les services techniques des Premières nations d'Alberta pour élaborer un plan afin de donner suite aux Avis de longue date concernant la qualité de l'eau potable relevant de leur autorité. Une approche en collaboration a été adoptée pour examiner un sous-ensemble d'avis. Ils ont eu recours, le cas échéant, à des technologies de rechange éprouvées de traitement des eaux. En l'espace de quelques mois, avec un investissement de seulement 60 000 \$, quatre Avis concernant la qualité de l'eau potable ont été levés. Cette initiative a permis de tirer des leçons — qui ont été communiquées dans l'ensemble du Ministère — sur les technologies de rechange qu'il est possible d'utiliser pour traiter les eaux et, du même coup, régler à peu de frais des problèmes de qualité de l'eau.

---

<sup>49</sup> L'Évaluation nationale des systèmes d'aqueduc et d'égout dans les collectivités des Premières nations peut être consultée à : <http://www.ainc-inac.gc.ca/fra/1100100034982>.

## Résultat stratégique : Le Nord

Les peuples du Nord sont autonomes, en bonne santé, qualifiés et vivent au sein de collectivités prospères.

### Activité de programme : La gouvernance dans le Nord

#### *Description du programme*

Cette activité de programme a pour objectif de renforcer les gouvernements du Nord au profit des résidents de la région. Pour atteindre cet objectif, le Ministère transfère aux gouvernements territoriaux les responsabilités de type provincial liées à la gestion des terres et des ressources. Il met également en place des mécanismes intergouvernementaux efficaces, assure la gestion des dossiers stratégiques et encourage la coopération intergouvernementale sur les questions circumpolaires, tant à l'échelle nationale qu'internationale.

#### *Ressources financières pour 2010-2011 (en millions de dollars)*

Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
17,9	38,4	25,8

L'écart entre les dépenses prévues et le total des autorisations s'explique principalement par le report successif de fonds de prêt ainsi que par le réaligement du financement de programme de l'Activité de programme Services internes. L'écart entre les autorisations totales et les dépenses réelles est essentiellement attribuable au report à des exercices ultérieurs du financement de ces crédits de prêt.

#### *Ressources humaines pour 2010-2011 (ETP)*

Ressources prévues	Ressources réelles	Écart
31	125,1	94,1

Pour une explication de la variation des ETP, se reporter à la Section IV : Variation des ETP par activité de programme.

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Objectifs	État du rendement
Les responsabilités liées à la gestion des terres et des ressources sont transférées au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest	Nombre d'étapes franchies parmi les cinq étapes du transfert des responsabilités : protocole d'entente, entente de principe, entente définitive, adoption d'une loi et mise en œuvre	La deuxième étape prend fin au 31 mars 2011	<b>Entièrement atteint</b>
Les responsabilités liées à la gestion des terres et des ressources sont transférées au gouvernement du Nunavut	Nombre d'étapes franchies parmi les cinq étapes du transfert des responsabilités	Poursuite des travaux avec le gouvernement du Nunavut et la Nunavut Tunngavik Incorporated dans le but d'entamer la négociation officielle d'une entente de principe	<b>Atteint en grande partie</b>
Les intérêts du Canada sont représentés dans les travaux de coopération circumpolaire entrepris à l'échelle nationale et internationale	Priorités du Canada qui se reflètent dans les activités du Conseil de l'Arctique et dans le cadre de la collaboration Canada-Russie	Participation active en 2010-2011	<b>Atteint en grande partie</b>

### ***Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme***

AADNC a continué d'appuyer les négociations en vue de transférer les responsabilités au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et au gouvernement du Nunavut. Des discussions bilatérales approfondies et des séances de préparation à la table principale des négociations multilatérales ont eu lieu avec le gouvernement du Canada, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et les groupes autochtones participants. Le 26 janvier 2011, une entente de principe (phase 2) a été signée entre le gouvernement du Canada, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et la Inuvialuit Regional Corporation. La nation métisse des Territoires du Nord-Ouest a signé le 9 février 2011. Les parties ont commencé à planifier le travail pour la phase 3 du processus de transfert, soit la négociation de l'entente définitive de transfert des responsabilités.

La participation se poursuit au Nunavut et le transfert des responsabilités a fait l'objet de discussions lors de quatre rencontres entre le ministre et le Premier ministre du Nunavut. Le Ministère continue de travailler avec le gouvernement territorial et le Nunavut Tunngavik Incorporated dans l'optique de mettre au point des options pour aller de l'avant.

Dans la période précédant la rencontre ministérielle du Conseil de l'Arctique, en mai 2011, AADNC a travaillé en consultation avec d'autres ministères fédéraux, des

gouvernements territoriaux et des partenaires autochtones pour s'assurer que la Déclaration ministérielle de Nuuk et le rapport adressé aux ministres par les agents spéciaux pour l'Arctique tiennent compte des priorités et des intérêts du Canada dans le Nord. AADNC a également veillé aux intérêts du Canada dans son protocole d'entente avec la Fédération russe en partageant des pratiques exemplaires en matière d'écotourisme autochtone, de responsabilité sociale et du commerce dans le Nord. Cependant, il n'a pas été possible de présenter le point de vue du Canada dans le cadre d'un séminaire russe en vue de promouvoir les échanges sur la propriété intellectuelle des Autochtones et le savoir traditionnel, car la position du Canada sur ces questions devait être mieux définie.

### ***Leçons apprises***

À la suite du transfert des responsabilités de la gestion des terres et des ressources au Yukon, le Ministère a voulu tirer des leçons susceptibles de guider les négociations à venir avec les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut. Pour ce faire, il a établi un cadre de gestion plus solide, comprenant une évaluation du risque, pour orienter les négociations et la mise en œuvre du transfert des responsabilités aux Territoires du Nord-Ouest. De plus, le Ministère appréhende les communications internes et externes selon une approche plus large. AADNC continuera de s'appuyer sur l'expérience avec le Yukon dans le contexte de la gestion des terres et des ressources dans les Territoires du Nord-Ouest.

## Activité de programme : Des collectivités nordiques en santé

### *Description du programme*

Cette activité de programme vise à améliorer la santé et le bien-être des résidents du Nord, notamment en subventionnant les services hospitaliers et médicaux dispensés aux Inuit et aux membres des Premières nations qui vivent dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut. Elle permet aussi le transport, à coût réduit, d'aliments nutritifs et d'autres articles essentiels vers les collectivités isolées du Nord. Enfin, elle appuie la recherche sur les agents contaminants et leurs effets sur la chaîne alimentaire de l'Arctique.

### *Ressources financières pour 2010-2011 (en millions de dollars)*

Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
101,4	117,0	115,0

L'écart entre les dépenses prévues et les autorisations totales s'explique principalement par l'ajout de crédits au Budget supplémentaire des dépenses pour subventionner le transport d'aliments vers des collectivités isolées du Nord et pour promouvoir une bonne nutrition.

### *Ressources humaines pour 2010-2011 (ETP)*

Ressources prévues	Ressources réelles	Écart
14	31,2	17,2

Pour une explication de la variation des ETP, se reporter à la Section IV : Variation des ETP par activité de programme.

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Objectifs	État du rendement
Les collectivités isolées du Nord ont accès à des denrées périssables, des aliments nutritifs et d'autres articles essentiels à des prix plus abordables	Écart moyen (en pourcentage) entre le coût hebdomadaire que doivent assumer les résidents des villes isolées du Nord pour se procurer des denrées nutritives et périssables à la base d'un régime sain et celui que paient les résidents des villes du Sud pour des produits comparables	Programme en cours de révision, objectif à déterminer <sup>50</sup>	s.o. <sup>51</sup>
Les sources de contamination dans le Nord présentent moins de risques pour la santé humaine et environnementale	Taux de diminution de la concentration des agents contaminants déjà observés dans la faune du Nord	Baisse de 5 % d'ici 2014, par rapport aux niveaux de 1990	<b>Entièrement atteint</b> <sup>52</sup>
	Taux de diminution de la concentration des agents contaminants déjà observés dans les populations du Nord	Baisse de 5 % d'ici 2014, par rapport aux niveaux de 1990	<b>Dépassé (en date du 31 mars 2011)</b>

### ***Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme***

Pendant l'exercice 2010-2011, le Programme Aliments-poste a été remplacé par un nouveau modèle de contributions pour le commerce de détail, Nutrition Nord Canada, qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2011. De nouveaux objectifs et de nouvelles mesures de rendement doivent être mis en place pour ce nouveau programme et feront l'objet de rapport au cours des prochaines années. Les résultats de l'examen et de l'évaluation du Programme Aliments-poste ont éclairé la conception et le développement du nouveau modèle. Le programme Nutrition Nord Canada est axé sur le marché et vient combler des lacunes du Programme Aliments-poste, par exemple la responsabilité limitée, le manque de visibilité donné aux subventions accordées par le gouvernement du Canada pour couvrir le coût des produits alimentaires de base destinés aux résidents du Nord, et les distorsions locales qui freinaient les possibilités d'innovation et d'économies. Les résidents du Nord ont maintenant leur mot à dire dans la gestion du Programme grâce à la création d'un Comité consultatif qui offre des conseils au ministre relativement à la gestion et à l'efficacité du Programme, de façon à en assurer une plus grande efficacité et une meilleure transparence.

<sup>50</sup> Remplacé par Nutrition Nord Canada le 1<sup>er</sup> avril 2011.

<sup>51</sup> Idem.

<sup>52</sup> L'état du rendement est basé sur une moyenne, c.-à-d. « dépassé » pour certains contaminants et « non atteint » pour le mercure, en date du 31 mars 2011.

Le Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord visait à réaliser des études scientifiques et des projets de sensibilisation dans le Nord afin de trouver de nouvelles façons d'améliorer la santé des collectivités nordiques. Les concentrations de contaminants, connus sous le nom de « polluants organiques persistants », observés dans le poisson et la faune du Nord, ont diminué d'environ 40 % en moyenne depuis 1990, grâce à la lutte mondiale contre ces polluants (Convention de Stockholm). Deux facteurs ont ainsi contribué à réduire d'environ 60 % l'exposition des populations du Nord à ces contaminants : le poisson et la faune contiennent des concentrations moins élevées de ces contaminants et les populations du Nord ont modifié leur régime alimentaire. Cette importante diminution a fait en sorte que les contaminants organiques persistants posent moins de risque à la santé des résidents du Nord. Cependant, les concentrations de mercure, un métal lourd qui ne figure pas dans la Convention de Stockholm, n'ont pas diminué dans l'environnement et, à certains endroits, vont même en augmentant, par exemple dans le poisson provenant des Territoires du Nord-Ouest. En s'appuyant sur les résultats du suivi du Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord, on a diffusé de nouvelles consignes sur la consommation du poisson dans les Territoires du Nord-Ouest au printemps 2010. Les consignes alimentaires données aux résidents du Nord et les changements à leur régime alimentaire peuvent expliquer en partie le fait que les niveaux de mercure n'aient pas augmenté chez les gens.

Des accords de subvention pour offrir des services médicaux et hospitaliers aux peuples autochtones ont été conclus et mis en œuvre avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et avec le gouvernement du Nunavut.

### ***Leçons apprises***

Au printemps 2010, à la lumière des données recueillies dans le cadre du Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord, qui montraient que les niveaux de mercure étaient élevés dans le poisson, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a diffusé dans les collectivités touchées une consigne sur la consommation du poisson, ce qui a fait bondir inutilement le niveau d'anxiété des gens. Pour donner suite aux leçons tirées des relations avec les médias et de la manière de communiquer un message délicat touchant la santé, d'importants changements sont actuellement apportés à la structure organisationnelle du Programme de façon à mieux gérer les communications à l'avenir. Par exemple, désormais, les autorités sanitaires des territoires joueront un rôle plus actif aux réunions des comités régionaux sur les contaminants et du Comité de gestion du Programme. En outre, le nouveau Sous-comité chargé de la communication des risques a été mis en place cet été, et aura pour rôle de prodiguer des conseils et de collaborer avec les autorités sanitaires régionales sur la diffusion d'information liée à la santé et d'avis sanitaires de façon à s'assurer que les messages sont formulés et mis en contexte sans risquer d'alarmer inutilement les collectivités.



## Activité de programme : Les terres et les ressources du Nord

### *Description du programme*

Par cette activité de programme, le Ministère s'attaque à l'exploitation durable et à la surveillance réglementaire des ressources naturelles du Nord, par exemple, les mines, les minéraux ainsi que les ressources pétrolières et gazières le long et au large des côtes. Dans l'intérêt de tous les Canadiens, et de celui des résidents du Nord en particulier, le Ministère s'emploie principalement à améliorer la gérance et la gestion des terres et des eaux.

### *Ressources financières pour 2010-2011 (en millions de dollars)*

Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
293,5	281,4	278,4

L'écart entre les dépenses prévues et les autorisations totales s'explique principalement par le transfert de fonds par l'entremise du Budget supplémentaire des dépenses à d'autres ministères du gouvernement pour appuyer des activités liées au Fonds pour l'infrastructure de recherche dans l'Arctique. L'écart entre le total des autorisations et les dépenses réelles est principalement attribuable au report de projets en vertu du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux; les fonds inutilisés qui n'ont pas été requis en 2010-2011 ont été reportés en 2011-2012.

### *Ressources humaines pour 2010-2011 (ETP)*

Ressources prévues	Ressources réelles	Écart
315	503	188

Pour une explication de la variation des ETP, se reporter à la Section IV : Variation des ETP par activité de programme.

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Objectifs	État du rendement
Le contexte est favorable à l'exploitation des ressources minérales et minières	Pourcentage des dépenses totales du Canada qui sont affectées à la prospection minérale et à la mise en valeur des gisements dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut.	15 % au 31 mars 2011	<b>Atteint en grande partie</b>
Les sites contaminés sont gérés de façon à générer des retombées économiques pour le Nord et à promouvoir la santé publique et la sécurité de l'environnement	Nombre de sites décontaminés.	4 au 31 mars 2011	<b>Dépassé</b>
Les Autochtones et les résidents du Nord sont plus en mesure de s'adapter aux effets du changement climatique	Nombre de collectivités qui prennent des mesures pour intégrer à leur planification, à leur prise de décisions et à l'exécution de leurs projets la gestion des risques associés au changement climatique.	10 collectivités par année	<b>Dépassé</b>

### ***Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme***

Les dépenses relatives à l'exploration minérale dans le Nord, qui sont étroitement liées au prix des produits de base, ont connu une forte reprise. Ces dépenses représentaient 11,1 % du total des frais d'exploration du Canada en 2009 et sont passées à 13,3 % en 2010. C'est au Nunavut que la reprise a été la plus importante, représentant 10 % du total des dépenses canadiennes contre 3,3 % dans les Territoires du Nord-Ouest.

Pour appuyer l'exploitation durable des ressources minérales, le Ministère a continué d'administrer efficacement le Système de gestion des redevances pour les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut et a mis en œuvre avec succès un système électronique de jalonnage sur carte. Toutefois, le système électronique de permis de prospection ne pourra aller de l'avant avant que des amendements ne soient apportés au *Règlement sur l'exploitation minière dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut*.

Dans le cadre du plan d'action visant l'amélioration des régimes de réglementation dans le Nord, qui a été créé pour donner suite aux recommandations faites dans le Rapport Neil McCrank en 2008<sup>53</sup>, le Ministère a élaboré la *Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavut* et tenu des consultations sur la nouvelle *NWT Surface Rights Act* (Loi sur les droits de surface des T. N.-O.), la *Loi sur la gestion des*

<sup>53</sup> Pour consulter le Rapport Neil McCrank, prière de visiter <http://www.ainc-inac.gc.ca/aiarch/mr/nr/m-a2008/2-3070-fra.asp>.

*ressources de la Vallée du Mckenzie*, les règlements sur l'exploitation minière, l'aménagement des terres, et l'eau, et ce, pour offrir plus de certitude et de prévisibilité quant au régime de gestion des ressources dans le Nord.

À la fin de 2010, la moyenne continue sur cinq ans du nombre d'hectares pour lesquels un permis d'exploration pétrolière et gazière a été accordé s'élevait à 5 207 700. À la suite de soumissions de l'industrie, six nouveaux permis d'exploration ont été octroyés, dont un est situé dans les eaux profondes de la mer de Beaufort. Ces permis couvrent une superficie de 577 000 hectares et des entreprises privées se sont engagées à y réaliser des travaux d'une valeur de plus de 110 millions de dollars. Quatorze autres parcelles de terrain ont fait l'objet d'appels d'offres lors du cycle suivant d'attribution des droits. En 2010-2011, les dépenses de l'industrie pour des projets pétroliers dans le Nord se sont élevées à plus de 34 millions de dollars, dont 8,7 millions de dollars ont profité aux Autochtones du Nord et autres entreprises, activités de formation et création d'emplois dans le Nord, alors que 11,3 millions de dollars ont profité à d'autres Canadiens.

AADNC a joué un rôle de premier plan dans la finalisation des principales exigences réglementaires liées au Projet gazier Mackenzie. Il a notamment piloté les consultations avec les Autochtones et obtenu l'approbation des plans d'exploitation de trois champs de gaz naturel prévus dans le Projet gazier Mackenzie.

L'étude de faisabilité de deux ans sur la Station de recherche de l'Extrême-Arctique du Canada a pris fin le 31 mars 2011. L'étude a surtout porté sur des analyses comparatives et des consultations auprès d'intervenants, y compris les trois collectivités d'accueil possibles, afin d'éclairer l'analyse de localisation et les besoins fonctionnels et opérationnels de l'installation. En août 2010, il a été annoncé que la Station serait installée à Cambridge Bay, au Nunavut. Le mandat de la Station, dont le programme de S et T sera orienté de façon à répondre à ses priorités nationales, a été annoncé en décembre 2010. Vingt projets répartis sur 46 sites dans le Nord du Canada ont pris fin le 31 mars 2011. Ces projets étaient financés en vertu du Fonds pour l'infrastructure de recherche dans l'Arctique, comme prévu dans le Plan d'action économique du Canada, et visaient l'amélioration des installations de recherche actuelles dans l'Arctique. Plusieurs de ces projets ont permis de réduire les coûts opérationnels courants des installations en intégrant des technologies vertes aux plans de rénovation.

Le Programme des sites contaminés du Nord a dépassé son objectif de décontaminer quatre sites dans le Nord avant le 31 mars 2011. En tout, cinq sites ont été assainis dans les Territoires du Nord-Ouest (Johnson, Frobisher, Hidden Lake, Victoria Island), alors que Colomac est presque finalisé et trois sites sont achevés au Nunavut (PIN-B, Cape Christian et Roberts Bay). Des progrès ont été réalisés aux mines Giant et Faro, deux des plus importants sites contaminés au Canada. Le Projet d'assainissement de la mine Giant en est à l'étape de l'évaluation environnementale alors que l'on poursuit la maintenance et la surveillance du site. Le Projet d'assainissement de la mine Faro en est à l'étape préliminaire de la conception et les activités de maintenance et de surveillance se poursuivent.

Le Programme d'adaptation aux changements climatiques a pris fin le 31 mars 2011, après plus de trois ans d'activités dans 85 collectivités canadiennes pour réaliser 93 projets d'évaluations sur les répercussions des changements climatiques et de planification de l'adaptation. Cette activité a donné lieu à l'achèvement de 33 projets de plus que prévu. Une évaluation du Programme d'adaptation aux changements climatiques d'AADNC, qui a pris fin en 2011, a montré que le Programme a contribué à enrichir l'expertise et les données sur les changements climatiques. Près de la moitié des projets financés étaient centrés sur l'évaluation des risques que posent les changements climatiques, sur les répercussions de ces derniers et sur les membres des collectivités directement concernées. De plus, l'évaluation a révélé que le Programme d'adaptation aux changements climatiques avait permis de renforcer la sensibilisation des collectivités participantes et d'accroître les capacités d'adaptation de ces collectivités. Le Ministère a également réalisé une évaluation sur la vulnérabilité aux changements climatiques pour cerner les répercussions des changements climatiques sur les programmes, politiques et activités ministériels.

### ***Leçons apprises***

L'accident survenu en avril 2010 dans le Golf du Mexique a montré que l'exploitation des ressources pose des risques et des difficultés dans des environnements marins sensibles, et souligné la nécessité de prendre des décisions politiques axées sur des éléments probants lors de la planification des activités d'exploitation pétrolière et gazière et de la mise en place des préparatifs d'urgence et mesures d'intervention. L'Évaluation environnementale régionale de Beaufort a été lancée pour aider toutes les parties à se préparer, y compris les organismes de réglementation, l'industrie et les collectivités locales, en vue de donner suite aux nouveaux investissements dans le secteur pétrolier et gazier de régions jusque-là inexplorées de la Mer de Beaufort. AADNC s'est associé à d'autres ministères fédéraux, gouvernements territoriaux, organisations internationales (p. ex., le Conseil de l'Arctique) et collectivités du Nord vraisemblablement touchées par ces activités pour diriger et organiser des initiatives de préparation et d'intervention en situation d'urgence dans des milieux nordiques. Ces initiatives ont débouché sur une meilleure coordination des responsabilités et des activités dans des domaines comme la prévention et la surveillance de la réglementation, ce qui a permis de planifier des interventions en cas de déversement dans l'Arctique, ainsi que des travaux de recherche sur les déversements pétroliers.

#### **LE SAVIEZ-VOUS?**

En collaboration avec des ministères fédéraux canadiens et américains, le Ministère a été l'hôte du deuxième Forum de recherche sur le pétrole et le gaz dans le Nord. Ce Forum a eu lieu à Calgary et a rassemblé 240 participants provenant de gouvernements, de l'industrie, d'universités et de groupes autochtones.

**Histoire d'une réussite en 2010-2011**

Étude sur l'optimisation de la congélation à la mine Giant (Programme des sites contaminés du Nord)

Cette étude a été réalisée pour optimiser la conception de la solution de décontamination — la méthode des blocs congelés — qui sera utilisée à la mine Giant (T.-N.-O.). Lorsqu'elle sera réalisée à pleine échelle, cette méthode permettra d'enfermer dans un sarcophage de glace des volumes sans précédent de trioxyde de diarsenic toxique de façon à isoler efficacement la substance et empêcher tout contact avec des humains ou des récepteurs écologiques. La science à l'origine de cette méthode est à la fine pointe de la technologie en matière de congélation du sol et sera partagée à l'avenir avec la communauté internationale plus générale. Grâce au travail réalisé en 2010-2011, il a été possible de recueillir des données techniques et d'ingénierie précieuses qui permettront d'économiser de façon considérable lorsque cette solution sera appliquée à pleine échelle. De plus, ce travail comporte des avantages futurs pour les Canadiens, tant du point de vue de la santé que des perspectives socio-économiques, car le site de la mine Giant est situé dans les limites de la ville de Yellowknife.

## Résultat stratégique : Le Bureau de l'interlocuteur fédéral

Bien-être socioéconomique des Métis, des Indiens non inscrits et des Autochtones vivant en milieu urbain.

### Activité de programme : La Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain

#### *Description du programme*

La Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain<sup>54</sup> a été élaborée en 1997 afin de répondre aux besoins des Autochtones vivant dans les centres urbains. Elle vise à renforcer l'autonomie des Autochtones et à élargir les choix qui s'offrent à eux. La Stratégie a été renouvelée en 2007 et elle permet maintenant au gouvernement du Canada de travailler en partenariat avec les autres ordres de gouvernement, les organismes communautaires et les Autochtones afin de mettre sur pied des projets adaptés aux priorités locales. Elle lui permet aussi d'utiliser les fonds destinés aux Autochtones des principaux centres urbains pour mettre à profit des programmes provinciaux et municipaux dans le but de faire progresser les objectifs fédéraux, de résoudre efficacement les problèmes locaux et de mettre en valeur les possibilités communautaires.

#### *Ressources financières pour 2010-2011 (en millions de dollars)*

Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
13,5	15,2	14,5

La différence entre les dépenses prévues et le total des autorisations s'explique principalement par l'ajout de crédits au report de fonds du budget de fonctionnement, ainsi que par la réaffectation de fonds au sein du Bureau de l'interlocuteur fédéral pour traiter de questions prioritaires.

#### *Ressources humaines pour 2010-2011 (ETP)*

Ressources prévues	Ressources réelles	Écart
33	36,3	3,3

Pour une explication de la variation des ETP, se reporter à la Section IV : Variation des ETP par activité de programme.

<sup>54</sup> Pour de plus amples renseignements, prière de consulter <http://www.ainc-inac.gc.ca/ai/of/ias/index-fra.asp>.

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Objectifs	État du rendement
Les Autochtones en milieu urbain sont autonomes et participent à l'économie	Revenu moyen des Autochtones vivant dans les villes visées par la Stratégie et nombre d'entre eux qui occupent un emploi et qui sont titulaires d'un diplôme d'études secondaires	Hausse de 2 % entre 2001 et 2011 pour tous ces facteurs	<b>Atteint en grande partie</b>
	Pourcentage du financement des projets obtenu grâce aux relations avec les gouvernements provinciaux ou les administrations municipales	50 % sur une période de cinq ans (de 2007-2008 à 2011-2012) pour tous les projets réalisés dans les villes visées par la Stratégie	<b>Passablement atteint</b>

### ***Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme***

Selon une analyse préliminaire des données de recensements canadiens réalisés entre 2001 et 2006, le revenu moyen des Autochtones vivant dans les villes visées par la Stratégie et le nombre d'entre eux qui occupent un emploi et qui sont titulaires d'un diplôme d'études secondaires ont enregistré une hausse de 1 %. Cette hausse a montré qu'il est possible dans le cadre du Programme d'atteindre l'objectif d'une hausse de 2 % d'ici 2011. Cependant, une évaluation exhaustive de la période 2001-2011 ne sera possible que lorsque les données de l'Enquête nationale auprès des ménages pourront être analysées en 2012.

Par l'entremise de partenariats, AADNC a renforcé les capacités communautaires, la légitimité et la prise de décisions et a financé 144 projets communautaires visant à améliorer la préparation à la vie active, à promouvoir la formation professionnelle, l'acquisition de compétences et l'entrepreneuriat et à appuyer les femmes, les enfants et les familles autochtones.

AANDC a également enregistré des progrès dans ses efforts pour s'associer à d'autres ministères fédéraux, gouvernements provinciaux et municipaux et avec le secteur privé et philanthropique. En s'appuyant sur ces partenariats, la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain a permis d'investir 9,3 millions de dollars, de coordonner 2,5 millions de dollars provenant d'autres ministères fédéraux, de mobiliser 5,8 millions de dollars auprès des municipalités et des provinces, ainsi que 3,6 millions de dollars auprès de secteurs non publics. Depuis les débuts de la Stratégie, sept villes visées par la Stratégie ont mobilisé 50 % du financement pour des projets auprès de gouvernements municipaux et provinciaux, tandis que six de ces villes ont pris du retard alors que les projets entraient dans leur dernière année, surtout en raison de la disponibilité des fonds de programme aux niveaux municipal et provincial.

## Leçons apprises

In 2010-2011, une vérification<sup>55</sup> de la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain a recommandé de simplifier les exigences administratives et de production de rapports pour les initiatives horizontales, ainsi que l'établissement d'attentes plus cohérentes en matière de plans communautaires. Pour donner suite à ces recommandations, le Ministère a modifié les modalités de ses initiatives horizontales afin de rendre plus efficaces les activités administratives et de production de rapports, et a élaboré un gabarit commun pour que les éléments exigés dans les plans communautaires soient les mêmes dans toutes les régions.

### LE SAVIEZ-VOUS?

*Encourager Biimaadiziwin [Une vie bien remplie] – Conférence nationale sur la recherche concernant les Autochtones en milieu urbain tenue en février 2011.*

Avec ses 380 participants (membres des collectivités, universitaires et représentants du gouvernement), la conférence a connu un succès retentissant et contribuera aux travaux de recherche et à l'élaboration de politiques pour les Autochtones vivant en milieu urbain.

---

<sup>55</sup> Pour de plus amples renseignements, prière de consulter <http://www.ainc-inac.gc.ca/ai/arp/aev/pubs/au/ofi/uas/uas-fra.asp>.



## Activité de programme : Le développement des capacités organisationnelles des Métis et des Indiens non inscrits

### Description du programme

Le Bureau de l'interlocuteur fédéral assume un rôle de soutien auprès des organisations de Métis et d'Indiens non inscrits<sup>56</sup>. Il les aide à trouver des façons concrètes de rehausser le profil socioéconomique des Métis, des Indiens non inscrits et des Autochtones hors réserve et d'accroître leur autonomie. Il les aide également à parfaire leurs capacités institutionnelles et professionnelles, de sorte qu'elles puissent établir de solides partenariats avec le gouvernement fédéral, les ministères provinciaux et le secteur privé.

### Ressources financières pour 2010-2011 (en millions de dollars)

Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
14,7	16,5	15,9

En 2010-2011, les ressources consacrées à la gestion des droits des Métis ont été transférées à l'activité de programme Capacité organisationnelle des Métis et des Indiens non inscrits aux fins de recherches et pour traiter des questions de responsabilités financières. Comme il s'agit d'activités à multiples facettes, leur financement se fait en vertu de la même autorisation.

### Ressources humaines pour 2010-2011 (ETP)

Ressources prévues	Ressources réelles	Écart
27	25,4	-1,6

Pour une explication de la variation des ETP, se reporter à la Section IV : Variation des ETP par activité de programme.

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Objectifs	État du rendement
Les organisations de Métis et d'Indiens non inscrits sont financièrement aptes à rendre compte de l'utilisation des fonds publics et à s'associer au secteur privé	Pourcentage d'agents financiers compétents	70 % en 2010-2011	<b>Entièrement atteint</b>
Les organisations de Métis et d'Indiens non inscrits sont stables et démocratiquement responsables	Pourcentage des élections menées conformément aux règlements	100 %	<b>Entièrement atteint</b>

<sup>56</sup> Pour de plus amples renseignements, prière de consulter <http://www.ainc-inac.gc.ca/ai/of/mns/index-fra.asp>.

## ***Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme***

Des progrès considérables ont été réalisés pour améliorer la capacité des organisations de Métis et d'Indiens non inscrits pour qu'ils soient aptes à rendre des comptes au moyen d'un certain nombre d'activités, notamment : la mise en œuvre d'éléments (p. ex., développement économique, gouvernance) du *Protocole avec la nation métisse*<sup>57</sup> avec le Conseil national des Métis; et la mise au point d'un programme tourné vers l'avenir en collaboration avec le Congrès des peuples autochtones, conformément à l'*Accord politique*<sup>58</sup>.

A eu lieu en outre un deuxième Symposium sur le développement économique<sup>59</sup> organisé par le ministre des Affaires autochtones et du Développement du Nord Canada, de concert avec le ministre des Relations avec les Autochtones et de la Réconciliation de la Colombie-Britannique. Dans le cadre de cet événement, les peuples autochtones ont eu l'occasion d'imprimer leur marque sur les programmes et politiques qui les concernent. Fort de ce succès, et pour assurer un suivi du Symposium, le Conseil national des Métis a organisé un forum sur le développement économique régional à Prince Albert, en mars 2011.

AADNC a continué de donner son appui aux relations bilatérales et tripartites par l'entremise du Programme de capacité organisationnelle de base et du Programme de contribution de l'interlocuteur fédéral. Le Ministère a appuyé 100 projets visant à renforcer la capacité des organisations bénéficiaires à représenter leurs membres et leurs intérêts, à rendre des comptes sur l'utilisation des fonds publics et à fonctionner selon des principes de stabilité, de démocratie et de transparence. Les élections planifiées ont été tenues en 2010-2011 par les cinq organisations d'Indiens non inscrits et de Métis, conformément à leurs règlements administratifs<sup>60</sup>.

Depuis mars 2011, 70 % des Métis et des Indiens non inscrits comptaient parmi leurs effectifs du personnel qualifié en finances, et 40 % étaient des agents financiers certifiés. En 2010-2011, avec l'aide de l'Aboriginal Financial Officers Association, AADNC a continué de renforcer les capacités et d'améliorer la reddition de comptes des organisations de Métis et d'Indiens non inscrits par l'entremise d'ateliers destinés au personnel chargé des finances et portant sur la gestion efficace des finances et sur la production de rapports.

---

<sup>57</sup> Pour de plus amples renseignements, prière de consulter <http://www.ainc-inac.gc.ca/ai/of/mns/bil/index-fra.asp>.

<sup>58</sup> Le Protocole avec la nation métisse et l'Accord politique établissent les fondements des relations bilatérales du Conseil national des Métis et du Congrès des peuples autochtones. Pour de plus amples renseignements, prière de consulter <http://www.ainc-inac.gc.ca/ai/of/mns/bil/index-fra.asp>.

<sup>59</sup> Pour de plus amples renseignements, prière de consulter <http://www.ainc-inac.gc.ca/fra/1100100015942/1100100015943>.

<sup>60</sup> Les organisations suivantes ont tenu des élections : United Native Nation, en mai 2010; la Fédération des Métis du Manitoba, en juin 2010; la Nation métisse de la Colombie-Britannique, en août 2010; le Congrès des peuples autochtones, en octobre 2010; et le Conseil national des Métis, en décembre 2010.

## Leçons apprises

Dans le cadre de la mise en œuvre du *Protocole avec la nation métisse* et du maintien de relations aux termes de l'*Accord politique*, les organisations de Métis et d'Indiens non inscrits éprouvaient toujours de la difficulté au regard des capacités et du manque d'expertise dans le domaine financier. AADNC est déterminé à continuer d'investir dans le renforcement des capacités, la gestion financière et des procédures ciblées de vérification afin que les organisations de Métis et d'Indiens non inscrits puissent représenter efficacement leurs membres.

### LE SAVIEZ-VOUS?

La Chambre des communes a décidé à l'unanimité de déclarer 2010 l'« Année des Métis » en reconnaissance du 125<sup>e</sup> anniversaire des événements historiques de 1885 en Saskatchewan.

En novembre 2010, le Ministre et le secrétaire parlementaire ont organisé une activité de lancement du médaillon commémorant l'Année des Métis<sup>61</sup> afin de souligner la contribution des Métis à l'histoire, la culture et l'économie canadiennes, activité qui s'est révélée un véritable succès.

---

<sup>61</sup> Pour de plus amples renseignements, prière de consulter <http://www.ainc-inac.gc.ca/fra/1307369952684/1307370044815>.

## Activité de programme : La gestion des droits des Métis

### Description du programme

Cette activité de programme a été créée en réponse à l'arrêt *Powley*<sup>62</sup>, rendu en 2003. Dans ce jugement, la Cour suprême du Canada reconnaît aux Métis des droits ancestraux fondés sur l'article 35 de la Constitution. Conformément aux directives de la Cour suprême, le Ministère travaille à établir des mécanismes de vérification objective des listes de membres et d'exploitants métis, en collaboration avec des organisations autochtones sans but lucratif et à forte représentation métisse.

### Ressources financières pour 2010-2011 (en millions de dollars)

Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
-	8,8	8,8

En 2010-2011, les ressources consacrées à la gestion des droits des Métis ont été transférées à l'activité de programme Capacité organisationnelle des Métis et des Indiens non inscrits aux fins de recherches et pour traiter des questions de responsabilités financières. Il n'y a aucune dépense prévue, car le programme a été renouvelé après la publication du Rapport sur les plans et priorités 2010-2011.

### Ressources humaines pour 2010-2011 (ETP)

Ressources prévues	Ressources réelles	Écart
-	10,3	10,3

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Objectifs	État du rendement
Les droits ancestraux des Métis protégés par l'article 35 de la Constitution sont respectés	Liste des exploitants métis	Établissement de 5 mécanismes provinciaux d'identification objectivement vérifiables d'ici le 31 mars 2015	<b>Passablement atteint</b>
	Niveau de sensibilisation du public	Objectif à établir sur la sensibilisation du public aux droits des Métis d'ici le 31 mars 2011	<b>Passablement atteint</b>

<sup>62</sup> Pour de plus amples renseignements, prière de consulter <http://www.ainc-inac.gc.ca/ai/of/mrm/index-fra.asp>.

## ***Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme***

Selon les rapports d'étape de la fin de l'exercice 2010-2011 d'organisations partenaires, le travail en vue d'établir cinq mécanismes d'identification objectivement vérifiables<sup>63</sup> est en voie d'atteindre l'objectif révisé fixé à 2017. Le travail s'est poursuivi avec le Conseil national des Métis et ses organisations membres en vue d'élaborer des systèmes provinciaux d'appartenance objectivement vérifiables pour servir de base à la représentation métisse, assurer une gestion des dépenses plus transparente et plus crédible et renforcer la confiance des partenaires fédéraux et provinciaux envers les organisations de Métis.

Pour stimuler la recherche et mieux comprendre les collectivités de Métis, AADNC a appuyé la tenue de symposiums, et y a participé, ainsi que la réalisation de projets pilotes avec la Chaire de recherche du Canada sur l'identité métisse, afin d'identifier les collectivités historiques, les schémas de migration et le rôle de différentes structures communautaires.

De plus, pour l'exercice 2010-2011, le Ministère a effectué une évaluation quantitative et qualitative de la couverture médiatique sur les droits des Métis. Les résultats de cette étude ont révélé que la couverture était de portée très limitée, tant de par son volume (98 articles d'information et commentaires) que de par son envergure (surtout régionale). Cette recherche servira d'objectifs de référence pour la sensibilisation du public.

Lorsque pertinent, AADNC a continué de servir de ressource auprès de tous les ministères fédéraux et de l'industrie sur les questions de consultation et d'accommodement des Métis et des Indiens non inscrits. AADNC a aussi continué de défendre au sein du gouvernement les organisations de Métis pour que leurs intérêts soient pris en compte dans les questions de consultation et d'accommodement.

### ***Leçons apprises***

L'établissement d'un système d'appartenance des Métis objectivement vérifiable doit se faire selon des normes et des pratiques communes à toutes les organisations de telle sorte que l'identification des chasseurs, pêcheurs, etc., métis se fasse de manière cohérente. Pour renforcer leurs capacités, des membres du personnel d'AADNC ont participé à des séances d'inscription avec le Conseil national des Métis et ses membres pour s'assurer qu'il y avait un système d'identification objectivement vérifiable.

---

<sup>63</sup> Le système d'identification des Métis objectivement vérifiable est en développement dans les régions de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba et de l'Ontario.

## Activité de programme : Les Services internes

### *Description du programme*

Les Services internes sont des groupes d'activités et de ressources qui sont administrés de manière à répondre aux besoins des programmes et à satisfaire à d'autres obligations propres à un ministère. Ces groupes de services touchent la gestion et la surveillance, les communications, le droit, la gestion des ressources humaines, la gestion financière, la gestion de l'information, la technologie de l'information, les biens immobiliers, les services matériels, l'acquisition, les déplacements et d'autres services administratifs. Ils regroupent uniquement les activités et les ressources qui s'appliquent à l'ensemble d'une organisation et non à un programme en particulier; par exemple, fournir des conseils de planification stratégique pour l'ensemble du Ministère, appuyer la gestion des affaires parlementaires et du Cabinet, appuyer la gestion des litiges autochtones et offrir un leadership stratégique sur les questions de politique en favorisant les priorités du Canada en matière d'affaires autochtones, le façonnement de l'élaboration des politiques d'AADNC et la promotion de la prise de décisions coopératives partout au sein du Ministère et du gouvernement.

### *Ressources financières pour 2010-2011 (en millions de dollars)*

Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
368,1	418,7	407,6

L'écart les dépenses prévues et le total des autorisations est principalement attribuable au financement par reconduction des ententes à l'amiable, le report du budget de fonctionnement, les ajustements à la rémunération et à la masse salariale et la gestion des litiges des Métis et des Indiens non inscrits, facteurs qui sont compensés par la réaffectation de fonds spécifiques à d'autres activités de programme. La différence entre le total des autorisations et les dépenses réelles reflète principalement les ressources de fonctionnement qui seront reportées à l'exercice 2011-2012.

### *Ressources humaines pour 2010-2011 (ETP)*

Ressources prévues	Ressources réelles	Écart
2 595	1 811,2	-783,8

Pour une explication de la variation des ETP, se reporter à la Section IV : Variation des ETP par activité de programme.

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Objectifs	État du rendement
Les programmes et les services du Ministère sont gérés de façon efficace	Amélioration des composantes de gestion (C de G) suivantes du Cadre de responsabilisation de gestion (CRG) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'efficacité de la structure de gestion ministérielle (composante 3)</li> <li>• L'excellence dans la gestion des personnes (composante 10)</li> </ul>	Atteinte des résultats suivants d'ici le huitième cycle d'évaluation : <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'efficacité de la structure de gestion ministérielle (cote acceptable ou forte)</li> <li>• L'excellence dans la gestion des gens (cote acceptable ou forte)</li> </ul>	<p><b>Impossible à évaluer<sup>64</sup></b></p> <p><b>Passablement atteint</b></p>
La Politique sur les paiements de transfert est entièrement mise en œuvre	Mise en œuvre intégrale de la Politique sur le transfert des paiements d'ici le 1 <sup>er</sup> avril 2011	Mise en œuvre intégrale de la Politique sur le transfert des paiements d'ici le 1 <sup>er</sup> avril 2011	<b>Atteint en grande partie</b>

### ***Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme***

En 2010-2011, AADNC a mené à bien des initiatives spécifiques en vue d'améliorer la gestion des programmes et des services. On s'est concentré plus particulièrement sur deux composantes de gestion du CRG et sur les priorités de l'ensemble du gouvernement. Un plan d'activités ministériel a été mis au point et a servi de point de départ pour adopter une approche plus intégrée pour 2011-2012 et les années subséquentes. On a créé un forum au niveau des directeurs pour la planification intégrée, la reddition de comptes, la gestion et l'analyse, ce qui a permis d'optimiser la capacité de gestion du Ministère.

Même si la cote « acceptable » du CRG à l'égard de l'excellence en gestion des personnes n'a pas changé, le Ministère a réalisé des progrès dans les domaines de la représentation des personnes handicapées, l'apprentissage des employés, l'efficacité de la planification de la charge de travail et de l'effectif et l'imputabilité de l'organisation dans l'atteinte des résultats. Toutefois, on a aussi identifié des occasions d'amélioration, notamment en ce qui touche le roulement et la stabilité du personnel de direction, la rigueur dans l'évaluation du rendement des employés et le maintien d'un effectif représentatif. AADNC a mis au point un cadre annuel de gestion stratégique des ressources humaines qui a pour objectif de fournir des réponses à moyen et à long terme aux défis en matière de ressources humaines et d'améliorer le rendement de l'organisation.

<sup>64</sup> Le Secrétariat du Conseil du Trésor n'a pas inclus la gouvernance et la planification parmi les secteurs à évaluer dans le cadre de la ronde VIII du CRG.

Les résultats d'AADNC tirés du Sondage de 2008 auprès des fonctionnaires fédéraux ont servi à l'élaboration d'un plan d'action centré sur : le renforcement et l'habilitation du leadership; un milieu de travail sain; et, l'investissement dans le perfectionnement professionnel. On a mis le plan en œuvre et on suit ses progrès par l'entremise du système interne de reddition de comptes du Ministère.

Le Ministère s'est aussi employé à mener à bonne fin la mise en œuvre de la Politique sur les paiements de transfert, y inclus :

- Une stratégie de sensibilisation et de participation pour guider les activités avec les Premières nations, les Inuit, les Métis et d'autres bénéficiaires. On a tenu plus de 150 séances de participation nationales et régionales et créé un site Web à l'appui à cette initiative.
- Des outils et des procédures ont été élaborés et mis en œuvre, y inclus une approche de gestion des risques, pour que les exigences administratives imposées aux bénéficiaires soient proportionnelles aux risques, tant au niveau du programme qu'à celui du bénéficiaire. Au total, 1 280 évaluations ont été réalisées en 2010-2011.
- La mise au point d'une nouvelle série de modèles normalisés d'accords de financement et la modification de 70 autorisations de dépenses pour les rendre conformes à la Politique sur les paiements de transfert.
- L'officialisation d'un processus de divulgation publique des exceptions ministérielles.
- De nouvelles politiques et directives ministérielles, y compris une directive sur les approches de financement.

Le reste de la Politique sur les paiements de transfert qu'il faut mettre en œuvre (10 %) concerne les éléments suivants les modèles d'accords de financement avec les provinces et les territoires; les travaux courants du représentant spécial chargé de la réduction du nombre de rapports, qui visent à améliorer l'équilibre entre le fardeau administratif et les risques; l'examen de la politique d'intervention; et, l'inventaire des normes de service à appliquer à chacun des programmes.



## Plan d'action économique du Canada (PAEC)

(en millions de dollars)		
	Dépenses prévues 2010-2011 <sup>65</sup>	Dépenses réelles 2010-2011
<b>Affaires indiennes et du Nord Canada</b>		
Approvisionnement en eau potable et traitement des eaux usées (note 1)	86,0	119,1
Logement (note 1)	75,0	79,0
Écoles (note 1)	128,2	91,5
Infrastructure de recherche dans l'Arctique (note 2)	51,0	43,0
Étude de faisabilité de la station de recherche de l'Extrême-Arctique (note 3)	0,8	0,7
Services à l'enfance et à la famille	15,5	14,0
Accélération des mesures prises à l'égard des sites contaminés (au sud du 60 <sup>e</sup> parallèle)	17,4	17,4
Accélération des mesures prises à l'égard des sites contaminés (au nord du 60 <sup>e</sup> parallèle)	11,1	111
Promotion de l'exploitation de l'énergie dans le Nord	-	-
<b>Total</b>	<b>385,0</b>	<b>375,8</b>

Notes : La différence entre les dépenses prévues et les dépenses réelles est expliquée ci-après :

1. En raison des délais de projet serrés, des retards associés à la construction et aux conditions météorologiques et des problèmes reliés aux appels d'offres, les programmes de financement ont évolué au cours de 2009-2010 et de 2010-2011. En outre, on a réaffecté des fonds entre les programmes destinés aux écoles et ceux portant sur l'eau potable et les eaux usées, en conformité aux conditions du Conseil du Trésor.
2. On a ajouté du financement additionnel d'autres sources du Ministère aux fonds prévus dans le Plan d'action économique du Canada.
3. On n'a pas imputé au programme les coûts des travaux exécutés par P3 Canada.

<sup>65</sup> Reflète les dépenses prévues dans le Rapport sur les plans et priorités 2010-2011 du Ministère.

<b>Initiative : Approvisionnement en eau potable et traitement des eaux usées</b>	
Description	Concordance avec l'activité de programme
Le financement sur deux ans servira à terminer des projets d'infrastructure précis visant l'approvisionnement en eau potable et le traitement des eaux usées afin de répondre à des besoins urgents en matière de santé et de sécurité et de protéger la durée utile des biens de 18 collectivités des Premières nations au pays.	Résultat stratégique : L'économie Activité de programme : L'infrastructure communautaire
Résultats attendus	Indicateurs de rendement et objectif
L'infrastructure de base des collectivités des Premières nations est sécuritaire et favorise la participation à l'économie.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'ententes de financement conclues</li> <li>• Nombre de projets menés à terme</li> <li>• Nombre d'heures de travail créées</li> <li>• Objectif : Achèvement de 18 projets d'infrastructure visant l'approvisionnement en eau et le traitement des eaux usées d'ici le 31 mars 2011</li> </ul>
Analyse du rendement	
<p><b>Objectif dépassé</b></p> <p>L'objectif a été actualisé à 23 projets d'eau potable et d'eaux usées. En mars 2011, on avait terminé la construction à l'égard de 20 des 23 projets d'eau potable et d'eaux usées. Le Ministère continue de travailler de concert avec les collectivités des Premières nations pour terminer les travaux restants (note).</p> <p>Tous les accords de financement de 2010-2011 relatifs à l'eau potable et aux eaux usées ont été signés.</p> <p>Selon les rapports des Premières nations, on a créé quelque 573 652 heures d'emploi; de ce total, les membres des Premières nations ont travaillé environ 241 802 heures.</p>	

Note : On terminera les travaux avec des fonds consacrés aux services votés et au Plan d'action pour la gestion de l'eau potable dans les collectivités des Premières nations, qui ont été mis de côté à cette fin dans le cadre du Programme d'immobilisations et d'entretien. Le Ministère a utilisé au maximum les fonds du Plan d'action économique du Canada en gérant chacun des projets d'eau potable et d'eaux usées en étroite collaboration avec les Premières nations. On a retiré un projet du Plan d'action économique du Canada pour des raisons de coûts et de calendrier; de nouveaux projets ont été ajoutés pour le remplacer.

<b>Initiative : Logement</b>	
Description	Concordance avec l'activité de programme
Ce programme de deux ans appuiera la construction de logements sociaux, la création de logements du marché et la réalisation d'autres activités associées au logement dans les réserves. Il remédiera ainsi à des problèmes urgents associés au logement, dont le surpeuplement et les risques liés à la santé, tout en favorisant la relance économique par la création d'emplois et la formation d'une main-d'œuvre spécialisée au sein de nombreuses Premières nations et régions rurales.	Résultat stratégique : L'économie Activité de programme : L'infrastructure communautaire
Résultats attendus	Indicateurs de rendement et objectif
L'infrastructure de base des collectivités des Premières nations est sécuritaire et favorise la participation à l'économie.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de logements construits, rénovés ou convertis en propriétés privées</li> <li>• Nombre de terrains viabilisés</li> <li>• Objectifs : Construction, rénovation ou conversion en propriétés privées de plus de 2 100 logements et viabilisation de près de 600 terrains au cours de 2009-2010</li> <li>• Construction, rénovation ou conversion en propriétés privées d'environ 1 200 logements et viabilisation de plus de 300 terrains au cours de 2010-2011</li> </ul>
Analyse du rendement	
<p><b>Objectif dépassé</b></p> <p>L'objectif relatif aux unités à construire, à rénover ou dont le titre de propriété [devait être] transféré à des membres a été dépassé de façon substantielle — 2 214 unités plutôt que les 1 200 prévues à l'origine. Les projets ont permis la construction de 191 nouvelles unités, la rénovation de 1 667 autres et le transfert du droit de propriété de 356 unités.</p> <p>On a aussi dépassé l'objectif quant au nombre de lots viabilisés : 585 lots ont été aménagés plutôt que les 300 prévus.</p>	

<b>Initiative : Écoles</b>	
Description	Concordance avec l'activité de programme
Cette activité permettra de stimuler l'économie des collectivités, de créer des occasions d'affaires et des emplois à court terme, d'adapter les installations scolaires aux besoins actuels et futurs, d'améliorer la persévérance scolaire et d'accroître le taux de diplômés dans les réserves.	Résultat stratégique : L'économie Activité de programme : L'infrastructure communautaire
Résultats attendus	Indicateurs de rendement et objectif
L'infrastructure de base des collectivités des Premières nations est sécuritaire et favorise la participation à l'économie.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'ententes de financement conclues</li> <li>• Nombre de projets menés à terme</li> <li>• Nombre d'heures de travail créées</li> <li>• Objectif : Construction de 10 nouvelles écoles et réalisation de 3 projets de rénovation majeurs d'ici le 31 mars 2011</li> </ul>
Analyse du rendement	
<p><b>Objectif atteint en grande partie</b></p> <p>On a ramené l'objectif initial à neuf nouvelles écoles et trois rénovations majeures. Neuf des 12 projets étaient presque totalement terminés en date du 31 mars 2011, soit trois projets de rénovation majeure et six nouvelles écoles (note).</p> <p>Tous les accords de financement de 2010-2011 ont été signés.</p> <p>Selon les rapports des Premières nations, ces projets ont créé quelque 733 795 heures d'emploi; de ce total, des membres des Premières nations ont travaillé environ 279 982 heures.</p> <p>Note : Le ministère continue de collaborer avec les collectivités des Premières nations pour terminer les travaux restants à l'aide des fonds provenant des services votés qui ont été réservés à cette fin dans le cadre du Programme d'immobilisations et d'entretien.</p>	

<b>Initiative : Infrastructure de recherche dans l'Arctique</b>	
Description	Concordance avec l'activité de programme
Cet investissement permettra l'entretien ou la modernisation des principales installations de recherche dans l'Arctique par l'entremise du Fonds pour l'infrastructure de recherche dans l'Arctique.	Résultat stratégique : Le Nord Activité de programme : Les terres et les ressources du Nord Sous-activité : Les sciences nordiques
Résultats attendus	Indicateurs de rendement et objectif
Le Nord canadien dispose d'une meilleure infrastructure de recherche.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'installations de recherche modernisées ou nouvellement construites</li> <li>• Objectif : 37</li> </ul>
Analyse du rendement	
<p><b>Objectif entièrement atteint</b></p> <p>En vertu du PEAC, le Fonds pour l'infrastructure de recherche dans l'Arctique (FIRA) a financé 20 projets, initialement répartis dans 37 sites du Nord du Canada. Au cours des deux ans du PEAC, ces 20 projets du FIRA ont été élargis pour couvrir 46 sites. Les 20 projets avaient mené à bonne fin les livrables prévus en date du 31 mars 2011 (note).</p> <p>Plusieurs projets ont incorporé à leurs plans des installations des technologies vertes, lesquelles permettront de réduire au fil du temps les frais d'entretien et d'exploitation.</p> <p>Ces projets ont permis de créer près de 140 000 pi<sup>2</sup> d'espace neuf et de rénover ou de moderniser environ 111 000 pi<sup>2</sup> d'espace existant dans 46 emplacements.</p> <p>On a créé un réseau d'opérateurs de station de recherche pour partager les leçons apprises et augmenter les gains d'efficacité.</p>	

Note : La pleine affectation des 85 millions de dollars sur deux exercices financiers a été versée aux organisations bénéficiaires.

<b>Initiative : Étude de faisabilité de la station de recherche de l'Extrême Arctique (SREA)</b>	
Description	Concordance avec l'activité de programme
Une étude sera réalisée dans le but de vérifier la faisabilité de la station de recherche de l'Extrême Arctique. Cette station de recherche permettra de bonifier l'infrastructure de recherche actuelle, car elle deviendra le centre névralgique des activités scientifiques de cette vaste région diversifiée qu'est l'Arctique canadien.	Résultat stratégique : le Nord Activité de programme : les terres et les ressources du Nord Sous-activité : Les sciences nordiques
Résultats attendus	Indicateurs de rendement et objectif
Le Nord canadien dispose d'une meilleure infrastructure de recherche.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Indicateur de rendement :</li> <li>• Pourcentage des différentes étapes de l'étude qui ont été réalisées</li> <li>• Objectif : 100 %</li> </ul>
Analyse du rendement	
<p><b>Objectif entièrement atteint</b></p> <p>Étude de faisabilité achevée à 100 % – Rapport définitif daté du 31 mars 2011.</p> <p>Mandat, mission, portée et échelle de la station définis.</p> <p>Analyse détaillée entreprise de l'emplacement possible de la station, y compris des consultations avec les trois collectivités hôtes et d'autres intervenants.</p>	

<b>Initiative : Services à l'enfance et à la famille</b>	
Description	Concordance avec l'activité de programme
Le gouvernement fédéral continuera de conclure des partenariats avec les Premières nations et les provinces intéressées afin d'appliquer une approche préventive aux services d'aide à l'enfance et à la famille dans les réserves.	Résultat stratégique : Les gens Activité de programme : Le développement social
Résultats attendus	Indicateurs de rendement et objectif
Cette mesure permet d'améliorer le sort des enfants et des familles des Premières nations.	D'ici le 31 mars 2010, les gouvernements du Québec et de l'Île-du-Prince-Édouard auront adopté la nouvelle approche préventive.
Analyse du rendement	
<p><b>Objectif atteint en grande partie</b></p> <p>L'Île-du-Prince-Édouard a pleinement adopté l'approche améliorée axée sur la prévention.</p> <p>Le Québec a presque adopté l'approche améliorée axée sur la prévention, puisque 15 des 18 agences de services à l'enfance et à la famille des Premières nations fonctionnent suivant la nouvelle approche.</p>	

Initiative : Accélération des mesures prises à l'égard des sites contaminés (au sud du 60 <sup>e</sup> parallèle)	
Description	Concordance avec l'activité de programme
Le Plan d'action économique du Canada permettra d'accélérer les travaux d'évaluation, d'assainissement et de gestion des risques associés aux sites fédéraux contaminés.	Résultat stratégique : Les terres Activité de programme : Une administration fédérale responsable Sous-activité : La gestion environnementale
Résultats attendus	Indicateurs de rendement et objectif
Le gouvernement du Canada contribue à une gestion responsable de l'environnement des réserves.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction du nombre de sites contaminés au sud du 60<sup>e</sup> parallèle</li> <li>• Objectif : Réalisation de 45 projets d'évaluation et de 20 projets d'assainissement au cours de l'exercice 2009-2010</li> <li>• Réalisation de 7 projets d'évaluation et de 24 projets d'assainissement au cours de l'exercice 2010-2011</li> </ul>
Analyse du rendement	
<p><b>Objectif atteint en grande partie</b> (c.-à-d. Projets d'évaluation – Objectif dépassé; projets d'assainissement – Objectif passablement atteint)</p> <p>Le nombre actualisé de projets prévus en 2010-2011 était de 82 projets d'évaluation et de 18 projets d'assainissement.</p> <p>Au total, 72 des 82 projets d'évaluation en Alberta, en Colombie-Britannique, au Manitoba et en Ontario ont été menés à bien. Cet objectif n'a pas été atteint, car des régions ont changé certaines de leurs priorités (en raison de retards dans les projets, entre autres) et réaffecté les fonds du PAEC à d'autres projets du PAEC. Cette réaffectation a fait en sorte que tous les fonds du PAEC avaient été dépensés à la fin de l'exercice financier.</p> <p>Les 18 projets d'assainissement en Alberta, en Colombie-Britannique, au Manitoba et en Ontario ont été menés à bien.</p>	

<b>Initiative : Accélération des mesures prises à l'égard des sites contaminés (au nord du 60° parallèle)</b>	
Description	Concordance avec l'activité de programme
Le Plan d'action économique du Canada permettra d'accélérer les travaux d'évaluation, d'assainissement et de gestion des risques associés aux sites fédéraux contaminés. D'ici le 31 mars 2011, 355 sites auront été évalués et des travaux d'assainissement auront été réalisés à la mine Giant.	Résultat stratégique : Les terres Activité de programme : Une administration fédérale responsable Sous-activité : La gestion environnementale
Résultats attendus	Indicateurs de rendement et objectif
Les sites contaminés sont gérés de façon à générer des retombées économiques pour le Nord et à promouvoir la santé publique et la sécurité de l'environnement.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif : Réalisation de 106 projets d'évaluation et d'un projet d'assainissement au cours de l'exercice 2009-2010</li> <li>• Réalisation de 249 projets d'évaluation et d'un projet d'assainissement au cours de l'exercice 2010-2011</li> </ul>
Analyse du rendement	
<p><b>Objectif entièrement atteint</b></p> <p>Pendant les deux exercices financiers, l'objectif était d'évaluer 355 sites. Au total, 410 sites ont été évalués (221 sites en 2009-2010 et 189 en 2010-2011).</p> <p>L'objectif d'évaluer 249 sites en 2010-2011 a été révisé à 189 sites, car le Programme des sites contaminés du Nord (PSCN) avait déjà effectué 221 évaluations en 2009-2010. En 2010-2011, le Programme a réalisé 189 évaluations de sites au Nunavut et dans les T.-N.-O. grâce aux fonds du PAEC (note).</p> <p>Le PSCN a également poursuivi les activités d'assainissement au site de la mine Giant, y compris la préparation des plans d'ingénierie et des études techniques détaillés pour l'étude sur l'optimisation de la congélation, le démantèlement du concasseur, l'enlèvement du sol et le forage de 60 puits d'essai de gel de surface pour l'étude. À ce jour, le projet de la mine Giant a créé 59 postes dont 15 sont consacrés à l'achèvement des travaux accélérés.</p>	

Note : Tous les fonds du PAEC ont été dépensés pour mener à bien les 189 évaluations de site.



## Commission canadienne des affaires polaires

### *Résultat stratégique : Une meilleure connaissance des régions polaires du Canada*

Activité de programme : La promotion de la recherche et la communication.

#### *Description du programme*

Par ce résultat stratégique, la Commission canadienne des affaires polaires aide le Canada à maintenir sa position de chef de file dans le domaine de la recherche circumpolaire et à recueillir une multitude d'informations essentielles à l'élaboration de politiques et de programmes de recherche efficaces dans les régions polaires. Elle assure également aux chercheurs canadiens l'accès à une infrastructure et à un soutien logistique appropriés et coordonne la participation de tous les intervenants à l'élaboration d'une politique sur les sciences polaires qui appuiera et encadrera la recherche au Canada. Les chercheurs canadiens en sciences polaires forment une communauté dispersée et diversifiée qui travaille dans de petits instituts de recherche et accomplit une multitude d'activités. La Commission a donc pour rôle d'assurer la coordination des activités de recherche de façon à favoriser l'échange d'information et à accroître l'efficacité. Enfin, elle encourage et appuie les activités qui lui permettront d'assurer la relève dans le domaine des sciences polaires.

#### *Ressources financières pour 2010-2011 (en millions de dollars)*

Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
0,8	0,8	0,8

#### *Ressources humaines pour 2010-2011 (ETP)*

Ressources prévues	Ressources réelles	Écart
5	5	0

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Objectifs	État du rendement
Le gouvernement et la population sont informés du rendement et des progrès du Canada dans le cadre de l'Année polaire internationale.	S'assurer, au moyen d'une planification adéquate, que l'Année polaire internationale laisse sa marque au Canada, en particulier dans les domaines suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'infrastructure</li> <li>• le suivi</li> <li>• la relève dans le domaine des sciences polaires</li> </ul>	Amélioration de l'infrastructure de recherche en sciences polaires  Augmentation du nombre d'activités de suivi Participation de jeunes scientifiques aux travaux de recherche en sciences polaires	<b>Entièrement atteint</b>
Le Canada est représenté auprès des organismes internationaux spécialisés dans les sciences polaires; ses intérêts et ses préoccupations y sont pris en compte, et des renseignements lui sont communiqués.	Maintenir ou accroître l'influence qu'exerce le Canada sur les sciences polaires à l'échelle internationale Assurer l'intégration des priorités du Canada aux politiques internationales sur les sciences polaires Accroître la collaboration avec les autres nations actives dans le domaine de la recherche polaire	Défense des intérêts et des préoccupations du Canada en matière de recherche polaire Collecte d'information au cours d'activités et de réunions avec des organismes internationaux	<b>Entièrement atteint</b>
Le gouvernement du Canada accroît son soutien au Programme canadien de recherche sur l'Antarctique dans le cadre d'une politique nationale sur les sciences polaires.	Assurer la mise en œuvre progressive du Programme canadien de recherche sur l'Antarctique	Nomination de champions du Programme canadien de recherche sur l'Antarctique au sein du gouvernement fédéral	<b>Non atteint</b>

### ***Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme***

Le processus d'amélioration de l'infrastructure de la recherche polaire a progressé grâce au travail de la Commission à faciliter la création du réseau d'exploitants et de gestionnaires des stations de recherche dans le Nord et à tenir sa réunion annuelle (février 2011). Ce réseau d'exploitants et de gestionnaires de station de recherche permettra d'améliorer la coordination et l'efficacité des activités des infrastructures de recherche dans le Nord en réduisant les coûts et en améliorant l'accès des chercheurs dans le Nord. La Commission a mis son expertise au service du comité consultatif sur la Station de recherche de l'Extrême-Arctique canadien proposée, ce qui s'inscrit dans le cadre de la promotion et de l'appui de la Commission à l'héritage de l'Année polaire internationale.

Pour ce qui est de la surveillance accrue, la Commission a appuyé la participation canadienne aux travaux des réseaux d'observation de l'Arctique (*Sustaining Arctic Observing Networks*), qui coordonnent et améliorent les activités de surveillance de

l'Arctique circumpolaire. La Commission a commencé à ajouter des sites d'observation sur sa carte interactive en ligne des infrastructures de recherche dans l'Arctique et les régions subarctiques canadiens.

Pour ce qui est des jeunes scientifiques activement engagés dans la recherche polaire, la Commission a facilité la participation de l'*Association of Early Career Polar Scientists* (APECS) à la Conférence d'Oslo (juin 2010) de l'Année polaire internationale. La Commission a remis la Bourse d'études de la Commission canadienne des affaires polaires 2010 à un étudiant de troisième cycle. Elle a commandité des bourses d'études à de jeunes chercheurs lors de la réunion scientifique de l'ArcticNet et prêté son expertise aux comités de la Fiduciaire canadienne d'études nordiques et au Comité des subventions de formation scientifique dans le Nord. Elle a publié des articles rédigés par de jeunes chercheurs dans ses publications habituelles, Méridien et le Bulletin pour le Réseau de recherches antarctiques du Canada.

La Commission a fait la promotion des intérêts et préoccupations de la recherche polaire canadienne et recueilli de l'information sur une vaste gamme d'événements et de réunions internationaux. Voici quelques exemples de ces grands événements : ateliers de l'*International Arctic Science Committee* (IASC) à Potsdam (Allemagne), en janvier 2011, à titre d'auteur scientifique; réunion de l'IASC lors de la Semaine sommet sur la science arctique (SSSA) à Nuuk (Groenland), en avril 2010, et à Séoul (Corée du Sud), en mars 2011, à titre de président de séance, de responsable de séance et de présentateur; la Conférence scientifique d'Oslo de l'Année polaire internationale à titre de participant et commanditaire; et l'*Open Science Conference* du Comité scientifique pour les recherches antarctiques (CSRA) à Buenos Aires, en août 2010; ainsi que la commandite des représentants canadiens au sein des groupes de travail. La Commission a tenu un kiosque pour présenter la CCAP et ses travaux à la Conférence d'Oslo de l'API (juin 2010) et à la réunion scientifique de l'ArcticNet à Ottawa (décembre 2010).

La Commission a continué de faire connaître le Programme canadien de recherche sur l'Antarctique (PCRA) auprès des ministères et organismes du gouvernement fédéral engagés dans les affaires de l'Antarctique au moyen de réunions et de présentations. Elle a travaillé en étroite collaboration avec des fonctionnaires d'Environnement Canada pour promouvoir le soutien de nos chercheurs dans l'Antarctique. Obtenir l'appui qui mènera à la mise en œuvre du PCRA est un processus permanent. On ne pourra parler de réussite qu'une fois le PCRA pleinement mis en œuvre. La Commission a signé une lettre d'accord avec l'organisation de contrepartie en Argentine pour offrir un accès réciproque à leurs territoires et installations de recherche.

## Leçons apprises

Les réalisations du présent exercice sont en grande partie attribuables aux solides partenariats avec des ministères fédéraux et organismes non gouvernementaux, ainsi qu'à l'important appui des gens qui ont offert temps et énergie pour aider la Commission à faire progresser les connaissances sur les régions polaires. Ces réalisations démontrent clairement que le fait de forger et de maintenir des relations efficaces est au cœur aux travaux de la Commission.

### LE SAVIEZ-VOUS?

Lors de la conférence du CSRA à Buenos Aires, la Commission canadienne des affaires polaires et la *Dirección nacional del Antártico* d'Argentine ont signé un accord pour faciliter la collaboration et l'échange entre scientifiques polaires canadiens et argentins.

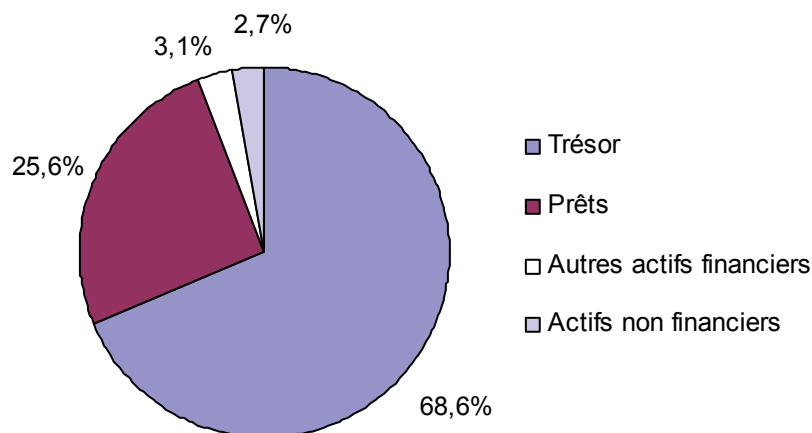
Le Canada et l'Argentine ont de nombreux domaines d'intérêt commun dans les domaines complémentaires de la science arctique et antarctique. Le Canada a une longue et éminente histoire en recherche antarctique, mais n'y dispose d'aucune installation qui lui soit propre. Cet accord, conclu à la demande des scientifiques du Comité canadien de recherches antarctiques et de l'*Instituto Antártico Argentino*, aidera les scientifiques canadiens à avoir accès à l'infrastructure scientifique argentine dans l'Antarctique et, en retour, aidera les scientifiques argentins qui désirent travailler dans l'Arctique canadien.

## Section III : Renseignements supplémentaires

### Principales données financières

État condensé de la situation financière			
Au 31 mars 2011 (en millions de dollars)			
	Variation en %	2010-2011	2009-2010
Actif total	(3,7 %)	3 025	3 141
Passif total	(2,0 %)	16 518	16 857
Avoir total du Canada	(1,6 %)	(13 493)	(13 716)
	(3,7 %)	3 025	3 141

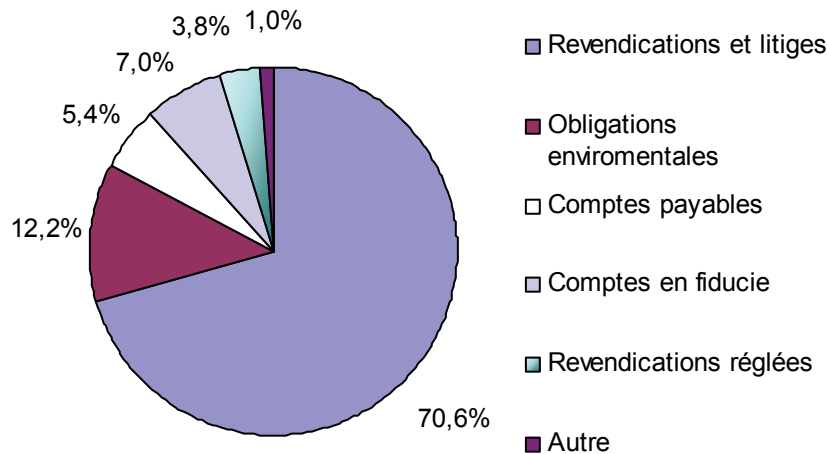
#### Actif



L'actif total s'élevait à 3 025 millions de dollars à la fin de 2010-2011, ce qui constitue une baisse de 116 millions de dollars (-3,7 %) par rapport à l'actif total de l'année précédente, qui s'établissait à 3 141 millions de dollars. Les sommes dues<sup>66</sup> par le Trésor représentaient 68,6 % de l'actif total, soit 2 076 millions de dollars, les prêts représentaient 25,6 %, soit 774 millions de dollars, les autres éléments d'actif financiers, 3,1 %, soit 94 millions de dollars et les actifs non financiers, les 80 millions de dollars restants, soit 2,7 %.

<sup>66</sup> Ces montants sont le résultat des écarts temporaires en fin d'année entre le moment où la transaction touche les autorisations et le moment où la somme est imputée au Trésor. Les sommes dues par le Trésor représentent la somme nette d'argent comptant qu'AADNC a le droit de retirer du Trésor sans autre crédit pour payer ses dettes.

## Passif



Le passif total s'élevait à 16 518 millions de dollars à la fin de 2010-2011, ce qui constitue une baisse de 339 millions de dollars (-2,0 %) par rapport aux 16 857 millions de dollars de l'exercice précédent. Les fonds destinés aux revendications et aux litiges constituent le plus important élément du passif, soit 11 664 millions de dollars ou 70,6 % du passif total. Les autres éléments importants du passif comprennent les obligations environnementales de 2 015 millions de dollars (12,2 %), les comptes en fiducie de 1 148 millions de dollars (7,0 %), les comptes créditeurs de 898 millions de dollars (5,4 %) et les revendications ayant donné lieu à un règlement dont le montant s'établit à 624 millions de dollars (3,8 %).

### *Changements importants*

Durant l'année, AADNC a adopté la nouvelle norme comptable du Conseil du Trésor, soit la NCCT 1.2 – États financiers des ministères et des organismes, qui est entrée en vigueur au cours de l'exercice 2010-2011. Le principal changement aux conventions comptables de AADNC découlant de l'adoption de la nouvelle norme NCCT 1.2 est la constatation des montants à recevoir du Trésor parmi les éléments d'actif dans l'état de la situation financière.

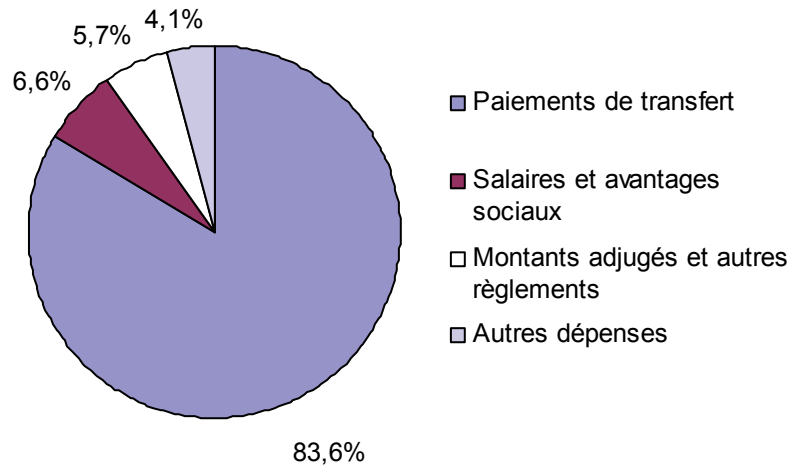
Le changement à l'actif total peut être principalement attribuable à la baisse des montants à recevoir du Trésor à la suite du règlement de plusieurs charges à payer en souffrance (à payer en fin d'exercice) et de la collecte de redevances proportionnelles sur la production de pétrole et de gaz portées au crédit du compte en fiducie.

Le changement au passif total peut être principalement attribuable à la baisse des fonds pour les revendications et les litiges découlant du règlement de plusieurs revendications particulières et d'une diminution des charges à payer due au règlement de plusieurs

créditeurs à la fin de l'exercice (CAFE). Ces baisses étaient partiellement compensées par une augmentation du montant constaté pour les obligations environnementales, basées sur des estimations plus précises pour le coût de remise en état des sites contaminés.

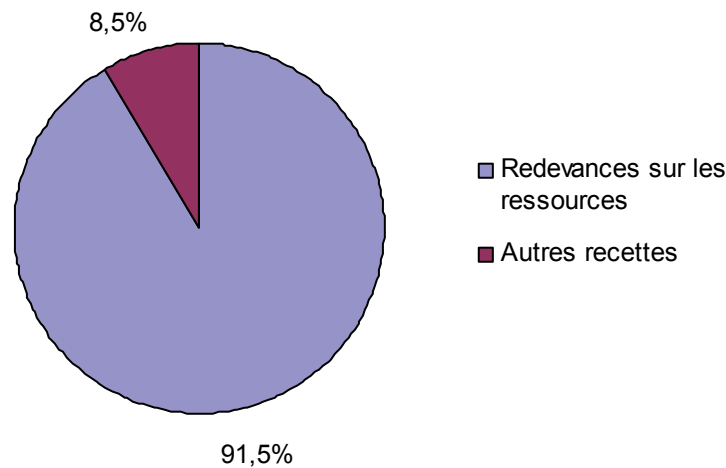
<b>État condensé du budget de fonctionnement</b>			
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011 (en millions de dollars)			
	Variation en %	2010-2011	2009-2010
Total des dépenses	(13,6 %)	8 009	9 265
Total des revenus	19,9 %	247	206
Coût de fonctionnement net	(14,3 %)	7 762	9 059

## Dépenses



Le total des dépenses s'élevait à 8 009 millions de dollars en 2010-2011, ce qui représente une baisse de 13,6 % par rapport aux dépenses de 9 265 millions de dollars de l'exercice précédent. Les paiements de transfert, versés en grande partie aux membres et organisations autochtones, s'élevaient à 6 697 millions de dollars, soit 83,6 % du total des dépenses. Les autres dépenses importantes étaient les salaires et avantages sociaux des employés, soit 527 millions de dollars (6,6 %), les montants adjugés par la cour et les autres règlements à l'amiable totalisant 459 millions de dollars (5,7 %).

## Revenus



En 2010-2011, le Ministère a perçu 247 millions de dollars en recettes, ce qui représente une hausse de 19,9 % par rapport aux 206 millions de dollars enregistrés à l'exercice précédent. Les redevances perçues sur les ressources s'établissent à 226 millions de dollars (ou 91,5 %) et constituent la plus importante source de revenus; elles résultent de divers contrats et règlements, notamment le Règlement sur l'exploitation minière dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut et le Règlement sur les redevances relatives aux hydrocarbures provenant des terres domaniales, ainsi que le projet Norman Wells. Les autres sources de revenus composent les des 21 millions de dollars restants (8,5 %).

### *Changements importants*

Le changement au total des dépenses s'explique surtout par la baisse du fonds pour les revendications et les litiges, ce qui a nécessité un ajustement des dépenses en fin d'exercice largement inférieur à celui de l'année précédente.

## États financiers

<http://www.ainc-inac.gc.ca/ai/arp/pubs/fnst11/fnst11-fra.asp>.



## Liste des tableaux supplémentaires

La version électronique de tous les tableaux de renseignements supplémentaires qui figurent dans le Rapport ministériel sur le rendement 2010-2011 sont disponibles sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada<sup>67</sup>.

- Sources des revenus disponibles et des revenus non disponibles
- Rapport sur les frais d'utilisation
- Renseignements sur les programmes de paiements de transfert
- Initiatives horizontales
- Achats écologiques
- Réponse aux comités parlementaires et aux vérifications externes
- Vérifications internes et évaluations

---

<sup>67</sup> Se reporter à la Partie III – Rapports ministériels sur le rendement (RMR) : Renseignements supplémentaires (tableaux), à <http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2010-2011/index-fra.asp>.



## Section IV : Autres sujets d'intérêt

### Variation des ETP par activité de programme – 2010-2011

2010-2011 (ETP)			
Activité de programme	Prévus (a)	Réels (b)	Variation (b-a)
La gouvernance et les institutions gouvernementales	86,00	318,70	232,70
Les relations de coopération	423,00	588,60	165,60
Le règlement des revendications	0,00	0,00	0,00
L'éducation	222,00	238,10	16,10
Le développement social	66,00	116,30	50,30
La gestion des affaires des particuliers	646,00	604,10	-41,90
La gestion des terres, des ressources et de l'environnement par les Premières nations	21,00	27,20	6,20
Une administration fédérale responsable	285,00	344,20	59,20
La certitude en matière de titres fonciers et d'accès aux ressources	52,00	49,40	-2,60
Le développement des entreprises individuelles et communautaires	70,00	90,70	20,70
L'investissement communautaire	91,00	112,90	21,90
L'infrastructure communautaire	225,00	261,50	36,50
La gouvernance dans le Nord	31,00	125,10	94,10
Des collectivités nordiques en santé	14,00	31,20	17,20
Les terres et les ressources du Nord	315,00	503,00	188,00
La Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain	33,00	36,30	3,30
Le développement des capacités organisationnelles des Métis et des Indiens non inscrits	27,00	25,40	-1,60
La gestion des droits des Métis	0,00	10,30	10,30
Services internes	2 595,00	1 811,20	-783,80
<b>Total</b>	<b>5 202,00</b>	<b>5 294,20</b>	<b>92,20</b>

Comme le montre le tableau ci-dessus, la variation entre les ETP prévus et réels est de 92,2 (1,8 %). On constate cependant d'importants ajustements dans les secteurs d'activité de programme du Ministère, principalement à la suite d'un examen interne. Cet examen a mis en évidence la nécessité de réaligner les ETP d'une manière cohérente avec les autres organismes fédéraux et conformément aux lignes directrices du Secrétariat du Conseil du

Trésor. Le plus important de ces ajustements concerne le réaligement des ETP des Services internes aux secteurs d'activité de programme pertinents, soit essentiellement les secteurs suivants :

- la gouvernance et les institutions gouvernementales;
- les relations de coopération;
- le développement social;
- une administration fédérale responsable;
- la gouvernance dans le Nord;
- les terres et les ressources du Nord.

L'augmentation nette de 92,2 équivalents temps plein (ETP) — ces derniers étant passés d'un nombre planifié de 5 202 à un nombre réel de 5 294,2 — est principalement liée à des fonds supplémentaires destinés à des programmes. Ces crédits visaient, entre autres, les activités suivantes :

- La décision *McIvor*, qui a donné lieu à la *Loi sur l'équité entre les sexes relativement à l'inscription au registre des Indiens* (projet de loi C-3) (La gestion des affaires des particuliers).
- Le soutien à la mise en œuvre du plan d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux des Premières nations (L'infrastructure communautaire).
- Le financement de modifications législatives et réglementaires pour améliorer les systèmes réglementaires du Nord et pour mettre en œuvre le Programme de surveillance des effets cumulatifs dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut (Les terres et les ressources du Nord).
- Le renouvellement du Programme de gestion des droits des Métis.

Enfin, en ce qui concerne la Gestion des affaires des particuliers, les ETP planifiés sont supérieurs aux ETP réels en raison du financement reçu sous forme de salaire pour les services juridiques du ministère de la Justice liés à l'Accord sur les pensionnats indiens. Une portion des fonds destinés aux salaires a été transférée au budget de Fonctionnement et entretien (F et E) de façon à couvrir les services juridiques.

## **Coordonnées des personnes-ressources de l'organisation**

### **Affaires autochtones et Développement du Nord Canada**

Les Terrasses de la Chaudière  
10, rue Wellington, Tour Nord  
Gatineau (Québec)  
Adresse postale : Ottawa (Ontario) K1A 0H4  
Internet : <http://www.ainc-inac.gc.ca>  
Courriel : [webmaster@ainc-inac.gc.ca](mailto:webmaster@ainc-inac.gc.ca)

### **Demande de renseignements généraux et statistiques et distribution des publications**

Tél. (sans frais) : 1-800-567-9604  
TTY (sans frais) : 1-866-553-0554  
Courriel : [InfoPubs@ainc-inac.gc.ca](mailto:InfoPubs@ainc-inac.gc.ca)

### **Bibliothèque du Ministère**

Tél. : 819-997-0811  
Courriel : [Reference@ainc-inac.gc.ca](mailto:Reference@ainc-inac.gc.ca)

### **Demandes de renseignements des médias – Communications**

Tél. : 819-953-1160

### **Commission canadienne des affaires polaires**

Constitution Square  
360, rue Albert, suite 1710  
Ottawa (Ontario) K1R 7X7  
Tél. : 613-943-8605 ou (sans frais) 1-888-POLAR01 (1-888-765-2701)  
Internet : <http://www.polarcom.gc.ca>  
Courriel : [mail@polarcom.gc.ca](mailto:mail@polarcom.gc.ca)